J. P. BRISSOT,

DÉPUTÉ

DU DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIRE,

A SES COMMETTANS,

Sur la situation de la Convention Nationale, sur l'influence des Anarchistes, et les maux qu'elle a causés, sur la nécessité d'anéantir cette influence, pour sauver la République.



A PARIS,

De l'imprimerie de P. PROVOST, rue et maison de Bussy, N°. 1517.

On trouve aussi cet ouvrage chez GORSAS rue Tiquetonne, N°. 7.

Et au ci-devant Palais-Royal, chez MATHÉ, au Cabinet de la Réunion, vestibule Radziwil, emplacement de l'ancien Café Méchanique.

On trouve aussi aux mêmes adresses, les différentes Opinions, Réponses, Lettres de Péthion, Guadet, Vergniaux, Salles, et la conspiration du 10 [redacted] par Louvet.

REUNION POLITIQUE ET LITTERAIRE,

CABINET DE LECTURE,

Au Palais, ci-devant royal, vestibule du passage de Radziwil, à côté du Berceau lyrique, emplacement de l'ancien Café méchanique, arcade de Tissot, marchand drapier, No. 101.

(LIBERTÉ D'OPINIONS).

On trouve dans ce Cabinet tous les journaux qui fixent l'estime ou la curiosité publique. Le journal des Savans; le Moniteur Universel; le Patriote Français, par *Girey*; le journal des Amis, par *Fauchet*, évêque du Calvados; le Courrier des Départemens, par *Gorsas*; le Bulletin des Amis de la Vérité; le Thermomètre, par *Dulaure*; le journal des Loix, par *Osselin*; le journal de Paris; les Annales Patriotiques, par *Carra*; les Révolutions de Paris; la Chronique; le Mercure de France; le Mercure Universel; le Courrier Français; le journal de la Convention ou le Point du Jour; le Courrier de l'Egalité; le Bulletin national; l'Observateur de l'Europe; les Annales Françaises; la Gazette de France nationale; le Scrutateur Universel; le Voyage dans les Départemens, avec cartes et gravures; le journal des Débats et des Décrets; les Petites Affiches; le Postillon des Armées; le Batave; le Courrier de l'Europe; les *Journaux marit.*; le journal Français; la Feuille de Paris; le journal Universel; le Républicain; les Annales de la République; la Gazette Française ou Papier-nouvelle de tous les jours et de tous les pays; la Convention nationale et Corps administratifs; les feuilles du Matin et journaux du Soir; les décrets, projets de décrets, pétitions, adresses, discours prononcés, proposés ou rendus à la Convention nationale; la Quotidiene; — Les Courriers, Journaux et Moniteurs des Départemens, particulièrement de Maine et Loire, de la Gironde, des B. du Rhône, de la Seine infér., de la Loire inférieure, de Rhône et Loire, du B. Rhin; le journal des débats des Jacobins : les journaux de Genève, de la Belgique, et autres journaux étrangers (*lorsque la circulation sera libre*), etc. etc. etc.

On trouvera aussi au Cabinet de *la Reunion Politique et Litteraire*, les ouvrages anciens et modernes de littérature, sciences et arts; enfin les nouveautés de tous les genres.

On se charge de tous *les abonnemens particuliers pour Paris et les départemens.* — Le prix de l'*abonnement*, pour le Cabinet littéraire est de [redacted] par mois, ou de 6 sous par séance. — *On se charge aussi d'impressions particulieres.*

AVIS AUX LECTEURS.

On n'a jamais dit la vérité toute entière, depuis le commencement de la révolution : on craignoit, en la disant, de nuire à la cause de la liberté, de la déshonorer, de décourager le peuple, d'entraver la marche des affaires. Cette circonspection est bonne et même nécessaire, lorsque les nations se sauvent par quelques hommes, ou quelques corps ; mais elle est funeste, lorsque la nation seule peut se sauver elle-même. Lui taire sa situation, c'est encourager sa léthargie ; elle ne peut être amenée à faire de grands efforts, à les bien diriger, que lorsqu'elle est bien éclairée sur cette situation.

Telle est notre position ; et tel est le motif qui m'a engagé à déchirer entiérement le voile qui couvre la cause de nos maux.

On trouvera peut-être que j'ai été trop sévère à l'égard de plusieurs individus et de plusieurs corps. — J'ai été vrai, et je devois l'être ; et si j'ai quelques regrets à former, c'est que la rapidité avec laquelle cet ouvrage a été composé et imprimé, ne m'ait pas permis de faire tous les rapprochemens qui peuvent donner une idée juste et des hommes et des choses.

Il est cependant un corps auquel je dois rendre ici justice, c'est le tribunal révolutionnaire. J'ai dit ailleurs le mal qu'il a fait ; je dois dire ici le bien que depuis il a fait. Il s'est conduit dans le procès de *Miranda* avec la loyauté, la fermeté, l'impartialité qu'on doit attendre de vrais républicains. Puissent-il persévérer dans le même esprit, et la postérité

lui pardonnera d'autres jugemens qu'on a droit de lui reprocher !

Cet hommage, que je rends à ce tribunal, je le rendrai à tous mes ennemis, quand ils feront le bien ; car la passion n'égare point ma plume : je n'en ai qu'une, lorsque j'écris ; c'est celle de la liberté, celle de voir le gouvernement républicain établi dans mon pays, et la philosophie triompher par-tout. Voilà la passion de toute ma vie, et dont l'espoir déçu a produit quelquefois cette violence d'expressions qu'on me reproche.

O ! combien il est douloureux pour un homme, qui a vu arriver la révolution à un dégré, auquel il eût été peut-être insensé de croire la porter, il y a quatre ans ; combien il est douloureux de la voir rétrograder, lorsque tout combattoit pour elle ! Toutes les expériences qui ont été faites, seront-elles donc perdues pour la liberté, pour les autres nations, pour les révolutions futures ? Non ; si la nation peut parvenir à établir L'ORDRE dans son sein. — C'est à ce mot qu'est encore attachée la liberté de l'univers ; et c'est pour cela seul que j'écris.

Paris, 22 mai 1793, l'an 2 de la république française.

N. B. La rapidité de l'impression a empêché de corriger plusieurs fautes tipographyques, et même de faire un errata. Les lecteurs y suppléront.

J. P. BRISSOT,

Député du Département d'Eure et Loire,

A SES COMMETTANS;

Sur la situation de la Convention nationale; sur l'influence des Anarchistes, et les maux qu'elle a causés, sur la nécessité de l'anéantir pour sauver la République.

Il est temps que nos concitoyens, que les peuples étrangers jugent entre nous et nos adversaires; il est temps qu'on voie, quels hommes ont voulu sauver la République, et quels hommes ont voulu la perdre. Le mal est à son comble, le mystère ne seroit qu'un dangereux palliatif.

J'ai annoncé dès le commencement de la Convention, qu'il y avoit en France un parti de désorganisateurs, qui tendoit à dissoudre la république, même à son berceau. (1).

On a nié l'existence de ce parti; les incrédules de bonne foi, doivent être maintenant convaincus.

Je viens prouver aujourd'hui; 1°. que ce parti d'anarchistes a dominé et domine presque toutes les délibérations de la Convention, et les opérations du Conseil exécutif.

2°. Que ce parti a été, et est encore l'unique cause de tous les maux, tant intérieurs qu'extérieurs, qui affligent la France.

(1) Voyez ma lettre à tous les Républicains de France sur les Jacobins, octobre 1792.

3°. Qu'on ne peut sauver la République, qu'en prenant une mesure rigoureuse, pour arracher des représentans de la nation au despotisme de cette faction.

Je crains l'abus des mots ; c'est cet abus qui donne tant de force aux charlatans politiques. Il faut donc bien définir cette anarchie, que les fripons confondent adroitement avec le patriotisme ; il faut la définir, avant de présenter le tableau hideux de ses forfaits, avant d'en présenter le remède.

Des loix sans exécution, des autorités constituées sans force et avilies, le crime impuni, les propriétés attaquées, la sûreté des individus violée, la morale du peuple corrompu ; ni constitution, ni gouvernement, ni justice ; voilà bien les traits de l'anarchie. Voilà bien le systême qu'a constamment suivi le parti que j'ai dénoncé ; systême qui m'a paru subversif de tout gouvernement républicain ; et je dois à cet égard avant d'entrer en matière, exposer les principes qui m'ont guidé, comme tous les députés respectables dont je m'honore d'être l'ami.

Je crus, en arrivant à la Convention, que, puisque la royauté étoit anéantie, puisque la république étoit établie, puisque tous les pouvoirs étoient entre les mains du peuple ou de ses Représentans, les patriotes devoient changer leur marche, d'après le changement de leur position.

Je crus que le mouvement insurrectionel devoit cesser, parce que là où il n'y a plus de tyrannie à abattre, il ne doit plus y avoir de force en insurrection, parce que là où il n'y a plus qu'à bâtir, il ne faut que de l'ordre et de la raison.

Je crus bien qu'à la suite d'une révolution de trois années, il étoit difficile de pouvoir calmer tout-à-coup les mouvemens du peuple; parce que cette agitation étoit un effet nécessaire de la force des choses ; parce que c'étoit la première fois que le peuple usoit pleinement de son autorité ; parce qu'un peuple sortant de l'esclavage est un enfant, et qu'il est bien naturel qu'il brise aussi quelquefois son ouvrage, qu'il s'élève contre les autorités créées par lui-même.

Mais je crus aussi que, si l'on prolongeoit trop ces mouvemens qui jettent la société dans des convulsions affreuses, alors le peuple se déchireroit lui-même, croyant ne briser que ses instrumens.

Je crus qu'il regretteroit bientôt le calme léthargique de son premier esclavage, si on ne lui procuroit un calme républicain ; parce que le peuple veut être heureux ; parce qu'il le veut sur-tout quand il a fait de grands et longs sacrifices ; parce que le bonheur n'est point dans l'éternelle répétition de convulsions violentes ; parce que, si les brigands vivent de séditions, le peuple vit de repos.

Je crus que l'ordre seul pouvoit procurer ce calme ; que l'ordre consistoit dans un respect religieux pour les loix, les magistrats, les propriétés, la sûreté individuelle ; que cet ordre ne pouvoit être produit que par l'exécution des loix ; que les loix ne pouvoient être exécutées qu'en investissant toutes les autorités de force, de respect, de confiance.

Je crus qu'il étoit facile de les environner de cette force, de ce respect, de cette confiance ; puisqu'après la victoire du 10 août, le parti des patriotes devint né-

cessairement maître ; puisqu'il existoit de bonnes loix, puisqu'on pouvoit renverser aisément les mauvaises, n'y ayant plus d'oppositions ; puisque, ministère, tribunaux, administration, tout pouvoit être, et tout a été presque par-tout composé populairement.

Je crus que l'établissement de cet ordre provisoire étoit la meilleure réponse à faire aux royalistes et aux aristocrates, qui répètent éternellement que l'ordre est incompatible avec le régime républicain ; que ce régime ne convient pas à une vaste contrée, et à 25 millions d'hommes.

Je crus que l'établissement de cet ordre, étoit le meilleur moyen de faciliter le recrutement et l'approvisionnement de nos armées, de faire baisser le prix des denrées, de faire travailler les manufacturiers, de soutenir le crédit de nos assignats, d'accélérer la vente des biens nationaux et de ceux des émigrés.

Je crus en conséquence que l'ordre aussi étoit une *vraie mesure révolutionnaire* ; puisque d'un côté elle tendoit à affermir notre révolution au-dedans ; puisqu'elle nous donnoit de grands moyens contre nos ennemis au-dehors ; puisqu'enfin elle rendoit cette révolution honorable et précieuse aux yeux des nations étrangères, dont elle nous concilioit l'estime et l'affection.

Je crus que cette doctrine étoit aussi bonne et plus utile encore pour le citoyen qui n'a pas, que pour le citoyen qui a ; parce que le premier ne peut vivre que par un travail constant, et qu'il n'y a point de travail constant, là où il n'y a pas constamment de sûreté, ni pour la tête, ni pour la propriété du riche.

Je crus donc que les véritables ennemis du peuple

et de la république étoient les anarchistes, les prédicateurs de la loi agraire, les excitateurs de sédition.

Je crus que toute insurrection ne pouvoit être funeste qu'au peuple, et à la liberté, puisqu'elle ne pouvoit plus se diriger que contre les Représentans du peuple.

Je crus que cette doctrine d'insurrection éternelle devoit entraîner des pillages et des massacres, qu'ils fatigueroient et dégoûteroient la nation du gouvernement républicain.

Je crus que la dissolution de ce gouvernement pourroit alors s'opérer de deux manières :

Ou bien que, si la Convention subjuguée par les anarchistes tomboit dans le mépris, rendoit des décrets révoltans et funestes à tous les départemens, tous en provoqueroient le renouvellement, en s'insurgeant contre les factieux ;

Ou bien que nos ennemis extérieurs profitant de ces convulsions, envahiroient la république, se la partageroient, ou seconderoient les efforts du premier ambitieux qui voudroit rétablir la première constitution, ou le despotisme ancien.

Je crus en conséquence que tous mes efforts devoient se diriger contre les anarchistes, puisqu'ils étoient les ennemis les plus redoutables de l'établissement de la république.

Tel est le systême qui m'a dirigé constamment à la convention. Je n'ai donc cessé de signaler les anarchistes de toutes les espèces, et les fous qui ne parlent que de désorganisation, lorsqu'il faut organiser ; et les fripons qui ne cherchent qu'à s'enrichir et à do-

miner avec leur *pouvoir révolutionnaire*; et les aristocrates et royalistes déguisés qui se coalisent avec eux, pour ramener, par le désordre, l'ancien régime. Je n'ai cessé de dévoiler leur doctrine et leurs manœuvres, parce que j'y voyois la ruine certaine de la liberté.

C'est dans le même esprit qu'on a vu combattre tous ces hommes courageux, qui ont été dévoués à l'ignominie, puis au fer des assassins, sous les noms de *Rolandins*, *Girondins*, *etc.*

Eh! n'avions-nous pas raison de redouter la funeste influence des anarchistes! Parcourez le tableau des opérations de la convention, du conseil exécutif, de nos armées, vous l'y trouverez par-tout....

Il est temps que la vérité se montre à nud; il est temps que nos concitoyens, que les peuples étrangers jugent entre nous et nos adversaires; il est temps qu'on voie, quels hommes ont voulu sauver la république, et quels hommes ont voulu la perdre. Le mal est à son comble, le mystère ne seroit qu'un dangereux palliatif; le mystère exposeroit la république à sa ruine, car elle seule peut maintenant se sauver; il faut donc l'éclairer sur tout ce qu'elle ignore.

Loin de moi l'idée de vouloir avilir la convention; je donnerois mon sang, tout mon sang pour la voir honorée, révérée par-tout. Ah! que de prodiges n'eût-elle pas opérés, si elle eût été abandonnée à elle-même, délivrée de toute influence étrangère, si la raison seule eût présidé à ses délibérations! Lumières, patriotisme, amour ardent du républicanisme, probité incorruptible, elle réunissoit tout; ces caractères étoient ceux d'une grande majorité de ses membres;

une vingtaine d'hommes l'ont paralysée, dégradée. Des larmes de sang doivent couler des yeux de tous les républicains ; la liberté pouvoit si facilement n'avoir d'autres bornes que celles du monde, et maintenant il faut qu'elle se renferme tristement dans celles de la France. — S'y établira-t-elle solidement ? C'est encore, et je le dis avec douleur, c'est encore un problême. Et pourquoi ? Parce que vingt anarchistes ont usurpé dans la convention, sur les autorités constituées, dans tout l'empire, une influence que la raison seule devroit avoir.

Citoyens des départemens, vous êtes confondus, anéantis ! Quoi ! vingt hommes ! Oui, vous qui en doutez encore, suivez-moi dans l'énumération des faits ; c'est, pièces en main, que je veux convaincre les incrédules. Tout ce que la Convention a fait de bien, les anarchistes ont trouvé le secret de le rendre nul ; ils ont dicté tout ce qu'elle a fait de mal.

Suivez les débats, vous y verrez d'un côté des hommes constamment occupés du soin de faire respecter les loix, les autorités constituées, les propriétés ; et de l'autre côté, des hommes constamment occupés à tenir le peuple en agitation, discréditer par des calomnies les autorités constituées, protéger l'impunité du crime, et relâcher tous les liens de la société.

Au milieu de ces combats, vous verrez la majorité de la Convention, pure, saine, amie des principes, tourner sans cesse ses regards vers la loi, et sans cesse se laissant entraîner par ceux qui la détruisent. Un vers l'a peint ; mais que ce vers est terrible !

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Ainsi, vous la verrez adopter d'abord à l'unanimité, le principe de la force départementale, proposé par Buzot ; ce principe qui assuroit l'indépendance de ses délibérations ; ce principe qui consacroit l'unité, l'indivisibilité de la république ; ce principe qui, mis en exécution, ôtoit aux brigands cette force dont ils ont abusé, pour tenir dans l'esclavage la représentation nationale : vous la verrez ensuite effrayée par les insinuations calomnieuses, par les mots tant répétés de *gardes prétoriennes*, mots qui insultoient à l'amour de la liberté des Français ; vous la verrez abandonner cette proposition ; et de-là date la violation de la liberté des opinions.

Vous la verrez applaudir d'abord au projet de décret proposé par Buzot contre les provocateurs au meurtre, sentir la nécessité d'arrêter les effets des écrits incendiaires qui, chaque jour excitoient les brigands, et ensevelir dans le silence ce projet salutaire, combattu avec acharnement par les anarchistes, (1).

Vous la verrez consacrer d'abord à l'unanimité l'exclusion des places pendant six ans, proposée par Gensonné, contre les membres de la Convention ; exclusion qui prouvoit le désintéressement du parti qu'on accusoit de vouloir dominer ; qui condamnoit l'ambition des anarchistes au silence ; qui les forçoit à donner une

(1) Ce n'est que quatre mois après qu'André Chenier l'a fait revivre, et qui a été adopté malgré les cris de quelques agitateurs de la Montagne ; mais à quoi cette loi a-t-elle servi ? des provocations au meurtre et au pillage, n'ont pas moins paru depuis sous le nom des Marat, des Hébert, des Chaumet, etc., et aucun d'eux n'a été puni.

constitution pure et dégagée de toutes vues particulières et secrètes ; vous la verrez ensuite rapporter ce sage décret, sur les instances réitérées des chefs même des anarchistes ; car ils veulent sur-tout des places ; ils veulent dominer aujourd'hui, et encore dominer demain.

Vous la verrez ébranlée d'abord par les accusations de triumvirat, de dictatorat, élevéee contre Robespierre et ses complices, convaincue qu'ils avoient avili et cherché à dissoudre l'Assemblée législative ; convaincue qu'ils vouloient dominer encore la France, accueillir la noble et fière accusation de Louvet contre Robespierre et Marat ; vous la verrez ensuite, d'après la plus misérable justification de Robespierre, passer à l'ordre du jour sur ces dénonciations, assurer ainsi le triomphe des anarchistes, sous prétexte *de ne plus s'occuper de ces petits entrepreneurs de révolutions*, pour me servir des termes de Barrère : il oublioit, Barrère, que ne pas punir ces petits entrepreneurs, c'est les encourager, et qu'encouragés, ils trouvent dans leur audace le secret de forcer les assemblées, à s'occuper éternellement d'eux ; et l'événement l'a prouvé.

Vous la verrez effrayée d'abord et des vues et des forces du parti d'Orléans (1), accueillir presqu'una-

(1) On a nié l'existence de ce parti. Lisez l'écrit ingénieux de Salles et le discours de Louvet sur cette faction, et vous n'en douterez plus. C'est un homme nul que cet Orléans, disent les incrédules; eh bien! quest-ce que cela prouve ? qu'il est le mannequin nécessaire de la faction, mais non pas qu'il n'y ait pas de faction. Observez que depuis la trahison de d'Orléans et de Dumouriez, les anarchistes disent bien le *traître Dumouriez*, mais jamais ils ne disent le *traître d'Orléans*.

nimement la proposition faite par Louvet et Buzot de bannir de la terre de la liberté toute la famille des Bourbons; vous la verrez ensuite abusée par une comédie, fatiguée par des vociférations, suspendre l'exécution de ce décret salutaire, et rendre aux anarchistes leur chef; car ils en vouloient un, Chabot le confessoit à la tribune.

Vous la verrez d'abord pénétrée d'une sainte horreur pour les massacres du 2 septembre, ces massacres qui n'étoient qu'un ressort de la conspiration tramée, pour dissoudre l'Assemblée législative (1), et revêtir la Municipalité de Paris, ou plutôt ses meneurs, du pouvoir suprême; ces massacres qui ont fait frémir l'humanité, souillé à jamais la révolution, et aliéné pour long-temps de nous les nations étrangères; vous la verrez d'abord repousser avec indignation les complices et les apologistes de ces massacres, qui n'ont pas rougi de les appeller hautement *le grand credo de la liberté des Jacobins* (2); vous la verrez ordonner leur poursuite sur la motion de Gensonné, l'ordonner le lendemain de la condamnation de Louis, afin de prouver à l'univers sa justice et son impartialité; vous verrez ensuite la Convention effrayée par de fausses terreurs, adroitement répandues sur le renouvellement de cette S. Barthelemi, non seulement suspendre cette procédure, et plonger ainsi la France et tous les peuples dans le deuil, mais même charger de-

---

(1) Voyez ma *lettre aux républicains de France sur les Jacobins*, page 19 et suiv.........

(2) Mot de *Collot d'Herbois* prononcé aux Jacobins.

puis des missions les plus honorables et les plus importantes ces atroces *septembristes* (1), qui, tout couverts de sang et de boue, forçoient les départemens d'être à leurs genoux (2).

Vous la verrez d'abord ébranlée par les raisonnemens politiques, par l'intérêt de la nation, par l'intérêt de la Convention, par la nécessité de rendre une fois hommage à la souveraineté du peuple, vous la verrez, dis-je, pencher à une grande majorité (3), pour

(1) Mot du Prussien *Cloots*; mot d'honneur inventé par lui, pour immortaliser les auteurs des massacres de septembre. Nest-ce pas le dernier dégré de la dépravation, de martiriser sa tête, pour immortaliser des scélérats! Frédéric-Guillaume, pour encourager ses alliés de Paris, pour avoir un supplément de septembre, emploieroit-il une autre tactique?

(2) Voyez *Collot d'Herbois* à Nice et à Orléans, *Tallien* à Tours, *Billaud-Varennes* aux armées, &c. &c. O honte! décorer des hommes qui ne méritoient que l'échaffaud!

(3) C'est un fait qui est à la connoissance de tous les hommes qui ont bien étudié l'esprit de l'Assemblée. La mesure de l'appel au peuple a eu d'abord la plus grande faveur dans la Convention; aussi les Jacobins dans leurs débats s'en plaignoient-ils amèrement. Trois députés, qui depuis ont exprimé une opinion bien contraire, s'étoient d'abord prononcés hautement pour l'appel au peuple, *Barrère*, *Le Pelletier* et *Danton*. *Barrère* soutint plusieurs fois au comité de Constitution la bonté de cette mesure. Le *Pelletier* la soutint également, en présence de plus de vingt témoins au comité de législation; et il ajoutoit que, si l'appel n'étoit pas adopté, il faudroit voter la réclusion. *Danton* enfin m'a dit à moi, à *Guadet*, à *Pétion*, à dix autres, deux ou trois mois avant le jugement, que la réclusion étoit la plus convenable des mesures. Eh! combien d'autres que je ne nomme pas ont eu une première conscience, l'ont abandonnée, et n'en ont été que

faire ratifier par le peuple la condamnation de Louis; et cédant ensuite à des insinuations calomnieuses, à des vociférations, à des terreurs, aux sophismes d'hommes versatiles, abandonner ce parti, qui terrassoit toutes les factions, et ôtoit aux rois coalisés et neutres jusqu'alors, un nouveau prétexte de guerre, et le moyen de fanatiser tous les peuples contre la révolution française.

Vous la verrez d'abord indignée des pillages du 26 février, imaginés pour exciter les citoyens de Paris contre la Convention, et pour l'avilir, en ordonner la punition, et laisser tomber ensuite dans l'oubli l'expiation d'un crime, qui, plus que tout autre, donnoit la mesure de l'audace des factieux, de l'impuissance des autorités, de la dépravation et du peuple qui pilloit, et du peuple qui le souffroit; crime qui, plus que tout autre, devoit élever les espérances de nos ennemis extérieurs, et augmenter le dégoût de la liberté.

Vous la verrez bien convaincue d'abord de l'impossibilité de mettre un terme aux dissentions intestines élevées dans son sein, aux accusations réciproques et perpétuelles des deux partis, sans faire prononcer la nation; vous la verrez accueillir avec transport, et plusieurs fois, la motion de la convocation des assemblées primaires,

---

plus acharnés contre ceux qui ne changent pas aussi facilement d'opinion! C'est bien dans cette affaire que j'ai vu se réaliser cet énergique tableau de Tacite:

Ignavissimus quisque, et, ut res docuit, in periculo non ausurus, NIMII VERBIS, LINGUÆ FEROCES;

L'exagération dans les mots, la férocité dans le langage est toujours en raison de la lâcheté.

motion si souvent répétée par Gensonné et Guadet ; vous la verrez ensuite rapporter ses décrets, et céder à de fausses terreurs sur les troubles qu'entraîneroit cette convocation ; terreurs sous lesquelles les anarchistes déguisent leur crainte du jugement du peuple.

Vous la verrez bien convaincue que les bonnes loix dépendent du calme des délibérations, que le respect, pour la loi, tient aussi au respect pour le législateur, adopter et maintenir sévérement d'abord le décret qui défendoit aux tribunes aucun signe d'approbation, ou d'improbation : et jamais la convention n'offrit un coup d'œil plus consolant pour la raison et la liberté ; jamais les anarchistes n'eurent moins d'influence ; vous la verrez ensuite laisser violer, et déchirer enfin cette loi salutaire par ces hommes qui détestent le calme et la dignité des discussions, parce qu'ils mettent à nud leur nullité.

Enfin parcourez les lois de la convention, et vous verrez les meilleurs décrets rendus après de mûres discussions, rapportés en un instant.

Qu'elle est donc la source de toutes ces variations ?

Avec un mot on compose la plus grande partie de l'histoire des trois assemblées ; ce mot est la *peur*.

La peur a consacré la révision de la constitution, et l'a fait adopter.

La peur du républicanisme rangea, lors de l'assemblée législative, les indépendans du côté des Feuillans ; et la peur a produit, en grande partie, les variations de la convention.

La peur n'a pas par-tout les mêmes caractères ; aussi les anarchistes savent varier leurs formes pour l'exciter, et pour entraîner par elle tous les esprits.

Aux hommes indépendans par systêmes, et défians par jalousie, on faisoit voir dans les républicains (1), amis de l'ordre, un parti dirigé par des ambitieux profonds, qui vouloient tout envahir. Leurs talens appuyoient l'accusation ; leurs vertus rendoient leur crime plus dangereux. L'ordre étoit présenté comme leur masque, la loi comme leur mot de ralliement. — La peur de porter les livrées de ce parti écartoit donc de l'ordre cette classe d'indépendans.

Aux hommes soupçonneux, défians sur le bien, crédules sur le mal, on laissoit échapper négligeamment des doutes, qu'on feignoit même de repousser, sur la corruption des amis de l'ordre ; on rappeloit leurs liaisons passées, on faisoit remarquer leurs liaisons ministérielles, la conformité de leur langage avec celui des Feuillans... Et la peur de la trahison faisoit croire d'avance à la trahison ; et on résistoit à l'ordre, de peur de paroître conniver avec des hommes corrompus, avec des ministériels.

Aux hommes qui vouloient porter les principes et l'exacte justice dans leurs décisions, qui ne vouloient pas condamner sans entendre, ni sans preuves, on

---

(1) Je désigne, sous ces mots de *républicains*, *amis de l'ordre*, les francs républicains, qui savent que la république ne peut exister que par l'ordre, qui détestent les anarchistes et les Jacobins agitateurs.

Ceux-ci s'appellent les patriotes, et observez qu'ils ont conservé ce nom qui étoit très-bon en 1792, mais qui en 1793 devoit faire place à celui de républicains. Observez que la Société des Jacobins de Paris n'a pas pris le titre de Société des amis de la république, mais a conservé celui des amis de la liberté et de l'égalité, — de l'égalité sur-tout! — nom qu'elle avoit avant l'institution du républicanisme.

disoit : *nous sommes en révolution* ; et s'ils insistoient pour la justice, on leur laissoit entrevoir que tant de résistance pourroit les faire soupçonner eux-mêmes de complicité... *nam qui deliberant, desciverunt* ; délibérer, c'est trahir ; c'est la maxime des anarchistes. — La peur du soupçon faisoit donc souscrire à l'injustice ; et voilà pourquoi on n'a jamais reclamé contre tant de décrets d'accusation, dont le temps a prouvé l'iniquité. — On craignoit le soupçon de complicité. — Et voilà pourquoi on s'élevoit contre l'ordre, depuis que les anarchistes avoient trouvé le secret de rendre l'ordre odieux, en le traduisant comme synonime de l'aristocratie.

Il y a peu de liberté d'opinions là où règne la peur de la calomnie ; il y en a bien moins encore, lorsque cette calomnie peut conduire à l'assassinat physique, comme elle conduit à l'assassinat moral : car il y a bien peu d'hommes qui sachent tout à la fois braver, je ne dis pas la mort, mais la crainte sans cesse renaissante de la mort, et le supplice journalier d'un opprobre injuste. C'est avec cette arme à deux tranchans que les anarchistes ont trouvé le moyen de subjuguer, d'attacher à leur char les aristocrates propriétaires, qui craignent l'assassinat physique, et les prétendus indépendans qui craignent l'assassinat moral.

C'est une étude curieuse que celle du progrès de la peur, et de l'adresse qu'elle met à se justifier ; mais c'est une étude bien douloureuse que celle du mal qu'elle a fait.

Dans l'origine de la Convention, presque tous les membres, révoltés des maximes anarchiques et de l'au-

dace insolente des hommes qui affichoient leur résolution de dominer, accueillirent presque unanimement toutes les propositions qui tendoient à les humilier, à les écraser. Alors, en arrivant de ses foyers, chaque député vouloit prouver à ses commettans son respect pour l'ordre et pour l'égalité des départemens. Insensiblement, on se répand, on cause avec la terrible réputation de Paris, on entend les motions sanguinaires des Jacobins; on apprend en frémissant les détails ignorés des massacres du 2 septembre; on en craint le renouvellement; on craint sur-tout d'en être la victime; on croit en faisant quelques sacrifices, appaiser les anarchistes; on est donc complaisant pour leur défaut de comptes, pour les déficit; complaisant pour les usurpations d'autorité; complaisant pour les assassinats et les pillages.

La même complaisance gagne, avec la peur qui la dicte, et le conseil exécutif, et les administrations inférieures, et les tribunaux, et les hommes même qui avoient montré le plus d'horreur pour le système des anarchistes. Chacun se dit: si la Convention est obligée de capituler avec les brigands, comment aurai-je la folie de vouloir lutter contr'eux?

On fait plus: on appelle patriotisme ces actes de foiblesses dictés par la crainte personnelle; on se fait illusion, on croit n'avoir que la paix pour but, lorsque le but réel est le desir de sa sûreté. On s'élève avec force contre ceux qui combattent cette foiblesse, et pour se justifier soi-même, on commence à suspecter la justesse du jugement de ses adversaires, on finit par calomnier la droiture de leurs intentions.

Hommes foibles, dont je n'accuserai pas la droiture, voyez maintenant votre ouvrage : voyez l'abîme où nous a précipités votre funeste systême de capitulations éternelles. Si nous sommes maintenant esclaves des anarchistes, c'est vous qui avez préparé, qui avez rivé nos fers.

Car quel a été le fruit de votre complaisance pour eux ? Les brigands ont audacieusement levé la tête. D'accusés ils se sont transformés en accusateurs ; de spectateurs silencieux de nos débats, ils en sont devenus les arbitres ; hier aux pieds de la convention, ils foulent aujourd'hui sa dignité à leurs pieds ; dominateurs de la convention par le désordre, ils veulent étendre sur la France entière cette domination, et l'éterniser par le désordre. C'est la marche des agitateurs ambitieux ; *rerum*, dit Tacite, *potiri volunt : honores, quos quietâ republicâ desperant, perturbatâ consequi se posse arbitrantur.*

Suivez avec moi leur marche :

Ce sont eux qui, maîtres de la tribune, en ont écarté les discussions sages et régulières, qui, par des motions d'ordre concertées, y ont sans cesse amené le désordre; qui se sont opposés aux institutions censoriales proposées par *Bancal* et *Mellinet* ; institutions qui, certes, auroient détruit l'influence des vociférations et des injures, et ramené celle des hommes éclairés (1), aujourd'hui condamnés au silence.

---

(1) Je ne sais quel corps administratif, a dans une adresse reproché à Condorcet de garder le silence depuis huit mois ; que ce corps député quelqu'un qui ait le courage d'assister à une de nos séances ; et il concevra ce silence. Non, Condorcet ne sait point la langue qu'on y parle.

Ce sont eux qui, souillant la tribune par des dénonciations perpétuelles, ont réduit les hommes vertueux à se défendre, lorsque ceux-ci n'auroient dû qu'accuser; qui, leur faisant ensuite un crime de se défendre, ont écarté leur justification, sous prétexte qu'il falloit mettre de côté les personnalités; parce qu'ils avoient épuisés les calomnies, et qu'ils en redoutoient la réfutation. Ainsi chaque jour ils calomnioient, et chaque jour on passoit à l'ordre du jour, quand la justification arrivoit.

Ce sont eux qui, dictateurs perpétuels du *comité des inspecteurs de la salle*, ont trouvé le secret de remplir les tribunes d'hommes à leur dévotion, salariés pour applaudir leurs extravagances, et huer leurs adversaires; qui ont toléré, protégé dans son enceinte même la vente des écrits les plus outrageans contre la convention (1), sous le prétexte de la liberté de la presse; de cette liberté qu'ils n'ont pas rougi de violer ensuite, pour arrêter dans les départemens la circulation des journaux républicains, et anti-anarchistes (2). — Or, a-t-on jamais osé réformer ces abus qui font de

---

(1) Rappellez-vous entre autres les deux pamphlets intitulés: RENDEZ-NOUS NOS DIX-HUIT FRANCS; — DONNEZ-NOUS DU PAIN, OU ÉGORGEZ-NOUS. On lisoit dans ce dernier ces mots révoltans: « Convention, détestable ennemie de l'hu-« manité, tu blâmes les journées des 2 et 3 sepsembre, et tu « assassines le peuple en détail ».

(2) Rappellez-vous la motion faite, le 9 mars, pour empêcher les deputés de faire des journaux, motion rejettée d'abord, puis décrétée le lendemain. Rappellez-vous les ordres de divers commissaires pour arrêter les feuilles de *Gorsas*, le *Patriote Français*, &c. &c.

l'enceinte de la salle un arêne de gladiateurs, et un guet-à-pens de ses environs ? a-t-on jamais osé punir les imprécations, les outrages, les révoltes si fréquentes des tribunes ? non, on feignoit de ne pas entendre; cette feinte sembloit prudence; *quod segnitia erat, sapientia vocabatur* (1) dit Tacite.

Ce sont eux qui, maîtres et toujours maîtres du *comité de sûreté générale*, après avoir profité de l'*erreur* de l'assemblée sur l'assassinat de le Pelletier (2), pour

---

(1) Lors de la révolte des tribunes du 29 avril, on fit bien évacuer une tribune qui avoit commencé le désordre ; mais celles qui le continuèrent, d'une manière encore plus scandaleuse, restèrent impunies.

(2) On ne peut nier que les anarchistes n'aient profité avec beaucoup d'adresse de l'assassinat de *le Pelletier*, pour ramener l'intérêt sur leur parti, alors entièrement décrié. Ils ont fait entendre que cet assassinat étoit le produit d'une haine dirigée particulièrement contre *la Montagne*, et contre ceux qui avoient voté la mort du tyran; tandis que c'étoit le produit d'un fanatisme invétéré pour la royauté, et contre tous les républicains; tandis que ce fanatisme déteste et poursuit encore plus les républicains amis de l'ordre que les anarchistes; parce que les royalistes ne peuvent espérer la résurrection de la royauté que par le désordre. Consultez à cet égard les aristocrates de bonne foi; ils vous diront qu'ils méprisent les anarchistes, et s'en servent, mais qu'ils exécrent les républicains amis de l'ordre. Aussi l'assassinat de *le Pelletier*, dont la fable a créé beaucoup de détails, *dont le mystère enveloppe encore les causes*, cet assassinat, s'il n'est que le produit du royalisme, a-t-il été un coup bien combiné par lui; car il a relevé le parti sur lequel il compte. Les royalistes ont dû se féliciter de leurs calculs, en voyant la Convention offrir pour premières victimes aux manes de *le Pelletier*, le nouveau comité de sûreté générale, composé d'amis de l'ordre, qui n'auroit pas, comme l'autre, fait détester par ses excès le régime républicain.

en chasser leurs adversaires, et y rentrer ; ce sont eux qui, maîtres de ce comité, se sont servi de leurs moyens, plutôt pour conspirer contre le parti des républicains, amis de l'ordre (1), que pour arrêter les aristocrates; qui, protégeant l'incendiaire *père Duchêne* et *Marat*, ont harcelé par leurs persécutions les écrivains anti-anarchistes (2) ; qui, multipliant les arrestations contr'eux, n'en ont jamais, malgré les décrets, rendu compte à l'assemblée ; qui ont tout enseveli dans le mystère, même les dénonciations des conspirations contre la convention. Et ce comité est non seulement impuni, mais toujours souverain !

Ce sont eux qui ont provoqué toutes ces comédies jouées successivement à la barre, soit pour intimider l'assemblée, soit pour entraver sa marche, soit pour semer la discorde entre ses membres, soit pour l'avilir et la dissoudre.

Ce sont eux qui ont provoqué et l'accusation de ces 1,500,000 l. imaginaires, distribuées par la calomnie entre les membres influentiels de l'assemblée législative, et les pétitions de ces ouvriers du camp de Paris qui s'intituloient la *nation*, et qui vouloient niveler leur indemnité, avec celle des députés, et ces pétitions insolentes contre le prétendu *modérantisme* de l'assemblée, et ces leçons humiliantes que venoient si souvent leur donner de prétendus fédérés.

---

(1) Je citerai à cet égard le ridicule complot d'*Achille Viard*, et les circulaires secrètes envoyées par le comité de sûreté, pour décrier par-tout les vrais républicains.

(2) Rappellez-vous l'arrestation de l'auteur du *journal Français*, auquel on n'a d'autre crime à reprocher que de livrer les anarchistes au ridicule.

Ce sont eux qui, après avoir arraché de la convention des millions, pour maintenir à bas prix le pain à Paris, c'est-à-dire après avoir imposé la France pour l'avantage de Paris seul, ce sont eux qui, sous le nom des sections, n'ont cessé de fatiguer la convention de pétitions pour fixer le *maximum* des grains ; parce qu'ils savent bien que ce maximum doit amener la famine, que la famine doit produire une insurrection contre la convention, sa dissolution, et le retour de la royauté (1). C'étoit dans le même esprit que Maury vouloit la suppression des impôts ; et ce n'est pas le seul rapport qui existe entre les anarchistes, et les aristocrates de l'assemblée constituante.

Ce sont eux qui, après avoir sollicité ces adresses, ces pétitions incendiaires, ces députations insolentes, les désavouoient, les condamnoient hypocritement, lorsque la convention irritée alloit sévir contre elles, et qui portant la perfidie plus loin, les prêtoient à leurs adversaires, comme ils leur prêtent toujours les émeutes, les pillages, les incendies qu'ils conseillent ou font exécuter (1).

---

(1) On ne peut rien opposer de solide au lumineux écrit de *Creusé la Touche* ni à ceux de *Barbaroux*, sur cette matière ; on ne peut rien opposer à l'expérience qui a suivi le décret par lequel on a consacré le principe de la liberté de la circulation, car enfin on a eu par-tout des grains.... et cependant les anarchistes ont tant intrigué, tant pétitionné, tant épouvanté avec les processions nombreuses de *leur peuple*, que le principe a été violé.

(2) Cette tactique, dont chaque semaine a fourni des preuves, s'est sur-tout fait remarquer dans la pétition de ces dix mille hommes qui se déclarèrent en état d'insurrection, si l'on ne taxoit pas le bled ? N'a-t-on pas vu Billaud accuser

Ce sont eux qui se sont sans cesse opposé à ce qu'on décrétât l'instruction publique; parce qu'ils savent que l'éducation du peuple est un des plus puissans moyens contre les révoltes, les disettes et sur-tout contre le charlatanisme des agitateurs, et l'éducation est dans le néant !

Ce sont eux qui, pour perpétuer leurs pouvoirs, ayant besoin de perpétuer les désordres, ont divisé la société en deux classes, celle qui a, et celle qui n'a pas, celles des *sans-culottes*, et celle des *propriétaires*; qui ont excité l'une contre l'autre; qui, pour faire écraser la seconde, ont voulu une armée (1), exclusivement composée d'individus de la première, et payée forcément par la seconde; et cette armée a été décrétée!

Ce sont eux qui, pour dissoudre la Convention, ont cherché à la diviser en deux partis, tandis, qu'eux mis à part, elle n'a qu'un même esprit (2); qui ont

---

les républicains de cette pétition ? Marat ne les accuse-t-il pas aussi d'avoir provoqué les pillages du vingt-six février, et même la conspiration du 10 mars, où ils devoient être égorgés ?

(1) L'idée de cette armée de sans-culottes, qui est bien le renversement le plus absurde de cette égalité qu'on ne cesse de vanter, cette idée est due à Danton et à la Croix, qui avoient besoin de se populariser et de faire oublier leur conduite dans la Belgique. La flagornerie est toujours le signe du mépris ; cette maxime se vérifie encore ici. Personne n'est au fond moins *sans-culotte* que Danton et Lacroix.

(2) C'est un fait sur lequel je ne puis trop insister, et qu'attesteront tous ceux qui connoissent bien les principes de ceux qui se placent, soit dans le côté droit, soit dans le milieu ou la plaine de la salle ; les mêmes principes y dominent, et ce sont les principes les plus purs, quelquefois sous des formes différentes.

imaginé un *côté droit* et un *côté gauche* ; (1) qui ont créé les dénominations d'*appellans* et de *non appellans* : qui ont fait aux premiers un crime, un titre à l'opprobre, à la haine du peuple, de leur opinion ; de cette opinion si politique, si salutaire, si honorable pour le peuple ; qui n'ont cessé de provoquer contre eux les adresses, les poignards, les échaffauds.

Ce sont eux qui, ne pouvant réussir à dissoudre la Convention, par cette ligne de démarcation entre les apellans et les non apellans, ont cherché à entamer l'intégrité de la représentation nationale, en désignant à la fureur du peuple seulement VINGT-DEUX des membres qu'ils redoutent le plus ; en provoquant hautement, tantôt leur expulsion, et tantôt leur massacre. Et l'Assemblée, après avoir déclaré calomnieuse la pétition contre ces vingt-deux proscrits, a souffert, a été forcée de souffrir que la Commune et plusieurs sections ordonnassent avec encore plus de fureur et d'insolence la signature de cette pétition ! Elle a souffert

(1) La conduite des anarchistes a été ici très-habile ; ils connoissent l'empire des mots, et des signes sur le peuple. Le peuple étoit accoutumé à détester le côté droit, à voir s'asseoir au côté droit les Maury, les Cazalès, les Feuillans. Il en a conclu, et les anarchistes l'ont confirmé dans cette conclusion, que les membres de la convention, que le hazard, leurs liaisons et l'habitude plaçoient de ce côté, avoient les mêmes principes que ces hommes si justement abhorrés. Le peuple étoit accoutumé à regarder la Montagne comme l'asyle du plus pur patriotisme ; les anarchistes s'en sont emparé. Eh bien ! si l'on vouloit faire le parallele entre leurs principes, et ceux des Noirs de l'assemblée constituante, on y trouveroit de singuliers raprochemens, et il seroit facile de prouver, que le vrai côté droit est aujourd'hui à la Montagne.

que les moyens les plus vils, les plus contraires aux loix fussent employés pour contraindre les citoyens à la signer (1) ! De pareils attentats seroient-ils donc impunis, si la Convention étoit libre, si elle jouissoit du pouvoir dont elle doit être environnée ?

Mais, peut-on se méprendre au but, au véritable but que se proposent les anarchistes, dans leur acharnement contre les vingt-deux proscrits?

Lorsque Cromwell voulut dominer le long Parlement d'Angleterre, pour le dissoudre ensuite, il commanda aussi une expulsion des vrais républicains, qui ne vouloient ni Roi, ni usurpateur. Le Colonel Pride (1) arrêta, emprisonna par ses ordres 60 membres des plus vigoureux, en chassa une centaine d'autres ; et le reste, dévoué au perfide Cromwell, ne fut plus dans sa main qu'une *machine à décrets*, qu'il brisa bientôt après, lorsque la machine voulut se révolter contre l'ouvrier qui la faisoit mouvoir.

Eh bien! c'est cette *purgation du Colonel Pride*, comme on l'appelloit alors, qu'on veut renouveller dans la Convention ; parce que les chefs des anarchistes en attendent les mêmes effets ; parce qu'ils voient sa dissolution faire place au trône qui se prépare pour un usurpateur.

---

(1) Par exemple, on ne délivroit ni certificats de civisme, ni passeports qu'à ceux qui signoient cette pétition ; on ramassoit dans les rues des signatures ; on en quêtoit de porte en porte, etc. etc.

(2) Hume observe que le colonel Pride étoit un charretier de brasserie — le plus fougueux partisan de Cromwel, celui qui contribua le plus avec lui à la dissolution du Parlement, étoit le fils d'un boucher, nommé *Harrison*.

Si ce but constant de domination et de dissolution de la Convention a été marqué dans quelques événemens, s'il en est qui prouvent au plus haut dégré d'évidence, d'un côté la scélératesse et la puissance des anarchistes, et d'un autre côté l'impuissance et l'avilissement de la Convention, c'est bien l'impunité forcée, commandée de la conspiration du 10 mars, l'impunité de Marat, l'impunité de la commune et de certaines sections de Paris, enfin l'impunité des chefs des jacobins de Paris.

Est-il en effet un seul homme réfléchi, qui après avoir rapproché toutes les circonstances de cette audacieuse conspiration du 10 mars qui, après avoir lu, médité le discours éloquent, mais trop adouci de *Vergniaud*, le profond écrit de *Louvet* (1), ne s'est convaincu que son existence est phisiquement démontrée ?.... Avec quel art on amèna, deux jours avant, la permanence de la convention ! Elle offroit une si belle occasion aux assassins pour envelopper d'un seul coup, dans une seule nuit, dans un seul massacre, les têtes de tous les républicains !

Avec quel art on revêtit des couleurs du patriotisme ce *tribunal révolutionnaire* ; cet instrument créé par les conspirateurs, soit pour effrayer les simples citoyens qui auroient été tentés de s'opposer à leurs fureurs; soit encore pour faire périr par le glaive de la loi ceux des

---

(1) Voyez l'écrit de Louvet intitulé : *à la Convention nationale, et à mes commettans, sur la conspiration du 10 mars, et sur la faction d'Orléans, Jean-Baptiste Louvet, député de France par le Loiret*, brochure in-8°. de 30 pages, au bureau de Gorsas, N°. 7, rue Tiquetonne.

députés républicains qui auroient échappé au fer des assassins ! Hommes féroces ! ils vouloient surpasser Cromwell même en cruauté ; car Cromwell emprisonnoit les parlementaires qui lui déplaisoient, mais il ne les faisoit pas assassiner légalement. Avec quelle adresse on cherchoit à écarter de cette institution odieuse, ces formes salutaires et protectrices de l'innocence ! On ne vouloit point de jurés. On craignoit qu'ils ne s'avisassent d'avoir une conscience ; et pour les anarchistes, la conscience n'est qu'un mot de contre-révolutionnaire. L'assemblée cependant refusa de violer le principe. — On atteint son but d'une autre manière ; on demande que les jurés (1) soient tenus de prononcer à haute voix ! A haute voix ! lorsqu'on savoit que ce tribunal auroit aussi ses galeries dirigées par les conjurés ! A haute voix ! lorsqu'on savoit que ce mode seul avoit pu faire élire à la convention les êtres les plus vils ? N'étoit-ce pas dire au juré : ou tu périras toi-même, ou tu feras périr ceux que nous te désignerons ! — Guadet osa le soutenir à la tribune, au milieu des hurlemens de ces monstres. L'assemblée pensoit comme Guadet ; elle prononça contre le principe ; tant étoit irrésistible l'influence des conjurés, qui lui firent encore décréter, contre tous les principes, que les jurés seroient élus par elle ! sans doute afin que les haines que ce tribunal devoit amasser sur sa tête, rejallissent sur la convention !

---

(1) Si cependant on peut appeller jurés ceux que l'accusé ne peut choisir, ceux qu'il ne peut récuser, ceux qu'on perpétue dans cette fonction, — c'est une vraie commission de juges.

Le scrutin trompa d'abord leurs espérances, les gens de bien l'emportèrent, ils devoient composer ce tribunal redoutable. L'anarchie trembla à son tour pour la tête de ses chefs, l'anarchie fut sur le point de paralyser ce tribunal révolutionnaire ; mais la nécessité de prononcer à haute voix, mais la terreur répandue par *le peuple des assassins*, écartèrent (1) les amis de la justice et de l'ordre qui avoient été d'abord nommés, et ils laissèrent leurs places à des hommes ! . . . . (2) Voulez-vous les apprécier? Lisez leurs procès-verbaux, leurs interrogatoires, leurs jugemens... Les cheveux dressent sur la tête. Oui, s'il est un tribunal propre à faire regretter les bastilles du despotisme, s'il est une institution propre à mûrir, à ramener avec rapidité la contre-révolution en faveur de la royauté, c'est bien un tribunal aussi arbitraire dans ses formes, aussi absurde, aussi partial dans ses preuves, aussi inique dans quelques uns de ses jugemens . . . .

C'est avec un pareil tribunal que la contre-révolution s'accéléra dans ce dernier siècle en Angleterre! car les anarchistes de ce tems-là, craignant aussi les jurés, et les formes ordinaires, firent décréter une haute-cour de justice qui expédioit très-militairement les victimes qu'on lui désignoit ; qui répandoit la cons-

---

(1) C'est une lâcheté qui souillera à jamais la mémoire des jurés, qui refusèrent ; ils auroient, ou sauvé la république, en effrayant les anarchistes, en les punissant, ou péri glorieusement ; ils auroient épargné à la révolution la honte et la peine des jugemens rendus par leurs successeurs.

(1) Je ne comprends pas dans cette censure tous les membres de ce tribunal... Mais qui ne frémit pas de voir assis parmi eux deux des ordonnateurs du massacre de septembre ?

ternation et l'indignation par-tout. Et voilà le tribunal qui servit de dégré à Cromwell, et depuis à Charles II ! voilà le tribunal dont l'exécration fit accueillir avec délices, par le peuple, l'expulsion du long parlement....

Quel membre éclairé de la convention n'a pas entrevu le but et les suites funestes de cette institution ? Quel membre n'a pas vu qu'elle étoit l'ouvrage de la vengeance et de l'ambition, alors sur-tout que *Roberspierre et Lindet* enfloient avec perfidie la liste des crimes qui devoient y être jugés ; sans doute afin qu'aucun des écrivains courageux qui avoient combattu leur parti, n'échappât à leur fureur! Quel membre ne fût pas révolté de la soif du sang qui perçoit dans leurs cruautés froidement combinées ! . . . fureur dans les convulsions de la figure, crime dans les yeux, arrogance dans le ton . . . . (1) N'étoit-ce pas-là Robespierre ? L'indignation étoit universelle ; mais les conspirateurs étoient maîtres absolus, et il falloit se taire . . . .

Leur despotisme ne se déploia-t-il pas encore avec plus d'audace dans la nomination des commissaires, dont ils ordonnèrent l'envoi dans plusieurs départe-

---

(1) *Vultus ipsius plenus furoris, oculi sceleris, sermo arrogantiæ.* (Cic. pro Muren.) Cicéron a parfaitement peint Robespierre sous ces traits énergiques. Quant à *Lindet*, ce n'est ni avec le tigre, ni même avec l'hyene qu'il faut le comparer, pour avoir son image. L'hyene et le tigre ne rafinent pas la cruauté; Lindet en a fait un art, et c'est le sien. Le tyran qui fait déchirer ses victimes, en les complimentant et en les caressant, qui leur fait ensuite appliquer des remèdes, pour les faire vivre à la douleur, pour en jouir plus longtemps, ce tyran-là est trop doux encore pour *Lindet*.

mens ? les conjurés ne se partagèrent-t-ils pas ces départemens, avec une impudence incroyable ? ne violèrent-ils pas toutes les formes usitées dans les nominations ? n'en exclurent-ils pas publiquement, et comme des traîtres tous les apelans ? et s'ils glissent astucieusement dans leur liste scandaleuse les noms de quelques hommes estimables qui ne partageoient ni leurs opinions, ni leurs forfaits, n'étoit-ce pas pour en imposer aux gens de bien des départemens, pour revêtir de quelqu'autorité, de quelque poids, leurs décisions arbitraires, et tyranniques ; décisions où jamais ces gens de bien ne devoient avoir d'influence, puisqu'ils formoient la minorité dans chaque commission ?

Eh! quel étoit le but de ces commissions ? la nécessité de tromper les départemens sur l'objet de la conspiration, de les irriter contre les députés, amis de l'ordre, de justifier leur assassinat. C'étoit le même but qui avoit dicté le décret par lequel on défendoit aux députés de composer des journaux. On espéroit éteindre ou paraliser ceux qui existoient dans leurs mains ; on espéroit effrayer tous les journalistes hors de la convention. — Calculs étroits de petits conspirateurs ! ils ne savoient pas qu'une révolution produit toujours, et par-tout, des hommes courageux qui osent braver la mort pour révéler la vérité aux peuples (1).

(1) Aussi le *Patriote Francais* du 11 mars fut-il un coup de foudre pour les conjurés. Le courage avec lequel *Girey* dénonça leurs forfaits à toute la France ne contribua pas peu à renverser tous leurs projets ; ne contribua pas peu à l'exécra-

Lorsque tout concourt à démontrer à l'homme impartial, que la conjuration du 10 mars a été tramée par les anarchistes, qu'elle avoit pour but d'assurer la domination dans leurs mains par le massacre des députés républicains, que le tribunal révolutionnaire n'étoit institué que pour l'affermir par la terreur, que l'envoi, le choix des commissaires n'avoit pas d'autre but que de faire approuver cette domination par les départemens; comment s'expliquer le silence de la convention sur un crime dont le but étoit aussi atroce, dont les preuves étoient sous sa main, dont les auteurs se nommoient publiquement? Comment ne pas conclure que ce silence a été commandé, par les hommes qui dominoient l'assemblée, et qui trempoient dans le complot; par ceux qui, après l'avoir proposé aux Jacobins, venoient ensuite froidement veiller à son exécution, au sein de la convention; par ceux qui se plaignoient amérement de ce que leurs victimes ne se rendoient pas complaisamment au lieu du sacrifice (1); par ceux qui, après s'être partagé les départemens, vouloient se partager le

tion dont furent couverts presque partout ces prédicateurs du meurtre. Les trois Nos. des 11, 12 et 13 mars du Patriote Français seront des monumens éternels de leur honte et du courage de *Girey*, qui bravoit les anarchistes pour la sefois, au milieu de leurs poignards et de leurs jurés.

(1) Où sont donc les *Buzot*, les *Gensonné*, les *Brissot*, s'écrioit *Bentabolle*, dans cette nuit mémorable? *Dubois-Crancé* quitte le fauteuil des Jacobins, lorsque le complot eut été résolu, et vient occuper le fauteuil de la Convention, sans ouvrir la bouche sur cette conspiration; et ni *Dubois-Crancé*, ni *Garnier*, ni *Bentabolle* n'ont été arrêtés ni poursuivis.

ministère ! ce ministère qu'ils auroient envahi, sans le courageux discours de *Lareveilière-Lepaux*, sans la ferme résistance de *Bancal*! ce ministère que les chefs des conjurés feignoient alors de dédaigner, parce que leur peuple même avoit percé leur secret; ce ministère que depuis ils ont su s'approprier sous une autre forme; car les ambitieux se replient, mais n'abandonnent jamais. Comment, en un mot, ne pas conclure de tous ces faits, que la convention est sous le joug des conspirateurs même!

Le dernier triomphe de Marat n'a-t-il pas porté cette vérité jusqu'à l'évidence? Quoi! cet homme dont l'ame est pétrie de sang et de boue (1), cet homme, l'opprobre de la révolution, et de l'humanité, qui, souillant par sa présence la convention, l'avilissant, chaque jour, par ses excès, a plus nui à l'établissement de la république, que toutes les armées étrangères; cet homme dont les forfaits impunis ont, avec les massacres du 2 septembre, ont fait retrograder la révolution universelle de plusieurs siècles; cet homme qui, convaincu d'avoir prêché la royauté, le dictatorat, l'avilissement de la convention, le massacre des députés, la contre-révolution; cet homme resté impuni pendant six mois, malgré les reclamations de tous les départemens! et pendant six mois, il insulte, chaque jour, à la Convention!

---

(1) *Hic homulus ex cruore et luto fictus.* (*Cic. contra Pisonem.*) Le mot *cruor* a une énergie intraduisible en français; il peint le sang après qu'il a été versé, le sang déjà corrompu, dont s'abreuvent les animaux lâches et voraces...

Enfin cet homme est décrété d'accusation, après une séance de vingt deux heures, malgré les horribles imprécations des brigands répandus dans les tribunes, malgré 92 députés qui ne rougirent pas de prendre sa défense, et d'épuiser leur tactique pour le sauver, il résiste à la loi; de son souterrain il brave l'assemblée, et on le laisse impuni! il fixe un jour au tribunal, s'y présente avec audace, environné de son peuple, joue le rôle d'accusateur, plutôt que d'accusé, de juge plutôt que d'accusateur, de chef suprême de la convention et de la nation plutôt que de juge! là même, il foule à ses pieds les décrets, traîne la convention dans la fange, et se vante de ses crimes!

Et le tribunal après une farce coupable, où il s'amuse à faire mon procès, au lieu de celui de Marat, après des interrogats dérisoires, après un panégyrique de Marat, prononcé par l'accusateur public, en un mot après s'être joué de toutes les formes, et du décret même, ce tribunal, dans un jugement annoncé d'avance, acquitte Marat; lorsqu'avant, lorsqu'après, il a (1) condamné à la mort des cuisinières, des cochers pour des *propos* aristocratiques et royalistes, très-condamnables sans doute, qui, sans doute, mé-

---

(1) Plusieurs journaux ont rapporté le discours tenu par Roussillon, un des jurés au club des Cordeliers, deux jours avant le jugement de Marat; « ne craignez rien, dit-il, pour sa tête. On parle de l'arrêter; je vous invite à poignarder celui qui oseroit porter des mains sacrilèges sur l'ami du peuple pour l'arrêter.... que le peuple nous amène aussi toute la facttion Girondine, vous verrez lesquels auront la tête sur les épaules en sortant du tribunal....

ritoient une punition, mais que jamais la loi n'a entendu punir par la mort (1).

Et cet homme est porté en triomphe au sein de la convention même qu'il venoit encore d'outrager! il y paroît en vainqueur! Et Danton appelle un beau jour ce jour de deuil pour la vertu, et pour la liberté! Et Osselin demande l'insertion au bulletin de ce scandaleux jugement! Et l'assemblée, si l'on peut toutes fois décorer de ce nom une centaine de membres, dont la plus grande partie étoit composée des protecteurs et des protégés de Marat, et cette assemblée reste muette, consternée, ferme les yeux sur la prévarication, sur la violation de la loi, sur l'outrage fait à la représentation nationale!

Maintenant je le demande à tout homme de bonne foi: où donc est maintenant la puissance suprême? Est-ce dans la convention ou dans le Tribunal révolutionnaire? est-ce dans ce tribunal, ou dans Marat? Est-ce dans Marat ou dans les factieux qui le protègent?

O honte! O douleur! Marat au-dessus de la Convention! Quel ennemi de la France n'a pas été enivré de

---

Si ce fait est certain, ne doit-il pas donner une étrange idée et du juré et du tribunal? Les nations étrangères et la postérité n'auront-elles pas lieu de s'étonner que la convention n'ait pas ordonné la poursuite d'un juré qui violoit ainsi la loi?

(1) La loi ne condamne point à mort pour *propos* royalistes, mais pour des *propositions* tendant à rétablir la royauté; et pour qui connoît notre langue, il y a loin du propos à la proposition.— Marat faisoit une proposition, lorsqu'il invitoit à rétablir la royauté, à dissoudre la convention; la cuisinière tenoit un propos.... Eh bien! la malheureuse a subi la mort! et Marat a eu les honneurs du triomphe.

ce scandaleux triomphe? Quel républicain n'a pas sa l'ame navrée, n'a pas désespéré de la liberté? Quel homme ne s'est pas dit: non, la Convention n'est pas libre; libre, elle ne se laisseroit pas déshonorer par de pareils attentats; libre, elle eût suspendu et fait juger le tribunal qui avoit outragé la justice et la représentation du souverain (1).

N'est-ce pas encore la triste conclusion qu'on est obligé de tirer, lorsqu'on rapproche dans son esprit toutes les usurpations de pouvoirs, toutes les violations de loix, dont la municipalité et les sections de Paris se sont constamment rendues coupables, depuis le 10 août, et qui ont été constamment impunies; car, quelle est la loi qu'on y ait exécutée!

---

(1) En relisant les lettres de Cicéron à Atticus (*), on trouve l'histoire d'un jugement de Clodius, *pris aussi en flagrant délit*, jugement qui a beaucoup de rapports avec celui de Marat. Complaisance des juges, vociférations de bandits en faveur de Clodius, preuve acquise du crime, décharge pleine et entière du coupable, et jusqu'à l'épisode de Cicéron appellé en témoignage, pour orner le triomphe de Clodius, insulté et menacé par *son* peuple, tout s'y trouve. On y voit une petite différence; vingt-cinq juges furent assez courageux pour aimer mieux s'exposer à tout, que de perdre la république.

« Sachez, dit Cicéron à Atticus, que l'heureux état de ma « patrie, si quelque Dieu n'y remédie, nous échappe des mains « par ce seul jugement; si c'est un jugement que trente des « plus méprisables et des plus méchans hommes de la répu- « blique aient violé à prix d'argent tout ce qu'il y a de plus « sacré, et qu'un *Talna*, un *Plautus*, un *Spongia* aient dé- « claré faux un fait connu de toute la terre ».

(*) Voyez la lettre XVI à Atticus.

Lorsqu'on voit l'ancienne Municipalité s'arroger, à la face de l'Assemblée législative, le pouvoir suprême, casser le département, imposer un nom au nouveau, puis le paralyser, refuser de correspondre avec le ministre de l'Intérieur, ouvrir une correspondance avec toutes les municipalités, envoyer par-tout des commissaires, pour rallier toute la nation autour de son char, désobéir au décret qui lui ordonnoit de rendre ses comptes, désobéir au décret qui ordonnoit l'élection d'une municipalité nouvelle, et forcer même l'Assemblée à rapporter son décret;

Lorsqu'on voit les sections, partageant ce délire, donner à leurs comités le droit d'arrêter les citoyens, multiplier ces arrestations à un point effrayant (1), faire des lois sur le mode de nomination, persévérer, malgré les décrets, dans le mode d'élection à haute voix (2).

Lorsqu'on voit la municipalité nouvelle suivre les erremens de l'ancienne, s'arroger le droit, au mépris de la souveraineté du peuple, de repousser, de son sein les membres qui lui déplaisoient; forcer par mille tracasseries le maire, dont les principes la gênoient, à don-

(1) Voyez la pétition présente par Target, le 30 octobre. Les prisons étoient excessivement remplies, et le comité de surveillance, chargé de les faire évacuer, négligea cet objet sacré pendant six semaines.

(2) Rappelez-vous entre autres la délibération de la section du Théâtre Français, présidée par l'éternel *Momoro*; celui-là même qui fut sur le point d'être pendu, qui l'auroit été sans Buzot, pour ses prédications sur la loi agraire.) La section s'y réservoit le droit de délibérer sur les décrets de la Convention.

ner sa démission, différer, malgré dix décrets, d'organiser la force publique, parce que cette force pouvoit enfin protéger l'exécution de la loi ;

Lorsqu'on voit cette municipalité commander à la représentation nationale des sacrifices énormes et perpétuels d'argent, tantôt pour rembourser des billets de confiance, tantôt pour les subsistances, et tantôt pour des dépenses de police ;

Lorsqu'on voit un simple comité, malgré la commune, les sections, la convention, refuser de rendre compte de sommes énormes, dilapidées, et les membres de ce comité non seulement impunis, mais même siégeant au sein de la convention, mais osant même accuser les hommes les plus vertueux ;

Lorqu'on voit cette municipalité, malgré les décrets, fermer, à son gré, les barrières, les spectacles, interdire telles ou telles pièces, tels ou tels journaux, mander à sa barre les députés, les généraux et les ministres, leur ordonner de chasser tels ou tels fonctionnaires subalternes, envoyer chez eux des *commissaires enquêteurs*, pour veiller à l'exécution de ses décrets ;

Lorsqu'on voit cette municipalité faire des loix sur le recrutement, sur les certificats de civisme, en changer à chaque instant la forme, en donner, les annuller, puis n'en plus donner qu'à ceux qui signeroient la pétition contre les vingt deux proscrits, qu'à ceux qui auroient l'agrément des sociétés populaires, et constituer ainsi de sa propre autorité ces sociétés en corps politiques ;

Lorsqu'on voit enfin cette municipalité demander insolemment à la convention, si elle est en état de sau-

ver la chose publique ; annoncer ouvertement son dessein de la remplacer, se déclarer en état d'insurrection contre elle, encourager dans son sein les calomnies les plus atroces contre ses membres, former un comité central pour toutes les municipalités, appeler autour d'elle des troupes de divers départemens. . . . .

En voyant cette chaîne d'attentats, et leur impunité, tant d'audace d'un côté, tant de foiblesse de l'autre, il est impossible que les citoyens des départemens, que tous les étrangers n'en concluent pas, ou que la représentation nationale est dans la commune de Paris, ou que cette commune lui est supérieure, puisque la convention n'a ni la liberté de décréter contre elle, ni la force de faire exécuter ses décrets.

Que dis-je ? non ce n'est pas encore dans la commune de Paris que réside l'exercice de la souveraineté nationale, c'est dans un club, ou plutôt dans une vingtaine de brigands qui dirigent ce club, qui font courber devant eux toutes les autorités constituées par la nation.

C'est-là, c'est dans ce club, où dominent les anarchistes de la convention, c'est-là que se fabriquent les décrets qui doivent lui être commandés ; c'est-là que se fabriquent, sous le nom de pétitions ou d'adresses, les ordres qui lui sont intimés ; c'est dans cet attelier de calomnies, que, chaque jour, on désorganise tout, et le ministère et les administrations, et l'armée ; c'est-là que sont mandés, que comparoissent, que s'agenouillent humblement et les députés et les ministres, et les généraux ; c'est-là qu'ils rendent leurs

comptes (1), répondent aux dénonciations, obéissent aux décrets du club qui chasse ou condamne leurs subalternes ; c'est-là que tout en accusant les *girondins* de gouverner tout, d'envahir tout, les meneurs du club attirant à eux toute l'autorité, gouvernent tout, envahissent tout, argent, marchés (2), places, commissions, nominations des tribunaux, etc. etc. C'est de-là que partent les ordres au tribunal révolutionnaire, pour traduire, condamner ou absoudre ; c'est-là que l'accusateur de ce tribunal se plaint de ce que le sang ne coule pas en assez grande abondance ; c'est-là que des jurés de ce tribunal promettent de faire rouler bientôt sur l'échaffaud la tête des députés, ennemis des jacobins ; c'est-là qu'on se fait un jeu de fouler aux pieds (3) les décrets, d'outrager la conven-

(1) Voyez entre autres la correspondance de *Pache* et de *Bouchotte* avec les Jacobins. Je n'ai pas balancé, leur écrivoit ce dernier, à chasser les commissaires que vous m'avez désignés.

Lisez l'interrogatoire humiliant prêté sur la sellette par Berruyer, qui n'a pas même paru devant la Convention.

(2) Rappelez-vous cette correspondance de *Desfieux* et *Blanchard* interceptée par le département de *la* Gironde.... n'y spéculoit-on pas sur tous les marchés de la marine ? Commis, vérificateurs, ministre, tout devoit être favorable.

(3) Qu'on rapproche des débats actuels des Jacobins ceux qui avoient lieu, dans la même société, sous l'Assemblée constituante ; qu'on se rappelle le respect pour les décrets, qui étoit un article de leur *Credo*. Alors cette société aidoit à fonder la liberté, en respectant l'ordre provisoire. Mais depuis.... Il n'est pas au surplus un seul des griefs que j'articule ici qui ne soit prouvé par le journal des séances des Jacobins. En les relisant dans dix ans, on aura peine à concevoir, ou comment on a pu laisser subsister si long-temps un pareil club, ou comment la république a pu subsister si long-temps à côté de lui.

tion, qu'on se fait une religion de s'encourager à poignarder les députés appelans ; c'est-là que, pour engager la multitude à des massacres, on corrompt la morale du peuple, on lui prêche la nécessité de niveler les fort unes, et les têtes, de promenerla faux de l'égalité par-tout; c'est delà que partent les nombreux écrits qui vont semant dans les départemens les mêmes principes, les mêmes haines, les mêmes séditions ; c'est-là que sont brevetés et salariés les émissaires qui vont par-tout prêcher la guerre des sans-culottes contre les propriétaires, etc. etc.

Et chaque jour, chaque nuit, sont témoins de ces attentats ! chaque nuit l'esprit du peuple est irrité, exaspéré contre la convention ! chaque nuit, il se retire la rage dans le cœur, jurant d'exterminer les ennemis des jacobins; et, de retour chez lui, dans sa famille, à son attelier, dans sa section, cet ouvrier simple et crédule communique à tout ce qui l'environne la contagion dont il est infecté.... C'est ainsi que s'empoisonne successivement l'esprit public, et que les séditions vont s'échaffaudant sur les calomnies journalières.

Maintenant je le demande à tout homme qui a étudié les bases des républiques, peut-il exister à côté d'un foyer aussi actif de conspirations, qui communique à ceux de la municipalité des sections, et des autres clubs de l'empire; peut-ilexister une convention libre et indépendante, un gouvernement, une justice ?

Guadet l'a dit (1) : si deux cent contre-révolution-

(1) Voyez la vigoureuse réponse de ce député à Robers-

naires prêchoient dans un club à côté de la convention les mêmes maximes, tous périroient bientôt sur l'échaffaud. Que font ici les noms ? le crime est le même, et celui des jacobins de Paris (1) est impuni !

Car enfin, qui d'entre eux prêchant ou le meurtre ou le pillage, ou même l'exécutant, a été dénoncé, traduit devant les tribunaux ? qui d'entre eux, conspirant ouvertement contre la convention, a été traîné sur l'échaffaud ? que dis-je ? qui d'entre eux a-t-on osé arrêter (2) ? Non l'inviolabilité n'est plus dans la représentation nationale ; elle est dans la bande de ces brigands qui la violent chaque jour. Leur image semble la tête de Méduse, elle pétrifie tout ; on frissonne à l'idée de poursuivre un brigand qui se pare

---

pierre. Si ses idées eussent été suivies depuis long-temps, nous n'aurions pas à gémir de nos malheurs actuels.

(1). Je dois observer d'abord que je ne confonds point avec cette société coupable, la grande majorité des sociétés populaires des départemens qui professent d'autres principes; j'observe en second lieu que dans la société même de Paris, il existe de bons patriotes, mais foibles, ou en minorité, ou trop timides pour faire respecter la majorité.

(2) Fournier l'a été, mais aussi il a été relâché au moment même où il s'avouoit coupable. Il sembloit qu'on craignît les lumières qu'il pouvoit donner. Lasouski, qui commandoit, le 7 mars, le pillage des presses de Gorsas et de Fiévée, Lasouski qui s'étoit vanté aux Jacobins d'être un des membres du comité d'insurrection, Lasouski a bravé également la Convention à sa barre, et je crois même qu'il a eu les honneurs de la séance. La mort l'a depuis atteint, et quoique conspirateur, les Jacobins lui ont décerné les honneurs de l'apothéose. Le Panthéon leur sembloit à peine digne de lui! et c'est à la face de la Convention que se joue cette outrageante comédie ! et elle se taît !

du nom de jacobins (1). C'est presqu'un acte de courage que d'entendre des dénonciations contre eux ; mais elles tombent bientôt dans la poussière des comités. (2)

Oui, je le déclare dans la profonde conviction de mon ame ; tant qu'il n'existera aucune puissance capacapable de réprimer les forfaits des meneurs des jacobins, il ne peut y avoir ni convention, ni gouvernement. Tous les pouvoirs sont nécessairement au club; voilà le corps législatif, ou plutot voilà le corps au-dessus de la loi, au-dessus de toutes les autorités constituées ; voilà le souverain de la France entière.

J'ai fait voir que le club des anarchistes étoit le souverain de la convention ; il l'est encore des ministres depuis le 10 août. — Suivez-moi sur cette nouvelle scène.

Je ne vous parle pas de Danton ; Danton étoit la créature de ces factieux, il devoit leur sacrifier tout.

Mais je vous parlerai de Roland ; non que Roland

(1) Je suis sûr qu'on me félicitera de mon courage à les attaquer ; ces félicitations déposeront contre la foiblesse de mes concitoyens.

(2) Rappellez-vous la dénonciation faite dernièrement par le département de Bordeaux, qui avoit arrêté un courrier extraordinaire expédié par la société des jacobins de Paris, pour exciter les départemens contre une partie de la convention. — A-t-on osé même faire un rapport sur ces pièces de conviction ?... Mais qui donc paie tous ces couriers extraordinaires, et ces pamphlets, et l'attelier secret des calomnies ? comment la convention n'a-t-elle pas ordonné une recherche à cet égard ? la société est ruinée, on le sait. Il y a donc une puissance qui supplée à sa pénuerie ? où est cette puissance! où est le *Pactole* d'où l'or coule aux jacobins ?

ait été subjugué par les anarchistes ; il leur a tenu tête, et dans les momens où ils disposoient souverainement des poignards : mais sa démission, mais le silence de la convention qui auroit dû rendre un hommage solemnel à son courage, à ses travaux immenses, à son irréprochable probité, mais l'abandon de la nature entière qui doit être si sensible à cet homme vertueux ; mais les persécutions, les humiliations dont on l'abreuve encore ; mais ces scellés insultans, levés avec brutalité par un député stupide ; mais cette perfide citation à ce tribunal de sang, dont plusieurs jurés se sont vantés de faire bientôt tomber sa tête ; mais cette impunité de faux témoins qui l'ont dénoncé, des calomniateurs qui l'accusent ; mais l'impossibilité où il est après quatre mois, après dix lettres, d'obtenir un rapport sur ses comptes, où jusqu'au dernier écu, tout est rigoureusement justifié ; mais l'impossibilité d'obtenir même le droit si naturel d'aller respirer l'air de la campagne, mais enfin ce secret frisson que fait naître à presque tous les individus la crainte d'être soupçonné son ami, même sa simple relation .... Tous ces faits n'attestent-ils pas la profonde puissance de ses ennemis, et le despotique empire qu'ils exercent sur la convention !... sur la convention forcée de sacrifier la vertu même, forcée d'entendre répéter tous les jours des injures contre ce vénérable vieillard ! la convention qu'on pourroit accuser de croire intérieurement à un de ces griefs qu'on a tant rebattu contre Roland, grief qui n'est pas dissipé, qu'il faut détruire enfin....

Ses adversaires ne cessent de dire que les départe-

mens sont *rolandisés*, qu'ils sont infectés d'un modérantisme qu'il a prêché, qu'il faut changer l'opinion publique, la diriger.

Diriger l'opinion publique ! Insensés ! Vous ne savez donc pas ce qu'est l'opinion publique, comment elle se forme ! vous ne savez donc pas qu'elle est le résultat d'une conscience publique, qu'aucune puissance ennemie de la morale et de la justice ne peut long-temps la diriger, qu'elle se regle d'après les notions éternelles du juste et de l'injuste, d'après le raprochement des faits, des opinions, des débats, faits dans le silence du cabinet, d'après le sentiment des hommes éclairés ! vous ne savez donc pas que, si l'opinion publique peut être un moment abusée, égarée, son erreur ne dure pas long-temps, parce que l'erreur est bientôt combattue, parce que l'opinion publique ne connoît point, dans un régime libre, de passion qui puisse long-temps soutenir une erreur.

L'opinion publique admiroit les jacobins de Paris en 1792, parce qu'elle ne voyoit en eux que des ennemis du potisme, de l'aristocratie, du feuillantisme ; l'opinion publique les a abandonnés vers la fin de 1792 et en 1793, parce qu'elle n'a vu dans eux que les instrumens aveugles d'une faction, qui vouloit dominer la France, niveller les propriétés, et par conséquent renverser le régime républicain. C'est ainsi qu'on s'explique l'incroyable disette de journaux-jacobins, depuis cette époque, et l'abandon de leur cause par les patriotes journalistes qui les avoient si vigoureusement défendus jusqu'alors.

Un ministre diriger l'opinion publique ! mais a-t-on

prostitué plus d'argent *que* *Montmorin* et *Delessart* pour royaliser et feuillantiser la France ? que de millions prodigués, et à des plumes qui avoient quelque adresse ! (1).

Eh bien ! l'opinion publique a-t-elle été pervertie ? non, le feuillantisme a bien eu sa faction ; mais l'opinion publique est restée saine, et les félicitations universelles sur la victoire du 10 août l'ont prouvé.

Et Roland auroit fait en 3 mois, ce que d'autres ministres n'auroient pu faire en 3 ans ! Roland auroit fait avec 30,000 liv, ce que Montmorin et Delessart n'ont pu faire avec des millions ! ah ! si ses principes ont eu tant de partisans, ont eu le suffrage de la France presque toute entière, c'est à la vérité seule qu'il le dût, et non à l'*argent*, et non à des journaux prétendus stipendiés (1) ; il prêchoit la haine des massacreurs, et toute la France execre les massacreurs ! il prêchoit le respect des propriétés, le respect à la loi, et toute la France sait que sans ce respect, il n'y a point,

(1) Rappellez-vous l'*Ami des patriotes*, le *Chant du coq*, le *journal de Paris*, le *journal de Dupont* et les mille et une brochures, où les feuillans me déchiroient moi et tous les Girondins, comme le font aujourd'hui les anarchistes.

(2) Un de ces journalistes qu'on a eu la bassesse de calomnier est *Gorsas*, député à la Convention, Gorsas qui, sous le fer des assassins, n'a cessé de les braver, de les livrer au ridicule, de mettre en garde les départemens contre leurs poisons séducteurs ; Gorsas dont le courage n'est égalé que par le désintéressement et la noble franchise. Je l'ai déjà dit ; les journalistes français ont fait en grande partie la révolution, et ils ont honoré cette profession si décriée dans d'autres pays. Mais ces Journalistes là ne s'achètent pas. Aussi je défie d'en citer un seul à la solde des anarchistes, qui ait un véritable talent.

il ne peut y avoir de république. Roland prêchoit la vérité avec énergie et constance; voilà son secret, voilà son systême de corruption, celle qu'il employoit auprès des journalistes, dont pas un seul n'a été stipendié par lui ; car les journalistes patriotes ont trop de fierté pour recevoir, et Roland avoit trop de vertu pour donner.

Roland n'est plus ; ces journaux n'ont pas changé de principes ; qui donc les paye maintenant? tous les trésors sont à la disposition des hommes qu'ils attaquent.

Certes on pourroit enciter parmi les anarchistes qui, soit qu'ils touchent des fonds étrangers, soit qu'ils se soient enrichis par le pillage (1), ou par

---

(1) En voyant les dépenses immenses que font les anarchistes, on se demande souvent où est la source de leurs richesses. L'étonnement doit cesser, ce semble, quand on se rappelle les dilapidations du comité de surveillance, les marchés lucratifs que Pache signoit en faveur de ses amis, le déficit de ses comptes, les millions donnés à la Municipalité, dont aucun emploi n'est justifié, les fonds secrets accordés au conseil exécutif.....

Eh ! qui oseroit affirmer que le vol inconcevable des diamans n'entretienne pas cette source intarissable? J'observe que Thuriot s'est emparé de la poursuite de cette affaire, avec un empressement singulier, qu'elle a été ensuite livrée à l'oubli; que Fabre d'Églantine l'a réveillée trois mois après, et sans aucun motif apparent, qu'il la réveillée, dans un temps où les faits étoient oubliés, où Roland paroissoit abandonné, où ses protégés se perdoient en le soutenant, où l'on pressoit *Restout* de déposer contre lui, dans un temps où l'on pressoit *Beauvoir*, *Kolly* et sa femme prisonniers de déposer contre Roland, où l'on employoit caresses, promesses, menaces pour obtenir cette déposition, qui, jointe à celle du faux témoin *Gauthier*, auroit pu en effet exposer la tête de Roland! J'observe

d'autres moyens coupables, ont prodigué l'argent pour faire des prosélites à l'anarchie, pour pervertir l'opinion publique ; ont-ils réussi ? non ; malgré les efforts de ces cent commissaires montagnards disséminés dans les départemens, malgré les circulaires publiques et secrètes, malgré les journaux et les placards, l'opinion publique est restée attachée à l'ordre, parce que l'opinion publique est incorruptible, parce qu'il n'y a point *de montagne* pour elle, et qu'elle ne voit et ne peut voir que la vérité, sous un régime libre.

Je reviens aux ministres qui, puisqu'il faut enfin trancher le mot, ont été et sont plutôt les ministres des jacobins de Paris que ceux de la nation, et je mets à la tête de ces ministres esclaves, Garat ; Garat dont le caractère pacifique, et les opinions qu'il avoit développées dans son journal, pendant l'assemblée constituante, faisoient espérer aux amis de l'ordre, que, sous son ministère, la loi seroit enfin respectée. Qu'a-t-il fait ? à peine est-il installé, qu'il décèle sa complaisance pour les anarchistes dans un mémoire entortillé sur les massacres du 2 septembre ; mémoire dans lequel il peint faussement les massacres, comme une suite de la revolution du 10 août, dans lequel il absout, il honore même ainsi ses criminels auteurs.

---

que cette insinuation de Fabre a été faite à la veille de l'incendie de l'Hôtel de la justice; incendie où l'on crioit, que c'étoient les Rolandins qui l'avoient occasionnée, pour faire disparoître les pièces du procès sur ce vol !....

La tactique des anarchistes est constante, quand ils accusent leurs adversaires d'avoir préparé sédition, massacre, vol; rendez-leur ce *prêté*, et vous ne les calomnierez jamais.

Un décret expulse les Bourbons, et Garat, lorsque la loi même lui défendoit d'expliquer son opinion, caresse les factieux partisans d'Orléans, par un trait qui décèle son opposition à ce décret.

La loi lui ordonne de poursuivre les écrivains incendiaires, et il se tait.

La loi lui ordonne de poursuivre les massacreurs du 2 septembre, et une coupable mollesse caractérise cette poursuite. Il n'ignoroit pas cependant, lui, membre du conseil, il n'ignoroit pas que, si quelque chose pouvoit nous réconcilier les nations étrangères, c'étoit la poursuite rigoureuse de ces massacres.

Je sais bien qu'il me citera des lettres écrites à l'accusateur public, et quelques dépositions recueillies... mais ce n'est point avec de pareilles simagrées qu'on acquitte une dette sacrée envers l'humanité et la révolution.

Je sais encore qu'il me citera sa crainte de compromettre dans ce procès des hommes vertueux, Pétion même. — Ménagemens faux et perfides ! Pétion ne pouvoit être compromis que par la scélératesse, qui vouloit lui faire un crime de la paralysie à laquelle elle-même l'avoit condamné ; Pétion seroit sorti triomphant de cette absurde accusation ; Pétion et ses amis ont rejetté avec fierté toute transaction sur ce point ; et disons le mot, son véritable objet étoit d'arracher aux poursuites d'autres hommes inculpés par la procédure, Roberspierre, Danton et Marat ; aussi doit-on attribuer à leur influence la suspension de la procédure.

Qu'a fait encore Garat pour la recherche et la pu-

nition des auteurs des pillages du 26 février ? où sont les poursuites qu'il a ordonnées ? en a-t-il même jamais rendu compte, quoique plusieurs décrets le lui aient ordonné?

La conspiration du 10 mars éclate. Qu'a-t-il fait pour la prévenir ? lui, qui, s'il ne pouvoit pas fixer précisément le lieu des séances du comité d'insurrection, savoit au moins par une foule d'indices et de rapports, qu'un grand complot se tramoit contre la vie de plusieurs députés, contre la liberté et la sûreté de la convention entière ! et lors que cette conjuration a été découverte, quels sophismes misérables n'a-t-il pas employés pour persuader à la convention, à la France, qu'elle n'étoit qu'une chimère, que le comité d'insurrection n'étoit qu'une fable ; tandis que les journaux des Jacobins annonçoient à tout l'univers que le complot s'étoit tramé au sein de leur société, tandis que les coupables eux-mêmes se nommoient ! non jamais conspiration ne fut plus évidemment prouvée ; jamais conspiration n'eut un but plus affreux ; et cependant le ministre de la justice la traite avec une indifférence, qui devenoit une véritable complicité (1) !

---

(1) Qu'a répondu Garat à la lettre sage et énergique de *Doucet* ; lettre où le patriotisme lui exposoit avec franchise l'abyme où sa foiblesse alloit nous précipiter ? Il a gardé le silence, et pourquoi ? parce que sa réponse ne pouvoit faire illusion à personne, parce que sa réponse lui auroit attiré une vigoureuse réplique, parce qu'enfin il espéroit que le silence enseveliroit plus promptement les reproches qui lui étoient justement adressés.

Garat a essayé de pallier son inertie, par ses intentions pacifiques, par son dessein de rapprocher les partis, et de sauver ainsi la chose publique.

Je veux croire qu'il n'a été guidé que par ce motif; je veux même pardonner à Garat l'outrage qu'il a fait à des hommes de bien, dont il est forcé d'estimer le caractère irréprochable, en les mettant sur la ligne d'imbéciles qu'il méprise, et de scélérats qu'il déteste. Mais lorsqu'il a vu l'impossibilité de pouvoir établir une paix durable entre la vertu et le crime ; lorsqu'il a vu les anarchistes se jouer perpétuellement des promesses et des réunions qui n'ont jamais suivi que des conspirations avortées (1) ; lorsqu'il a vu que les vrais républicains ne tendoient qu'à deux points, *ordre provisoire et constitution* ; lorsqu'il a vu que les anarchistes ne vouloient ni ordre, ni constitution, et que cependant le salut de la république dépendoit de l'un et de l'autre ; a-t-il pu balancer entre les deux partis ? ne devoit-il pas alors employer son ministère dans toute sa rigueur ? et s'il n'en avoit pas le courage, si les sabres, dont quelquefois on le menaçoit, effrayoient son imagination vibratile, ne devoit-il pas renoncer à sa place, et l'abandonner à un citoyen qui auroit eu assez de caractère pour tenir tête aux factieux ?

Au lieu de suivre cette marche, que lui prescrivoit le bien public, Garat quitte le ministère de la justice, mais c'est pour en prendre un autre dont le fardeau est

---

(1) Telles que la réunion du 12 mars ; comédie dont l'intrigue a été très-bien filée, pour arrêter l'indignation et découvrir les projets des hommes qu'on avoit voulu égorger.

encore plus lourd; et qu'a-t-il fait dans ce nouveau ministère, qu'on trouvoit déja trop vaste pour Roland, et que cependant Garat a dirigé seul pendant six semaines avec le ministère de la justice; qu'on trouvoit trop propre par son étendue à favoriser le despotisme d'un seul homme, et que cependant on a cessé de vouloir diviser, depuis que Roland ne l'occupe plus; ce qui prouve bien que les principes des partis tiennent plus aux personnes qu'aux choses. Qu'a fait, dis-je, Garat? toujours dévoué aux volontés des anarchistes, il a fermé les yeux sur les délits des corps administratifs qu'ils influençoient. Car a-t-il cassé aucunes des délibérations séditieuses, et de la commune de Paris, et de ses turbulentes sections? Non, il s'est agenouillé devant elle pour se donner un certificat de civisme. A-t-il dénoncé ce département, qui a sonné le tocsin sur les subsistances? A-t-il dénoncé cette formation d'armée que les anarchistes avoient commandée dans le département des Bouches du Rhône, et qui doit maintenant servir à réprimer leurs projets? A-t-il poursuivi les dilapidateurs du mois de septembre, qui n'ont jamais voulu rendre de comptes, et dont la commune de Paris lui envoya le 18 février toutes les pièces? A-t-il cassé, ou même dénoncé, cet arrêté du département d'Indre et Loire, qui violoit la liberté de la presse, en se permettant d'arrêter la circulation de tels ou tels journaux, etc.? Garat a porté dans le ministère de l'intérieur la même foiblesse, la même inertie, le même art de sophiste, pour justifier les excès et se dispenser de punir les coupables. A quoi donc attribuer cette conduite? au défaut de caractère; c'est-

à-dire au défaut de cette volonté forte de l'homme résolu de périr plutôt que de dévier des principes; à la peur, qui fait toujours encenser le pouvoir dominant. Celui qui n'osa braver les tyrans, celui qui caressa les feuillans, doit flatter les anarchistes.

Combien il en coûte à un homme sensible de juger aussi sévérement un de ses concitoyens, avec lequel devroit l'unir cette fraternité douce qui existe entre des gens de lettres, cette espèce de sens nouveau, de langue nouvelle, qui n'est bien comprise que des philosophes! Combien il est dur de déchirer le ministre, qui, comme homme privé, comme écrivain, mérite l'estime! Dire du mal, peut être une jouissance pour les calomniateurs de profession; c'est un supplice pour les gens de bien qui voudroient n'avoir qu'à louer, qui voudroient voir tous les hommes heureux et vertueux. Mais cette sévérité est un devoir; se taire seroit trahison. C'est ainsi, je le sais, je ne l'ai que trop éprouvé, qu'on amasse sur sa tête des charbons ardens; mais qu'est-ce que le vrai républicanisme, sinon un sacrifice éternel de ses intérêts, de ses penchans, de ses goûts à la chose publique?

Et tel est encore le sentiment douloureux qui me déchire, en parcourant l'administration de *Pache* et de *Monge*.

La pureté des principes qu'ils affichoient, les avoit élevés au ministère, et la peur les y a bientôt rendus les esclaves des anarchistes. Effrayés de l'empire des jacobins, de leur acharnement à dénoncer les ministres, de la facilité avec laquelle le public et la convention les accueilloient; ils se sont bientôt rangés

du côté qui manioit presque toujours avec succès les poignards de la calomnie. Il falloit justifier ce lâche abandon des principes ; ils ont dit, ils ont répété que c'étoit *la cause du peuple*, qu'il falloit soutenir *le peuple.* Ainsi l'on déshonoroit le beau nom du peuple, pour en revêtir une poignée d'ignorans ou de scélérats qui vocifèrent aux tribunes ou dans les groupes. Les atrocités, les menaces d'assassinats, les cris de cannibales étoient les jouissances ordinaires de *ce peuple.* On les a justifiés, on est venu même jusqu'au point de regretter avec *le Prussien Cloots* (1), qu'on n'eut pas assez *septembrisé*; on a eu la bassesse de diviniser, pour ainsi dire, Marat, de se faire gloire de suivre son parti... Tel est l'excès de démence ou d'hypocrisie auquel a porté la terreur. On est devenu cannibale par peur ; à ce trait vous devez reconnoître Pache. Non, je ne me consolerai jamais d'avoir accordé quelqu'estime à cet homme, d'avoir si long-temps retenu les coups que devoient lui porter dans l'opinion publique, et à la convention, des amis qui avoient mieux que moi pénétré ses sentimens intimes. Je ne me consolerai jamais d'avoir participé à l'élévation de cet homme qui est le plus fourbe des anarchistes, s'il n'en est le plus imbécille ou le plus lâche ; de cet homme dont Roland avoit fait la réputation ; de cet homme qui pour prix de ce service

(1) J'accompagne toujours le nom de Cloots de l'épithète Prussien ; non pas tant pour rappeller le lieu de sa naissance que pour rappeler que Cloots se conduit ici comme un bon et fidèle sujet de S. M. Prussienne, qui de son côté lui conserve ses terres.

vouloit livrer la tête de son bienfaiteur à ses sanguinaires ennemis ; de cet homme, qui par complaisance pour les factieux, désorganisa toutes nos armées, et qui pour eux avilit, outragea la convention, en protégeant les séditieux arrêtés des sections pris contre elle (1).

Sans cesse aux ordres des tribuns qui dirigeoient la multitude, Pache recevoit leurs ordres avec soumission. Ses bureaux n'étoient remplis que de leurs protégés. Les places à l'armée, dans l'intérieur, n'étoient envahies que par ces prétendus sans-culottes ; les *coupe-têtes* de septembre avoient sur-tout la préférence. Tous les marchés étoient à leur profit; de-là cette énorme dilapidation du département de la guerre. Pache distribuoit les fonds aux créatures des tribuns, et les tribuns avoient le secret de faire sans cesse absoudre Pache à la convention. Quatre à 500 millions ont été dépensés sous ce ministère vorace. Où sont les comptes, ces comptes que la convention ordonna de rendre tous les quinze jours, ces comptes que le ministre devoit donner en quittant son ministère ? Bournonville a déclaré en entrant dans ce ministère, et après avoir examiné l'état des dépenses ; qu'il existoit une somme de 160 millions dont on ne pouvoit justifier l'emploi. Cambon a dit au comité et

---

(1) Je citerai entr'autres l'arrêté de cette section du Luxembourg qui ordonnoit la mort de Louis à la convention, qui à défaut lui annonçoit une insurrection, qui demandoit qu'on nommât un défenseur à la république. — Et cet arrêté étoit signé de toute la famille Pache ! — Et Pache en a fait circuler des milliers dans les départemens sous son contreseing !

à la tribune, qu'il étoit impossible de pouvoir porter la lumière dans les dépenses de ce département (1), *qu'il falloit passer l'éponge*; (je copie ses termes); et Cambon qui a déployé tant d'acharnement à faire décréter de misérables lésineries, à poursuivre d'obscurs fournisseurs, Cambon a fermé les yeux sur les effroyables dépenses de Pache; il a gardé sur lui un profond silence, tandis qu'il ne cessoit, avec le parti sous les drapeaux duquel il sert maintenant, de déclamer contre Roland, qui a rendu compte jusqu'au dernier écu! et tandis que Roland irréprochable, est traité presque en criminel, Pache qui n'a pas compte de centaine de millions qu'il a touchés, Pache occupe la première place de Paris! et l'on met à sa disposition de nouveaux millions! quel est donc ce bouleversement d'idées? quel est le secret magique qui couvre ici le coupable en punissant l'innocent? La protection des anarchistes.

Oui, si Rolland avoit commis la milliemme partie de tout ce qu'on peut reprocher à Pache, Roland ne seroit plus. Et Pache dort paisiblement; il dort après avoir paralysé, désorganisé nos forces, et causé nos désastres extérieurs! il dort, que dis-je? il veille, mais c'est pour présider une municipalité, où l'on ne rend ses comptes qu'en menaçant de verser du sang (2).

---

(1) Il a répété encore cet avœu à la séance du 7 mai 1793.

(2) On ne peut se faire une idée du langage qu'on tient journellement à la mairie; il semble qu'on soit transporté parmi des antropophages.

Parcourez les comptes qui vous ont été présentés par les commissaires des diverses armées (1), vous y verrez par-tout que le ministère de Pache, c'est-à-dire le ministère des anarchistes, y a été la cause la plus puissante de nos calamités. Vous y verrez par-tout, aux Pyrenées, aux Alpes, sur le Rhin, sur la Moselle, dans la Belgique, un concert de plaintes sur le dénuement d'habits, d'armes, de munitions, de vivres, quoique la convention eut décrété des sommes immenses pour tous ces articles; quoique ce ridicule *Hassenfrats*, qui, avec ses 5 millions de généraux plébéiens, peut faire le pendant du fou aux 1200 départemens, montrât à tout venant de superbes tableaux, où les armées nageoient dans l'abondance.

Vous y verrez par-tout des provisions payées deux ou trois fois, des atteliers entretenus à un prix excessif, des bataillons, quoique réduits au tiers, au sixième, payés constamment au complet; et pourquoi? parce que les entrepreneurs de marchés et d'atteliers, les commissaires des guerres, les commis dans les bureaux, tous étoient les créatures d'anarchistes, tous profitoient du désordre, s'enrichissoient à la faveur de leur mascarade et du tutoiement.

Tel est encore le talisman qui gouvernoit les bureaux de la marine. Là, sur-tout, on s'y condamnoit à une paralysie complète, et l'histoire et les causes de cette paralysie méritent d'être approfondies.

Dès le mois d'octobre, on avoit prévu la possibilité

(1) Voyez entr'autres le compte sur la Belgique par Camus, et celui sur l'état des Pyrénées par Aubry.

d'entrer en guerre avec les puissances maritimes, le comité diplomatique et de défense générale en avoient prévenu Monge. On avoit mis à sa disposition des sommes considérables; il avoit promis de s'approvisionner de tous les côtés, de faire réparer tous les vaisseaux et frégates; il avoit promis une flotte de 30 vaisseaux de ligne pour le mois d'avril; il avoit promis plus de 50 vaisseaux de ligne, prêts à mettre à la voile pour le mois de juillet; il avoit promis de couvrir les mers de frégates, pour protéger le commerce; il avoit promis d'envoyer des secours à Saint-Domingue et à la Martinique. Une loi positive du mois d'octobre le lui ordonnoit. Voyez ce qu'il a fait; au mois de mars, tous nos corsaires sont détruits dans la Manche par les Anglais, et le ministre avoue à cette époque au comité qu'il n'a pas une seule corvette pour les protéger. Et cependant ce même ministre qui n'avoit pas encore en mars une corvette à sa disposition, avoit, dans une circulaire imprudente et coupable, publiée dans le commencement de janvier, circulaire dont Pitt a su tirer parti pour exciter contre nous le peuple anglais, il avoit, dis-je, menacé l'Angleterre de lancer dans son sein cinquante mille bonnets de la liberté. — Au mois d'avril, nos vaisseaux de commerce sont pris à l'embouchure même de nos rivières, par des frégates anglaises; ils ne peuvent entrer, sans danger, dans la Méditerranée, où cependant nous avions une flotte de quinze vaisseaux de ligne...

Qu'est donc devenue cette flotte avec laquelle on menaçoit la Sardaigne et tout le Levant? Comment

Monge n'a-t-il pas encore accusé les auteurs de l'inertie à laquelle cette flotte a été condamnée pendant quelques mois ? Comment n'a-t-il pas éclairé le complot qui a causé le déshonneur des armes françaises à Cagliari ?

Comment se justifiera-t-il de n'avoir envoyé aucuns secours convenables aux indes orientales? de n'avoir pas prévenu nos colonies à l'époque de décembre, où la guerre paroissoit prochaine avec l'Angleterre ? Comment se justifiera-t-il d'avoir tardé à envoyer une flotte à la Martinique, lorsqu'un décret le lui ordonnoit? Comment se justifiera-t-il d'avoir ordonné aux frégates parties pour la Martinique dans le mois de mars, de croiser dans la Manche au temps de l'équinoxe; ce qui d'un côté a fait manquer cette expédition; ce qui de l'autre a exposé cette flotte à périr, et l'a forcée de rentrer. Et pendant toutes ces lenteurs, l'Angleterre qui n'a commencé d'armer que trois mois après nous, envoie l'amiral Gardner avec 7 vaisseaux de ligne et nombre de frégates aux Indes occidentales ; et cette flotte s'empare des plus riches vaisseaux de nos colonies ! N'y a-t-il donc ici que de l'ineptie ou de la négligence ? La perfidie de quelque contre-révolutionnaire déguisé, dirigeant les bureaux de la marine, n'a-t-elle pas visiblement paralisé nos forces maritimes, et trompé l'esprit de ces républicains, qui se flatoient de voir revivre ces temps de la république anglaise, où le célèbre Blake, faisoit respecter son pavillon, faisoit trembler les rois sur leur trône, battoit les flottes de la Hollande, ruinoit son commerce, maintenoit les Colonies dans le devoir....

Voilà ce qu'eût fait un ministre de la marine actif, éclairé, entreprenant, qui ne se fût occupé de répondre aux jacobins que par de vastes entreprises, que par des victoires. ...

Mais à quoi donc attribuer cette inconcevable inertie du département de la marine? Est-ce à la seule incapacité de Monge, incapacité qu'il a vingt fois avouée lui-même, et qui devenoit un crime, lorsqu'il s'opiniâtroit à conserver le ministère dans une crise aussi périlleuse?

C'est aux meneurs des jacobins qui dirigeoient Monge, par leurs créatures placées dans ses bureaux; à ces meneurs qui depuis long-temps avoient déclaré qu'ils ne vouloient point la guerre offensive, qui la contrarioient par-tout, pour nous forcer d'y renoncer; à ces meneurs qui sciemment ou insciemment étoient les instruments des puissances étrangères intéressées à paraliser nos forces, et que leurs agens portoient à ce systême, soit avec de l'argent, soit en flattant leur vanité; à ces meneurs qui spéculant, soit pour eux, soit pour leurs créatures, sur les marchés de la marine, les remplissoient avec négligence ou friponerie; à ces meneurs qui dictoient ses choix, lui ordonnoient de chasser les hommes instruits; infestoient les bureaux, les ports, les arsenaux, de protégés, dont l'ignorance entravoit la marche, ou dont la scélératesse l'arrêtoit à dessein.

Il faut encore attribuer cette inertie de la marine à ces Colons blancs, aristocrates ou indépendans, qui, coalisés avec les chefs des jacobins, avoient usurpé une grande influence dans les bureaux de la marine,

rallentissoient et paralisoient à leur gré les préparatifs pour les Colonies, afin de favoriser ou l'indépendance, ou l'invasion par les étrangers.

Il faut l'attribuer enfin à ***Périgni***, qui dirigeoit Monge en tout, que Monge s'est opiniâtré à conserver comme son intime, quoique le comité de défense générale, le lui eût dénoncé comme un aristocrate déguisé, sous les formes de la *sans-culoterie*, comme un ex-noble, fils d'un Colon, intéressé à l'indépendance des Colonies...

Voilà les causes de l'inertie du ministère de la marine (1); inertie qui a ruiné nos corsaires, ruiné notre commerce, ruiné et humilié la France sur toutes les mers; inertie enfin qui va nous priver, et des denrées, et de toutes les matières premières que les étrangers nous fournissent.

O vous, qui pour conserver vos places, ou par crainte des dénonciations, caressez des factieux, dont vous méprisez intérieurement la nullité, dont vous connoissez les forfaits, vous que je ne nomme pas, mais qui êtes maintenant les esclaves de ces scélérats; je tiens votre secret dans mes mains; je vous suis pas à pas; l'histoire note, de sa plume sévère, chacune de vos bassesses. Elles n'échapperont pas à l'inflexible postérité, si même vous ne devez pas être les témoins de votre propre ignominie....

---

(1) Je pourrois ajouter ici des reproches personnels à Monge; mais l'estime que lui méritent ses vertus privées et ses talens, me fait sacrifier et même oublier tout ce qui m'est personnel. Combien un jour il regrettera de s'être avili aux Jacobins!

Vous des Républicains ! Non ce n'est pas le costume, c'est le caractère qui les fait. Le Républicain, c'est l'homme inflexible qui poursuit le crime jusques dans son triomphe, jusqu'au milieu de ses poignards, qui foule aux pieds ses faveurs. ... Caton se perça le sein plutôt que de recevoir un bienfait d'un usurpateur qui se seroit honoré d'être son ami, qui étoit aussi supérieur à vos *Lilliputiens* factieux, que le génie peut l'être à la stupidité. Voilà le RÉPUBLICAIN.

Je crois avoir bien prouvé que les anarchistes, sous le nom des jacobins de Paris, de la municipalité, des sections, ont dominé et dominent la convention, le pouvoir exécutif, et toutes les administrations, et que par conséquent ils dominent tout l'Empire.

Maintenant je dois prouver que le systême des anarchistes, est la cause principale de tous nos maux, soit intérieurs, soit extérieurs.

Et en effet qu'elles calamités nous affligent intérieurement ?

La multiplicité des crimes. — Elle est produite par l'impunité; l'impunité par la paralysie des tribunaux; et les anarchistes protègent cette impunité, frappent tous les tribunaux de paralysie, soit par la terreur, soit par des dénonciations et des accusations d'aristocratie.

Les atteintes répétées par-tout contre les propriétés et la sûreté individuelle.

Les anarchistes de Paris en donnent chaque jour l'exemple; et leurs émissaires particuliers, et leurs émissaires décorés du titre de Commissaires de la

Convention (1) prêchent partout cette violation des droits de l'homme. Que dis-je? ils la pratiquent partout. Car quelle ville n'a pas été témoin de ces attentats? n'a pas été dans le deuil? Quelle ville n'a pas vu jetter dans les fers ses meilleurs citoyens? Dans quelle ville ces anarchistes n'ont-ils pas formé des comités de surveillance, des comités révolutionnaires, qui, sous prétexte de frapper des aristocrates, frappent de bons patriotes, par cela qu'ils veulent l'ordre et le respect des propriétés.

La cherté du pain. — Elle est produite par la disette des marchés, par le défaut de circulation des grains. Eh! qui produit cette solitude des marchés; qui arrête cette circulation? Les éternelles déclamations des anarchistes contre les propriétaires ou marchands, qu'ils désignent sous le nom d'accapareurs; les éternelles pétitions des ignorans, qui provoquent une taxe des grains. Le laboureur craint d'être ou pillé ou même égorgé, et il laisse ses meules intactes.

Deficit des contributions publiques. — Beaucoup d'individus ne paient pas, parce que la loi na pas de force; et elle n'en a pas, parce que les anarchistes la

---

(1) On peut voir dans les débats des jacobins que ces commissaires correspondent plutôt avec eux, qu'ave c la convention.

Nous sommes loin d'envelopper dans cette censure tous les commissaires; il en est de bons, même parmi ceux choisis dans la fatale nuit du 10 mars. — Mais sur-tout il en faut séparer les commissaires envoyés dans les ports et sur les côtes. Rapellez-vous quel bien ont fait, quels louanges ont reçu *Fermont*, *Rochegude*; ceux-là avoient été présentés après une délibération par le comité de défense générale.

lui ôtent. Beaucoup de districts ou de départemens ne payent pas, parce que l'exemple de celui de Paris, des Bouches-du-Rhône est séduisant, parce qu'on ne redoute rien, ni du Ministre, ni du Conseil qui n'oseroit pas casser les administrateurs, ni de la Convention qu'on force de fermer les yeux sur ces actes de fédéralisme; parce qu'enfin les autorisations données pour tels ou tels besoins anéantissent le retour au centre des contributions.

Le discrédit des assignats. — Ils se discréditent, parce qu'ils sont trop nombreux; et ils sont trop nombreux, d'un côté, parce que les dépenses sont excessives et non contrôlées; de l'autre, parce que la vente des biens nationaux est arrêtée, et que celle des biens des émigrés est nulle (1). Or l'influence de l'anarchie cause ce double effet. Ce sont en effet les anarchistes qui ordonnent, dirigent et contrôlent toutes les dépenses; et, d'un autre côté, on n'acquiert point là où les propriétaires sont sans cesse désignés au fer des brigands, là où le despotisme de l'anarchie fait craindre le retour de l'ancien despotisme.

Le défaut d'administration presque par-tout. — Les anarchistes seuls l'occasionnent, en criant, en faisant crier par leurs affidés dans les clubs, contre tous les administrateurs même populaires. Du moment où un homme est en place, il devient odieux à l'anarchiste,

(1) Il est une troisième cause, c'est que les députés qui administrent les finances, se sont plus occupés du soin de multiplier les assignats que de les diminuer; c'est que la multiplication n'exige aucune sorte d'esprit ni de courage.

il paroît coupable ; on le dénonce ; c'est le moyen de capter en flagornant cette multitude dont on a corrompu la morale, qui n'aime que la destruction.

On doit encore la paralysie des administrations à ces actes d'autorités arbitraires, exercés dans presque tous les départemens par les commissaires des anarchistes, contre les administrateurs, qui ne vouloient pas partager leur respect pour les pillages et les massacres. Ces actes de despotisme sont restés impunis ; et l'on voudroit que des administrateurs fissent ensuite exécuter les loix !

Considérez les départemens qui ont su enchaîner les fureurs de ces hommes féroces ; considérez, par exemple, le département de la Gironde. L'ordre y a constamment régné ; le peuple s'y est soumis à la loi, quoiqu'il payât le pain jusqu'à 10 sols la livre ; de nombreux bataillons bien disciplinés en ont été envoyés dans les armées contre les rebelles ; les contribntions publiques y ont été constamment payées. C'est que dans ce département, on en a banni les prédicateurs de la loi agraire ; c'est que les citoyens ont muré ce club, où l'on enseignoit la doctrine sanguinaire qui se prêche chaque jour aux Jacobins de Paris ; c'est que là enfin les administrateurs, intègres, éclairés, courageux, ont bravé et les poignards de la calomnie et les menaces des commissaires aux ordres des Jacbins.

Les troubles de l'Eure, de l'Orne, etc. — Ils ont été causés par les prédications contre les riches, contre les accapareurs, par les sermons séditieux sur la nécessité de taxer à main armée les grains et toutes les denrées.

Les troubles d'Orléans. — Cette ville jouissoit depuis le commencement de la révolution d'une tranquillité que n'avoient pas même altéré les troubles excités ailleurs par la disette des grains, quoiqu'elle en fut l'entrepôt; parce qu'on avoit éclairé le peuple sur ce point; parce que les ouvriers des manufactures, la classe la plus nombreuse de cette ville, trouvoient une subsistance assurée, parce que les sacrifices des hommes aisés étoient considérables. Cette harmonie entre les pauvres et les riches n'étoit pas dans les principes de l'anarchie; et un de ces hommes chargés de les répandre, un de ces hommes dont (1) l'ordre est le désepoir, dont le trouble est l'unique but, s'empresse de rompre cette heureuse concorde, en excitant les *sans-culottes* contre les propriétaires. Une injure gratuite lui attire quelques coups, et voilà la grande conspiration qui a fait déclarer en état de rébellion une ville complettement innocente. Il faut, dit-on, entourer les commissaires du respect. — Eh! qu'ils s'entourent auparavant de vertus.... et cette ville opprimée gémit aujourd'hui sous un joug plus tyrannique que celui d'Alger ou de Constantinople! Elle a vu des rafinemens de cruauté que Tibère même ne se permettoit pas (1)!

(1) Cui compositis rebus nulla spes, omne in turbido consilium. *Tacite.*

Les femmes, les enfans des malheureux prisonniers se rendent chez les députés. On se joue de leur douleur, on les force de boire, de danser...

Vous ne trouverez rien de semblable dans l'histoire de Tibère.

Citerai-je les crimes des Commissaires de Lyon, *Rovere*, *Bazire* et *Legendre*; leur faste insolent, l'impudence de leurs réponses, les embastillemens nombreux ordonnés par eux, au milieu des débauches ?

Troubles de la Vendée. — On les doit à l'aristocratie; mais rien ne les a mieux servis que les désordres et les systêmes de l'anarchie. Car qui a plus contribué à exciter le fanatisme des paysans pour leurs prêtres et pour leur culte, que les cruautés constamment ordonnées par les anarchistes, contre les prêtres réfractaires? qui a plus contribué à révolter contre le régime républicain les propriétaires et les hommes qui vivent de leur industrie, et qui ont besoin de repos, que les prédications contre la propriété et la paix? qui a nommé et ce stupide ministre de la guerre, et les commissaires chargés de réprimer ces troubles, et ces généraux qui n'ont pu concerter un bon plan pour envelopper les rebelles? ne sont-ce pas les anarchistes? ne sont-ce pas eux qui ont paralysé le Conseil exécutif, qui l'ont mis sous la tutèle du comité de salut public, qu'ils ont composé à leur gré; de ce comité qui s'est laissé abuser par les rapports, et qui n'a jamais pris de mesures efficaces. Enfin, qui a commandé cette loi de sang, par laquelle tout rebelle, pris les armes à la main, est sur le champ condamné à mort; loi qui frappant le paysan égaré, et même contraint par son ci-devant seigneur, l'associe nécessairement à ses forfaits; loi dont l'effet a bientôt réfléchi sur nos propres troupes, puisque les rebelles ont usé de représailles; loi dont la réaction a été bien plus funeste encore pour le recrutement? Comme il eût été plus sage, plus politique de ne condamner à mort que les chefs! En généralisant la loi, on favorisoit la contre-révolution; en la particularisant, on divisoit les chefs des

bonnes gens qu'ils égaroient. Comme encore il eût été facile de les ramener ou de les réduire, avec un ministère actif et respecté, avec une convention sage et respectée, avec de l'ordre par-tout! (1).

Trahison de Dumouriez, et des autres officiers généraux. — Je connois l'ambition, l'immoralité, l'indifférence pour la liberté de Dumouriez. Jamais il n'a voulu sincèrement la république; il vouloit la monarchie tempérée par des formes démocratiques, parce que cette sorte de gouvernement convient mieux aux hommes qui, à de grands talens, joignent de violentes passions. Ils observent que la vertu même jointe aux talens, que la vertu la plus constante ne fixe pas le peuple, que l'homme le plus pur, qui a le mieux servi sa patrie, est, sous ce régime, exposé à boire la cigue. Que doivent espérer, se disent-ils, ceux qui n'ont que des talens et point de vertu? Mais j'oserai le dire, les calomnies qui ont suivi Dumouriez jusques dans ses triomphes, l'esprit de désorganisation dont les anarchistes avoient infecté son armée, ont précipité sa trahison, et par conséquent nos malheurs.

Si la convention ne rend pas bientôt une loi pour arrêter ce système corrosif de calomnies qui s'attache à tout ce qu'il y a de grand et de vertueux, elle n'aura bientôt plus ni généraux expérimentés à la tête des armées, ni hommes éclairés dans les administrations. Il n'est pas de moyen plus propre,

(1) Cette loi a été révoquée, depuis que cet article a été écrit; mais le mal n'en a pas moins été fait. Croira-t-on que la Municipalité de Paris ait osé vouloir suspendre le *Patriote Français*, pour avoir réclamé contre cette loi?

non seulement à condamner à la solitude les gens de bien, mais même à multiplier les déserteurs et les traîtres, que ces éternelles dénonciations de trahisons imaginées à plaisir. Comment veut-on que des généraux qui remplissent leurs fonctions avec fidélité, qui, chaque jour exposent leur vie dans les combats, ne soient pas indignés, en se voyant, désignés par les hommes les plus vils, comme des scélérats, en voyant toutes leurs actions, tous leurs discours, tous leurs plans empoisonnés par la calomnie, et leurs victoires même dénoncées comme des trahisons ? En voyant ces calomnies accueillies avec avidité par la multitude, entendues sans indignation dans la convention, souvent même suivies de suspensions, de mandats à la barre, et même de décrets !... Le sang d'un général ne doit-il pas bouillonner dans ses veines, à la lecture d'un pareil décret ; sur-tout quand il se rappelle avec quelle froideur on entend les justifications, avec quelle cruauté on pointille sur des misérables indices, avec quelle faveur on reçoit, comme des vérités, ou les rêves, ou les perfides rapports d'un soldat mécontent, avec quelle facilité enfin on transfère les généraux suspects à l'Abbaye !... à l'Abbaye !... dont le nom rappellant l'effroyable journée du 2 septembre, doit glacer l'ame de l'homme le plus intrépide et le plus vertueux...... Citoyens. l'anarchie a déjà fait pulluler les Anitus, les Cleon. Mais où sont les Socrate et les Phocion ? Ne les étouffons pas à leur naissance ; une république se soutient peu, là où toutes les chances sont, à son origine même, pour le crime, et contre la vertu.

Je passe maintenant à nos calamités extérieures ; et je prouverai, avec la même évidence, qu'on les doit aux anarchistes.

Je ne mets pas dans cette classe la guerre avec l'Autriche ; ici nous n'étions pas maîtres de l'éviter ; elle étoit forcée, nous étions outragés et menacés. Il falloit prévenir, pour obtenir l'avantage. Cette guerre promettoit les plus heureux succès ; la chûte de la maison d'Autriche, la liberté des Pays-Bas devoit en être l'infaillible conséquence, si l'on avoit eu la prudence d'éviter une guerre maritime.

Mais la guerre avec l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne, a changé la face des choses, et arrêté le cours de nos victoires. Or, qui a occasionné cette dernière guerre ? Trois causes :

1°. L'absurde et impolitique décret du 19 novembre, qui a justement excité les inquiétudes des cabinets étrangers ; décret auquel les hommes éclairés se sont en vain opposés (1) ; décret anéanti par les anarchistes même qui l'avoient provoqué avec fureur (2) ;

---

(1) En vain plusieurs membres en demandoient au moins le renvoi au comité diplomatique, pour le rédiger de manière à ne pas blesser les puissances avec lesquelles on étoit en paix. On les traitoit de contre-révolutionnaires ; le décret passa d'enthousiasme. Cette manière de décréter a été constamment soutenue par les anarchistes, parce qu'ils pouvoient aisément en abuser, tandis qu'il n'est pas si facile d'égarer une discussion, où les passions se taisent, où la raison préside.

(2) On prendra une idée de la liberté d'opinions qui règne dans la convention, quand on saura que Danton seul, et deux ou trois autres de son parti, pouvoient faire, sans être hués, la proposition de rapporter ce décret du 19 novembre. Il faut

anéanti après une fatale expérience ; mais anéanti trop tard, puisque le mal existoit.

2°. Les massacres du 2 septembre, dont l'impunité commandée par les anarchistes, a aliéné de nous les nations neutres ;

3°. La mort de Louis.

Je l'ai déjà dit, et je ne cesserai de le répéter, puisqu'on ne cesse de m'attribuer la guerre avec l'Angleterre, quoique j'aie employé tous mes efforts pour l'éviter ; ces massacres et cette condamnation à mort y ont le plus contribué. Ecoutez des témoins qui ne sont pas suspects.

» J'étois en Angleterre, dit Thomas Payne dans un écrit qui va paroître, lors des massacres du 2 et 3 septembre. Avant ce funeste événement, les principes de la révolution française faisoient des progrès rapides ; à peine la fatale nouvelle de ces massacres fut-elle arrivée, qu'un changement général se fit dans l'opinion publique; tous les amis de la France furent dans le deuil, chacun craignoit de rencontrer son ami. Les ennemis de la révolution triomphoient, et faisoient retentir tous les lieux d'anathêmes, et de cris d'horreur contre la France ; et ces cris déchiroient toutes les ames. Ainsi toute la France, toute la révolution souffrit pour la sélératesse de quelques individus. En vain disoit-on que les hommes qui avoient péri, étoient coupables ; on répondoit qu'une prison

---

lui rendre justice, il le fit avec adresse ; mais bon Dieu! quelle assemblée que celle, où la vérité a besoin de choisir ses organes pour paroître, et où les plus purs doivent être écartés, quand on veut en assurer le succès!

étoit aussi sacrée qu'un autel, et que celui qui viole une prison est capable de trahir sa patrie ».

Interrogez tous les étrangers, interrogez nos ambassadeurs dans les pays étrangers, *Chauvelin*, *Bourgoing*; ils vous diront quelle funeste sensation cette mort inutile pour l'affermissement de la république, a faite sur l'esprit des peuples.

Fox le disoit à un Anglais, ami de nos principes et de notre révolution : qu'on empêche de prononcer cet arrêt de mort, et je vous réponds qu'il n'y aura pas de guerre, que l'opposition l'emportera, qu'elle aura pour elle la nation ; les ennemis de la France dans le cabinet de S. James ne desirent que cette mort, pour pouvoir déclarer la guerre. ...

Lisez enfin les nombreux écrits, les gazettes qui ont paru depuis cette époque en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse; par-tout nous y sommes peints comme des Cannibales ; par-tout on nous déteste, et cette haine a valu des armées et des trésors aux rois coalisés contre nous.

Je l'ai dit à la tribune de la convention : si vous votez la mort du tyran, sans consulter la nation, il vous faut voter le lendemain la guerre contre l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne, qui non seulement vous la déclareront, mais qui se serviront avec avantage contre vous du fanatisme de leurs peuples que cette mort aura réveillé.

On ne m'a pas cru, et à peine la mort de Louis a-t-elle été connue chez les nations étrangères, que nos ambassadeurs ont été outragés, chassés ignominieusement. Il falloit ou souffrir cet outrage, ou le

repousser. On y a répondu par une déclaration de guerre (1).

Qui donc a provoqué cette guerre? Les anarchistes seuls. Et cependant ils nous en font un crime! C'est l'anarchie qui nous a mis toute l'Europe sur les bras (2); c'est l'anarchie qui a aliéné de nous tous les peuples, qui nous a enlevé tous nos amis, et qui, par conséquent, a causé tous nos revers; et elle a l'infamie de faire un crime de ces revers, aux hommes qui ont voulu empêcher ces extravagances, et prévenir ces malheurs! (3).

Encore si, en s'attirant très-inutilement l'Europe sur les bras, on avoit développé ce grand caractère

---

(1) La république anglaise se trouva dans le même cas, en agit de même. Le célèbre S. John, son ambassadeur à la Haie, y est insulté, et retourne dans sa patrie; la guerre est déclarée, et l'Angleterre est vengée par dix victoires...... J'ai pourtant vu des hommes qui avoient blâmé la déclaration de guerre à l'Angleterre. Sont-ce des républicains? il n'y avoit pas à balancer pour déclarer la guerre après l'insulte, mais il falloit prévenir l'insulte, parce qu'on prévenoit la guerre.

(1) Rappellez-vous le mot de Barrère; ce n'est pas avec un peuple, et c'est avec l'Europe que vous avez la guerre. Eh! qui nous a donné l'Europe pour ennemie? Barrère! qu'a-t-il fait? lui qui, d'un souffle, devoit pulvériser l'Europe.

(1) Chabot m'accusoit un jour, aux Jacobins, de vouloir faire une paix honteuse avec l'Angleterre; le lendemain la guerre se déclaroit sur mon rapport, et Roberspierre m'accusoit le soir aux Jacobins de l'avoir fait déclarer.

Lisez les opinions de Guadet, de Vergniaux, de Gensonné, sur le jugement de Louis, et vous verrez combien de moyens politiques on a employés pour prévenir cette guerre désastreuse qu'il étoit facile de prévoir.

qui convient à vingt-cinq millions de républicains ; habitant le pays le plus fertile en ressources ; si, au lieu de se borner à une défensive ignominieuse, on eut imaginé, exécuté quelques-unes de ces expéditions qui amenèrent aux pieds de Rome tous les rois de la terre....

Eh ! quelle superbe carrière s'ouvroit alors devant nous !

Aux Pyrénées l'Espagne ne nous offroit que des montagnes faciles à surmonter, des hommes abrutis par l'ignorance et l'esclavage, depuis long-temps étrangers au métier des armes, des villes sans défense, un peuple pauvre, haïssant son gouvernement, une cour corrompue, esclave d'un roi imbécille, d'une vieille Messaline, et d'un jeune complaisant, sans expérience comme sans talens.

Au loin et par-delà les mers, les établissemens Espagnols habités par un peuple nombreux qui mord, en rugissant son frein, qui n'attend qu'un libérateur.

La Louisiane à laquelle nous devons une grande réparation de la lâcheté avec laquelle nous y avons sacrifié nos frères.

Aux Indes occidentales, les colonies anglaises qu'il étoit si facile de bouleverser, seulement en achevant de purifier le régime des nôtres ; (moyen qui n'est pas même compris).

Aux Indes orientales, des colonies hollandaises qu'il peut-être difficiles à conquérir, qu'il étoit facile de rendre à la liberté (1).

(1) Une partie de ces idées fut aussi développée par Kersain dans plusieurs mémoires qu'il remit, soit au ministre L.

Dans l'Indostan un prince vaincu, mais non pas abattu; comme Mithridate, redoutable jusques dans ses défaites, jusques dans son repos; un prince dont l'implacable haine contre les Anglais n'attend qu'une occasion, que quelques secours pour attaquer de nouveau la puissance anglaise; et les fils auxquels elle tient dans l'Inde, sont si légers!

En Europe, la Russie et l'Autriche qu'il falloit humilier par la Porte; la Pologne qu'il falloit consever par la Porte; et votre flotte alors brillante de la Méditerrannée pouvoit si facilement convaincre le Sultan; pouvoit seul changer la face de la guerre en Europe, si l'on ne s'étoit pas stupidement opiniâtré à la perdre sur les rochers de la Sardaigne.

L'Irlande dont il falloit encourager les mouvemens de liberté.

L'Angleterre à laquelle il étoit si facile de rendre les terreurs qu'elle a causées chez nous par des projets de descentes imaginaires.

Et par-tout le commerce de nos ennemis qui nous offroit tant d'avantage dans sa destruction, sans crainte de retour dangereux pour la nôtre.

Voilà les grandes idées qu'il falloit concevoir, qu'il falloit exécuter, puisque l'on vouloit braver

---

la marine, soit au comité de défense générale : on ne les lut même pas. Rien n'est insouciant comme l'ignorance ou la médiocrité. J'entendis traiter Kersaint, dont les lumières auroient pu être si utiles dans la guerre actuelle, je l'entendis traiter de romanesque par des hommes qui empruntent aujourd'hui, mais trop tard, quelques-unes de ses idées : car c'est la tactique des plagiaires; ils critiquent l'homme de génie qui invente, laissent tomber son idée, puis s'en parent, quand ils en croient la source oubliée.

toute l'Europe. Voilà celles que proposoient au comité de défense générale les hommes familiarisés depuis long-temps avec le caractère du républicanisme, avec les grands effets dont il est susceptible ; ces hommes qu'on accuse d'avoir fait déclarer la guerre, et de ne l'avoir pas soutenue avec grandeur, lorsqu'on s'attachoit à détruire ou paralyser tous leurs moyens (1). Richelieu, Louvois, Alberoni,

(1) Ces Républicains ne cessoient de dire: si l'on veut réussir, il faut du secret, il faut de l'argent pour des dépenses secrètes, soit pour diviser les cabinets, soit pour exciter les peuples contre leurs tyrans. Il en faut pour le nord, il en faut pour le midi, il en faut pour les Indes.

Et Barrère leur répondoit à la tribune : — du secret! pourquoi ce mystère? qu'est-ce que cette vieille diplomatie? tout doit se traiter sur la place publique — et les tribunes applaudissoient Barrère. — Eh bien! c'est Barrère, qui, depuis membre du comité de salut public, a demandé que le mystère enveloppât toutes ses opérations.

Cambon disoit: de l'argent, eh! pourquoi? pour des alliés? Nous n'en avons pas besoin. Il faut rompre avec tous les cabinets. — Eh! c'est Cambon avec Barrère qui a fait rendre un décret pour autoriser le conseil exécutif à prendre des sommes *illimitées* sur l'extraordinaire des guerres, pour ces opérations secrètes... Les ambitieux, les intrigans varient leur langage ; l'homme à principes ne varie jamais. Les hommes dont Barrère, Cambon et d'autres avoient contrarié les plans, ont alors agi en vrais républicains; ils se sont bien gardés de combattre Barrère et Cambon, parce qu'ils sentent la nécessité des deux mesures et du secret, et de l'argent. . . . Mais ces mesures auroient été bien plus utiles il y a trois mois; peut-être même seront-elles aujourd'hui sans effet.

Mais sur qui devra retomber le blâme? sur ceux-là même qui nous accusent, et qui n'ont cessé de nous contrarier; qui gouvernant tout, n'ont encore rien fait. Encore une fois, l'histoire tient note, et le temps viendra de déchirer en entier le voile.

en avoient conçu de semblables; et ce n'étoient que des hommes qui exécutoient avec quelques milliers de satellites ; ici la nation entière exécutoit...

Mais où étoient les moyens? Dans notre courage, dans notre amour pour la liberté, dans les ressources de notre sol...... Questionneurs pusillanimes, lisez donc l'histoire de la révolution de Hollande, et du long Parlement d'Angleterre. Voyez les prodiges qui ont caractérisé ces époques intéressantes. L'Angleterre a-t-elle jamais eu des flottes aussi formidables que celles qui, sous Blake et Pen, combattoient Ruyter et Tromp? Là, cependant c'étoient 3 ou 4 millions d'hommes qui vouloient fortement la liberté; ici ce sont 25 millions.

Et ces 25 millions se trouvoient même au mois de janvier dernier, avec des moyens matériels et pécuniaires bien supérieurs à tous ceux des puissances étrangères, même à ceux de cette Angleterre si fière de ses richesses. Ils avoient une masse de ressources, telle que jamais aucune nation n'en a possédée; masse qui se doubloit encore, si l'on avoit pu faire régner l'ordre; car tout se tenoit dans notre plan; mais non seulement on combattoit nos idées, on se coalisoit encore (1) avec ces anarchistes qui ruinoient par le désordre toutes nos ressources, pour s'emparer du pouvoir avec leur aide.

---

(1) *malàm compositus pudor, intùs summa apiscendi cupido*, dit Tacite. Voilà le jeu, voilà le motif de cette coalition des ambitieux avec les anarchistes. — Modestie feinte. — Ambition secrétement dévorante.

J'avois développé ces résources dans mes deux rapports sur l'Angleterre ; Kersain l'avoit aussi prouvé avant moi, et un événement l'a mieux prouvé que nous... Les Espagnols entrent, la frontière étoit déserte, le toscin sonne dans le midi, et plus de 40 mille hommes jaillissent de la terre sur-le-champ, se réunissent à Perpignan... Voilà les miracles de la liberté!

Non, jamais le Conseil exécutif (1), que dis-je? non, jamais les hommes qui l'ont décrié, pour le paralyser; qui l'ont paralysé, pour gouverner à sa place; non, jamais ces hommes médiocres ne se sont douté ni des forces de la nation française, ni des effets de la liberté. Ils ont toujours rasé péniblement la terre; ils ne voyoient pas que la défensive ne donne point d'électricité; que l'offensive seule pouvoit exalter un peuple impétueux comme le Français; ils ne voyoient pas que pour former des hommes, une grande nation, il faut de vastes idées, de grands objets, un but sublime et difficile.....

Une seule crainte m'a paru constamment occuper le Conseil, qui n'étoit pas sous la tutèle des francs républicains dont le comité de défense générale a été d'abord composé, mais qui étoit sous la verge de fer de leurs ennemis;... le Conseil craignoit les dénon-

(1) J'en excepte Clavière, qui né républicain, et plus encore républicain par son caractère et son génie, s'élevoit souvent à ces hautes idées; mais on le traitoit de romanesque. J'en excepte encore Lebrun qui, connoissant bien la carte diplomatique, auroit pu seconder ces idées, mais que l'imbécillité qui triomphoit, condamnoit au silence.

tiations, les calomnies de ces derniers; il craignoit les décrets d'accusation, si les succès n'accompagnoient pas ses projets.... Voilà l'idée qui glaçoit l'imagination, et paralysoit les forces intellectuelles de chacun; voilà l'unique cause de l'inertie à laquelle s'est condamné le ministère; voilà la cause de nos malheurs, de nos humiliations. On la doit donc à l'influence meurtrière des anarchistes calomniateurs; elle a étouffé tous les plans qui nous auroient fait triompher de nos ennemis au dehors, et par-tout établir la liberté; elle nous a forcés de nous renfermer dans nos propres limites, et là même nous avons à redouter des humiliations et des défaites.

Ainsi, ces Espagnols, que nous aurions pu, que nous aurions du prévenir chez eux, puisque, dès le mois de novembre, le ministre Pache avoit été chargé de former une armée considérable aux Pyrénées, de l'approvisionner; ce qui n'étoit pas même exécuté (1) au mois de mars (2); ces Espagnols osent souiller la terre de la liberté, et nous attaquer jusques dans nos murailles! et leurs frégates, protégées par ce port *du passage*, où devroit flotter le drapeau tricolor, leurs frégates interceptent nos vaisseaux de commerce, à la vue même de nos ports.

Ainsi, nous pouvions, nous devions faire trembler

---

(1) C'est que dans les bureaux de Pache, on s'occupoit plus faire à la guerre à nos finances qu'à nos ennmis, et on y a bien réussi.

(2) Voyez les mille et une dénonciations des divers départemens des Pyrénées contre Pache, et les mille et une lettre de Serven, de Servan! qu'on n'a pas rougi de destituer.

les Espagnols, les Anglais, les Hollandais pour leurs colonies, et c'est à nous à trembler pour les nôtres! et si ces mêmes républicains, que la calomnie ne cesse d'accuser, n'avoient pas, par le décret des hommes de couleur, acquis à la France vingt mille défenseurs indigènes de St. Domingue, où en seroit cette isle, abandonnée par le ministère?

Ainsi, nous pouvions ruiner le commerce de nos ennemis par nos nombreux corsaires, et ces corsaires sont détruits en quelques jours; et les riches Gallions d'Espagne rentrent paisiblement dans ses ports!

Ainsi, nous pouvions inquiéter l'Angleterre, en excitant la fermentation dans son sein, dans l'Irlande jalouse, dans l'Écosse mécontente; et c'est l'Angleterre qui excite et favorise avec succès les rebelles chez nous!

Ainsi, nous pouvions gêner les approvisionnemens de nos ennemis, en désolant leur commerce, et exciter des mouvemens chez eux, par la disette et la cherté de ces provisions; et c'est nous qui sommes menacés de cette disette, par l'impéritie des hommes qui, après avoir forcé de déclarer la guerre, ont sans cesse entravé les mesures des républicains, qui ont et qui auront la cruelle infamie de les accuser auprès du peuple de cette disette qu'eux seuls auront causée.

Enfin nous qui ne devions plus connoître d'autres barrières que le Rhin, nous avons été forcés d'abandonner les champs dans lesquels nous avions vaincu, et les frères à qui nous avions rendu la liberté...

Cette évacuation de la Belgique, qui a terni nos armes, et fait rétrograder la liberté de l'Europe;

est encore le produit de l'anarchie. Cet événement qui tient une si grande place dans notre histoire, mérite d'être approfondi.

Trois sortes d'anarchies ont ruiné nos armées dans la Belgique.

L'anarchie du ministère de Pache, qui a complétement désorgarnisé l'approvisionement de nos armées, qui par cette désorganisation a réduit l'armée de Dumouriez à s'arrêter au milieu de ses conquêtes, qui l'a paralysée dans les mois de novembre et de décembre, l'a empêchée de se joindre à Bournonville et à Custines, de forcer les Prussiens et les Autrichiens à repasser le Rhin, et de se mettre ensuite en état d'envahir la Hollande, plutôt qu'il ne l'a fait.

A cette première anarchie ministérielle, il faut joindre cette autre anarchie, qui a désorganisé les troupes, et causé le pillage; et enfin celle qui a créé le pouvoir révolutionnaire, et forcé les réunions avant leur maturité.

Qui peut maintenant douter du mal affreux qu'a causé dans nos armées cette doctrine anarchique, qui, à l'ombre de l'égalité des droits, veut établir une égalité universelle *et de fait*; fléau de la société, comme l'autre en est le soutien? Doctrine anarchique qui veut tout niveler, talents et ignorance, vertus et vices; places, traitements et services. Doctrine qui a enfanté ce fatal projet d'organisation de l'armée, présenté par *Dubois de Crancé*, auquel on devra l'achèvement de sa désorganisation?

Eh! remarquez la date de la présentation de ce

systême d'égalité de fait; il a été proposé et décrété à l'ouverture même de la campagne de Hollande. Or si quelque projet a pu encourager l'indiscipline des soldats, dégouter et bannir les bons officiers, rendre toutes les places versatiles, jetter tout dans la confusion, au moment où l'ordre seul pouvoit donner la victoire, c'est bien ce projet défendu avec opiniâtreté par les anarchistes, et emporté par leur tactique ordinaire.

Comment veut on qu'il existe quelque subordination, quelque discipline, quand on permet jusques dans les camps, les motions, les censures, les dénonciations des officiers et des généraux ? Un pareil désordre ne détruit il pas le respect qu'on doit aux supérieurs, et la confiance sans laquelle on ne peut espérer de succès ? Car l'esprit de défiance, rend le soldat soupçonneux, et intimide le général. Le premier voit dans chaque danger, une trahison; le second toujours placé entre la nécessité de vaincre, et l'image de l'échafaud, n'ose s'élever à ces conceptions hardies, à ces traits d'audace qui électrisent une armée et assurent la victoire. Turenne eût porté de nos jours sa tête sur l'échaffaud; car il fut quelquefois battu; mais si plus souvent il vainquit, c'est que sa discipline étoit sévère, c'est que ses soldats, confians dans ses talents, ne motionnant point, au lieu de se battre. Sans confiance réciproque des soldats et des généraux, il n'y a point d'armée, point de victoire, sur-tout dans un régime libre.

N'est-ce pas au même systême d'anarchie, d'égalisation, d'insubordination, prouvé dans quelques

clubs, défendu jusque dans la convention, qu'on doit les pillages, les assassinats, les excès en tout genre, qu'il étoit si difficile aux officiers d'arrêter, à cause de l'esprit général d'insubordination; excès qui ont rendu le nom français odieux aux Belges? N'est-ce pas encore à ce système d'anarchie, et de brigandage, qu'on doit l'invention de ce *pouvoir révolutionnaire*, qui a si justement aggravé la haine des Belges contre la France.

Que pensoient les hommes éclairés, républicains avant le 10 août, les hommes qui vouloient la liberté, non-seulement pour leur pays, mais pour toute l'Europe? Ils croyoient qu'on pouvoit l'établir partout, en soulevant les administrés contre les administrans, en faisant voir aux peuples la facilité et les avantages de ces soulèvemens.

Mais comment pouvoit-on les amener à ce point? Par l'exemple d'un bon gouvernement établi chez nous; par l'exemple de l'ordre; par le soin de ne porter chez eux que des idées morales, de respecter leurs propriétés, de respecter leurs préjugés, même en les combattant; par le désintéressement à les défendre, le zèle à répandre chez eux l'esprit de liberté?

Ce système a d'abord été suivi: d'excellens pamphlets sortis de la plume de Condorcet, avoient préparé les peuples à la liberté. La journée du 10 août, les décrets républicains, la bataille de Valmy, la retraite des Prussiens, la victoire de Gemmap, tout avoit prévénu en faveur de la France; tout a été rapidement détruit par le pouvoir révolutionnaire.

Sans doute une bonne intention le fit adopter par la majorité de l'assemblée; on vouloit faire croître l'arbre de la liberté dans un sol étranger, à l'ombre du pouvoir d'un peuple déjà libre (1). Aux yeux des Belges, il n'a paru que le masque d'une nouvelle tirannie étrangère. Cette opinion étoit erronnée; je veux bien le supposer un instant. Mais encore cette opinion des Belges, méritoit-elle d'être consultée. En général nous avons toujours consulté nos propres opinions, nos intentions, plutôt que celles des peuples dont nous défendions la cause. Nous avons *fait vouloir* ces peuples, c'est-à-dire, que nous les avons plus que jamais aliénés de la liberté.

Eh! Comment le peuple Belge, pouvoit-il se croire libre, lorsque nous exercions pour lui et sur lui, tous les droits de la souveraineté, lorsque sans le consulter, nous supprimons ses anciens usages, ses abus, ses préjugés, ces classiffications sociales, qui, sans doute, sont contraires à l'esprit de liberté, mais dont l'utilité de la destruction ne lui étoit pas encore prouvée? Comment pouvoit il se croire libre et souverain, lorsque nous le forcions à prêter tel serment, pour avoir le droit de voter, lorsque dédaignant ouvertement son culte religieux, ce culte que ce peuple superstitieux estime au-delà de sa liberté, de

(1) Et c'est ce motif qui a fait louer ce décret par les journalistes patriotes. Fermant les yeux sur les vices de ce pouvoir, ou ignorant ces moyens secrets de force ou de corruption, ils vouloient faire respecter les décrets.

son existence même, nous proscrivions ses prêtres, nous les bannissions de ses assemblées, où il étoit accoutumé de les voir dominer, lorsque nous saisissions leurs revenus, leurs domaines, leurs richesses au profit de la nation; lorsque nous portions enfin sur l'encensoir des mains qu'ils regardoient comme profanes? Sans doute ces opérations étoient fondées sur les principes, mais ces principes auroient dû avoir, auparavant d'être mis en pratique, l'assentiment des Belges, ou bien ils devenoient nos plus cruels ennemis.

Parvenus au dernier terme de la liberté et de l'égalité, foulant à nos pieds toutes les superstitions humaines, après quatre années de combats, nous avons voulu porter tout-à-coup à la même hauteur des hommes étrangers aux élémens même de la liberté, et plongés depuis 15 siècles dans l'ignorance et la superstition. Nous avons voulu forcer à voir, des hommes, dont une cataracte épaisse couvroit encore les yeux, et avant d'avoir levé cette cataracte.

Croyez-vous que la doctrine qui domine aujourd'hui en France, eût, en 1789, trouvé beaucoup de partisans parmi nous? Non. La révolution dans les idées, dans les préjugés, ne se fait point avec cette rapidité, elle parcourt des dégrés, et ne les escalade pas.

La philosophie ne s'inspire ni par la violence, ni par la séduction, et ce n'est pas avec des sabres qu'on fait naître l'amour de la liberté.

Joseph second empruntoit aussi le langage de la philosophie, lorsqu'il vouloit supprimer les moines

dans la Belgique, et s'emparer de leurs revenus. On ne vit en lui qu'un masque de philosophie couvrant les traits hideux du despotisme affamé, et on courut aux armes. On n'a vu qu'un autre genre de despotisme dans le pouvoir révolutionnaire ; on n'a vu dans ces commissaires que des proconsuls exploitant la Belgique au profit de la nation française, ou cherchant à la soumettre au souverain de Paris, pour aggrandir son empire, partager le fardeau de ses dettes, et fournir une riche proie aux brigands qui dominoient la France.

Croyez-vous que les Belges aient jamais été dupes et de ces phrases bien arrondies qu'on leur débitoit en chaire, pour les familiariser à l'idée de cette réunion (1), et de ces vœux *pvr acclamation* dont la corruption payoit une partie, et dont la peur forçoit le reste. Qui ne connoît maintenant les misérables ressorts qu'on a fait jouer? Qui ne connoît ces comédies d'assemblées primaires que composoient un président, un sécrétaire, et quelques assistans dont la journée étoit payée? Non ; ce n'est point avec ces moyens qui n'appartiennent qu'aux brigands et aux despotes (2), qu'on fonde la liberté dans un pays esclave, qu'on

---

(1) Voyez la *correspondance* de Dumouriez ; voyez surtout la lettre du 12 mars.

(2) La comédie des assemblées primaires, jouée par les commissaires qui faisoient vouloir la réunion, ne peut bien se comparer qu'à ces déclarations du roi de Prusse, et de l'impératrice de Russie qui, pour le bien des Polonois, et les empêcher de se gâter par la propagande, s'emparent de leur pays, et les mettent aux fers.

réunit à une république naissante un peuple qui ne connoît pas encore les élémens de la république. Des esclaves même ne se laissent pas séduire par de pareils artifices ; et s'ils n'ont pas la force d'y résister, ils ont le bon sens au moins de savoir les apprécier.

Il falloit, si l'on eut voulu s'attacher les Belges, il falloit éclairer leurs esprits par de bons écrits, leur envoyer des missionnaires, et non des commissaires despotes ; il falloit leur donner le temps de voir, de sentir par eux-mêmes les avantages de la liberté, les funestes effets de la superstition, le fatal esprit du sacerdoce, et, en attendant cette révolution morale, il falloit accepter les offres qu'ils répétoient sans cesse, de joindre à l'armée française une armée de 40 mille hommes, de l'entretenir à leurs frais, d'avancer à la France le numéraire dont elle avoit besoin.

Mais a-t-on jamais vu ces 50 mille soldats qui devoient joindre nos armées, aussi-tôt que l'étendard de la liberté devoit flotter dans la Belgique ? A-t-on jamais vu ces trésors qu'on devoit verser dans nos mains ? Doit-on accuser, ou la stérilité de leurs terres, ou la pénurie de leurs trésors, ou la tiédeur de leur amour pour la liberté ? Non. Despotisme et anarchie, voilà ce que nous avons transplanté chez eux ; nous avons agi, parlé en maîtres, et dès-lors nous n'avons trouvé dans eux que des bâteleurs qui, pour de l'argent, grimaçoient la liberté ; ou que des esclaves qui maudissoient sécrètement leurs nouveaux tyrans. Vous avez, leur disoit-on, des nobles et des prêtres, chassez-les sur-le-champ, ou nous ne serons ni vos frères ni vos patrons. Ils répondoient : mais

donnez-nous le temps, mais laissez-nous le soin de réformer ces institutions. — Non, leur répliquoit-on, sur-le-champ, où nous vous traiterons en ennemis, et nous vous abandonnerons ensuite aux Autrichiens.

Que pouvoient objecter les Belges désarmés, et environnés d'une armée de 70 mille hommes ? Se taire et baisser le front devant leurs maîtres ; ils se sont tus, et on a pris leur silence pour un assentiment sincère et loyal.

N'a-t-on pas ensuite imaginé l'artifice le plus bizare, pour les empêcher de rétrograder, pour les contraindre à la réunion ; car dès-lors on prévit que, tant que cette réunion ne seroit pas opérée, les êtres conserveroient chez eux de l'empire. Sous prétexte de soulager les peuples, et d'exercer pour lui sa souveraineté, on a supprimé tous les impôts, fermé toutes les caisses. Dès-lors plus de recettes, plus de deniers publics, plus de moyens de payer les fonctionnaires salariés par ces deniers ; ainsi l'on organisoit l'anarchie chez eux, pour les forcer à se jetter dans nos bras ! Il falloit bien, sous peine d'éprouver des séditions, et de s'exposer à être égorgés, il falloit bien recourir au trésor des français. Or, qu'y trouvoit-on dans ce trésor ? Des assignats. On les prêtoit au pair à la Belgique, et par-là d'un côté on les naturalisoit dans ce pays, et de l'autre on croyoit faire une bonne opération pécuniaire. C'est ainsi que l'avidité s'égorge de ses propres mains. Les Belges n'ont vu, dans cette introduction forcée des assignats, qu'un double brigandage, et ils en ont plus fortement encore détesté la réunion à la France.

Rappellez-vous leur sollicitude à cet égard ? Avec quelles inquiétudes ils vous conjuroient d'ôter à ces assignats un effet rétroactif, d'empêcher qu'on les appliquât au paiement des dettes antérieures à la réunion !

Ce langage ne signifioit-il pas assez énergiquement qu'ils regardoient ces assignats comme une lèpre, et la réunion comme une funeste contagion ?

Et cependant quels égards a-t-on eus pour cette demande si juste ? Elle a été ensevelie au comité des finances ; ce comité vouloit la réunion par l'anarchie. Il ne s'occupoit que des moyens de travailler la Belgique en finance.

Cambon disoit hautement devant les Belges même... La guerre de la Belgique nous coûte des centaines de millions ; leurs revenus ordinaires, et même des impôts extraordinaires ne les mettront jamais à même de nous rembourser ; et cependant nous avons besoin. L'hypothèque de nos assignats touche à sa fin. Que faut-il faire ? Vendre les biens ecclésiastiques du Brabant, voilà une hypothèque de deux milliards ; mais comment nous en emparer ? En nous réunissant la Belgique, et aussi-tôt l'on ordonne cette réunion. Les esprits n'y étoient pas disposés. Qu'importe ? On fera voter avec de l'argent ? et aussi-tôt on ordonne sécrètement au ministre des affaires étrangères de verser 4 ou 500 mille livres pour enivrer les ***Capons*** à Bruxelles, et faire des prosélites à la réunion dans tous les états ? -- Mais ce moyen même, disoit-on, ne produira qu'une foible minorité ? -- Qu'importe encore ? -- Les révolutions, répondoit-on, ne se font qu'avec les

minorités. C'est la minorité qui a fait la révolution française ; c'est elle qui a fait triompher le peuple.— La Belgique ne suffisoit pas pour satisfaire la voracité de ce systême financier. Cambon vouloit tout réunir, pour tout vendre; ainsi il forçoit la réunion de la Savoie, des Nicards (1)? Il ne voyoit dans la guerre de la Hollande, que l'or à prendre, que les assignats à vendre au pair. Ne nous le dissimulons pas, disoit-il un jour au comité de défense générale, en présence même des députés des patriotes hollandais, vous n'avez point de biens ecclésiastiques à nous offrir pour nous indemniser. C'est une RÉVOLUTION DE PORTE-FEUILLES qu'il faudra faire. — Ce mot étoit dit, et les banquiers *Abema et Vanstaphorst* l'entendirent. Croyez-vous que ce mot n'a pas valu une armée au Stathouder, n'a pas attiédi les patriotes hollandais, n'a pas commandé la vigoureuse défense de Williamstadt?

Croyez-vous que les patriotes d'Amsterdam, en lisant le décret préparatoire qui assuroit à la France, l'exploitation de leurs richesses ; croyez-vous que ces patriotes n'aient pas mieux aimé rester sous le joug du Stathouder, qui ne leur prend qu'une portion fixe de leurs propriétés, que de passer sous celui du pouvoir révolutionnaire, qui vouloit faire une révolution complète de porte-feuille, et les

---

(1) Il en sera de même de la Savoie. La persécution contre les prêtres a aigri les esprits. Les commissaires nous répètent qu'ils sont bons Français.— Je les mets à l'épreuve; où sont leurs légions? comment 30 mille Savoyards ne sont-ils pas armés pour défendre avec nous leur liberté ?

réduire à *la sans-culoterie*. Le brigandage et l'anarchie, étoufferont toujours les révolutions, au lieu de les encourager.

Mais pourquoi, me dit-on, n'avez-vous pas, vous, vos amis, développé ces moyens à la tribune ? Pourquoi ne vous êtes vous pas opposé à ces fatales réunions ?

Il y a deux réponses à faire ici, une générale, une particulière.

Vous vous plaignez du silence des gens de bien ! Vous oubliez donc, que vous les soupçonnez ! Le soupçon, s'il ne flétrit pas l'ame de l'homme courageux, ce soupçon arrête au moins sa pensée sur le bord de ses lèvres. Le soupçon d'un bon citoyen, glace des hommes que la calomnie du méchant n'arrêteroit pas.

Vous vous plaignez de leur silence ! Vous oubliez donc que vous avez souvent établi un insultant parallèle entr'eux, et des hommes couverts de crimes, et pétris d'ignominie !

Vous oubliez donc que vous les avez laissés vingt fois couvert d'opprobre par vos tribunes !

Vous oubliez donc que vous ne vous êtes pas cru assez puissans, pour imposer silence à ces tribunes !

Que doit faire un sage au milieu de ces circonstances ? Il se tait, il attend que le temps des passions soit disparu, que la raison préside, que la multitude entende sa voix.

Eh ! quelle a été la tactique déployée lors de toutes ces réunions ! Cambon incapable de calculer

en politique, se vantant de son ignorance en diplomatie, pour flatter la multitude ignorante, prêtant son nom et sa popularité aux anarchistes, secondé par leurs vociférations, dénonçoit sans cesse, comme des contre-révolutionnaires, les hommes éclairés, qui vouloient au moins discuter. S'opposer aux réunions, lui paroissoit un acte de trahison; vouloir seulement réfléchir et délibérer, étoit un grand crime à ses yeux. Il calomnioit nos intentions. La voix de tout député, ma voix sur-tout, eût été infailliblement étouffée. On épioit jusqu'aux monosillabes qui s'échappoient de nos lèvres.

Eh! Qui commandoit, avec Cambon, ces réunions précipitées? Qui étouffoit les discussions, et empoisonnoit à l'avance les intentions? Les anarchistes! Il sembloit que réunir, c'étoit doubler leur proie; c'étoit ajouter à la masse de leurs dilapidations. Ils dévoroient dans leur pensée l'héritage des peuples; ils rugissoient contre l'homme juste, qui vouloit le leur arracher.

Malgré leurs fureurs, Guadet s'éleva plusieurs fois, dans le comité, contre ce système; parce que l'opposition impossible à la tribune, étoit possible au moins au comité. Je le combattis moi-même, avec lui; parce qu'une réunion ne nous sembloit bonne, qu'autant qu'elle étoit fondée sur un attachement et un intérêt réciproque; parce que, dans ces réunions forcées, nous ne voyons ni cet intérêt, ni cet attachement réciproques; parce que nous croyons qu'avant d'opérer une réunion, il falloit se faire aimer, se montrer vertueux, humain, et non pas

pillard et massacreur; parce qu'enfin nous prévoyons le dénouement de cette tragédie ; nous prévoyons que les Belges seroient bientôt contre nous, du moment où ils ne se montroient pas en foule et avec alacrité pour nous.

Cette prédiction s'est vérifiée, et encore une fois, nous devons ce malheur, et à ce pouvoir révolutionnaire, qui n'étoit qu'un despotisme déguisé, et à la tirannie des commissaires (1), et aux pillages, et aux excès de soldats; et la source de tout, a été dans le système et dans l'influence prépondérante des anarchistes.

Non que je me dissimule cependant les fautes et les trahisons de plusieurs de nos généraux ; non que je ne croie qu'elles aient eu une grande part à nos malheurs....

Je sais que se livrant trop à sa présomption naturelle, espérant, comme dans la Belgique, suppléer par des hazards heureux à tout ce qui lui manquoit, Dumouriez n'avoit pas pris pour son exécution toutes les mesures nécessaires.

Je sais que Miranda n'avoit pas toutes les munitions qui lui étoient nécessaires pour le bombardement de Mastricht, que Dumouriez avoit trop compté sur ses intelligences avec les patriotes de cette ville, puisqu'il écrivoit à Miranda, qu'à la troisième bombe les portes s'ouvriroient, tandis que 5000 bombes y furent jettées en vain.

---

(1) J'en excepte cependant Threillard, Camus, Gossuin, dont les Belges ont loué la conduite républicaine.

Je sais que Valence qui commandoit l'armée d'observation cantonnée à Liége, et sur la Roer, auroit dû s'y rendre 15 jours plutôt, que les cantonnemens auroient dû être levés, que l'armée d'observation auroit dû être formée et préparée, pour empêcher le passage de la Roer; que les généraux Lanoue, et Stingel, auroient dû préparer à l'avance un autre camp derrière Aix-La-Chapelle, et s'assurer enfin des moyens d'empêcher le passage de la Meuse.

Je sais que tout étant forcé, Liége menacé, il convenoit d'en évacuer les richesses, d'en brûler les magazins, que le général Thouvenot, a prouvé peut-être sa trahison en les laissant tomber au pouvoir des Autrichiens.

Je sais tout cela, mais je me demande, comment nos commissaires inquisiteurs, qui étoient sur les lieux, à qui tout devoit être connu, plans de campagnes, situations des armées, rapports sur la marche des ennemis; comment ils n'ont pas été instruits de la formation des progrès de cette armée, de cinquante mille hommes; comment ils n'ont pas pris les moyens nécessaires pour arrêter son passage, ou pour le lui mieux disputer; pour faire évacuer nos magazins, emporter les richesses étrangères, rendre la retraite des troupes moins désastreuse et moins humiliante.

Je me demande comment ces commissaires, vivant intimement avec Dumouriez, les autres généraux et leur état-major, entendant tous les jours les déclamations de Dumouriez et de ses principaux officiers, contre la convention; ils n'ont pas

pénétré leurs desseins perfides ? comment ils n'ont pas cherché à en prévenir les effets ? Je me demande comment au lieu de les faire connoître, ils sont venus au comité et à la tribune de la convention, faire l'éloge de Dumouriez; comment ils se sont élevés avec feu contre cette section, qui demandoit un décret contre lui. Je me demande, comment, et par quel hasard, précisément à cette époque, Robespierre cessa ses déclamations contre Dumouriez; Marat, non-seulement, cessa de le dénoncer, mais même affirma, que le salut de la France dépendoit de Dumouriez ! de cet homme, qui alors même, conspiroit contre la république ! Je me demande, comment et par quel hazard, ces éloges subits, inexplicables pour nous, coincident avec la conspiration du 10 Mars ; conspiration, qui tendoit aussi à dissoudre la convention, et à changer notre gouvernement. Je me demande, comment, au milieu de toutes ces trahisons, les commissaires n'ont suspendu qu'un seul général, et un général fidèle à la république, qui avoit refusé d'entrer dans la coalition des contre-révolutionnaires, le général Miranda ?

Je me perds dans ce cahos d'énigmes, le temps ne nous en a pas encore donné la clef, et il n'est pas d'un républicain, de fonder une accusation sur de simples probabilités.

Mais je dirai, que, si les commissaires au lieu de se livrer à leurs plaisirs, à l'intrigue, où à des actes d'autorité, avoient bien étudié l'esprit des Belges, s'ils nous avoient fait de fidèles rapports, sur leurs

dispositions, s'ils nous avoient annoncé franchement leur horreur pour le pouvoir révolutionnaire ; la convention sans doute auroit abandonné ce système désastreux de Cambon, que les commissaires vouloient caresser ; elle auroit préféré des mesures plus fraternelles, et épargné bien des malheurs à la France.

Ce ne sont pas les seuls qu'on doive à l'opiniâtreté de Cambon. Le désastre de nos finances est en grande partie son ouvrage, et je me croirois coupable envers la nation, qu'il faut enfin éclairer, si je ne développois pas ici toute ma pensée.

Suppléant au défaut d'instruction, par une grande activité, par une mémoire heureuse, par une imagination vive ; mais sans mesure, sans justesse, sans jugement et sans connoissances, portant dans ses raisonnemens sur les finances et dans ses calculs, la même impétuosité, les mêmes fureurs, que dans des disputes passionnées, Cambon a cependant acquis dans les finances, une réputation qu'il ne mérite pas, et une prépondérance bien funeste pour la France. Il dut l'une à quelques tableaux, qu'il est difficile d'attribuer à sa plume et à son esprit, quand on les connoît. Il dut l'autre à la faveur des patriotes, dont il avoit gagné l'estime, par les services qu'il avoit rendus à la révolution dans son pays.

Secondé par elle, il s'arrogea dans l'assemblée législative, comme dans la convention, une espèce de dictature financière. Car personne n'a plus déclamé contre la dictature, et personne ne l'a plus souvent usurpée que Cambon. Personne n'a connu

mieux que lui, le secret d'asservir ses collègues, et d'écarter ceux qui lui étoient supérieurs en connoissances. Son génie est dans un mot : ÉMETTRE, et toujours émettre des assignats ! Il en a augmenté la masse de plus de trois milliards en dix-huit mois. Mais a t-il imaginé un seul moyen pour diminuer cette masse ? Pourquoi n'a t-il pas employé ceux qui avoient été présentés par Condorcet, que sa timidité a toujours malheureusement éloigné de la tribune ? Pourquoi n'a-t-il pas proposé et fait décréter quelques uns des moyens présentés, dès 1791, par Clavière, qui ne cessoit de lui mettre dès-lors sous les yeux les cruels embarras, où nous jetteroient les émissions successives des assignats, si à l'origine même, on ne prenoit des mesures pour en diminuer la quantité ? Pourquoi n'a-t-il pas proposé cet emprunt en assignats, si facile alors, et qui auroit rempli cet objet ? Pourquoi n'a-t-il pas pressé la vente des forêts nationales, qui auroit encore fait rentrer quantité d'assignats (1) ; forêts dont la dégradation incalculable détériore chaque jour la valeur ? Pourquoi n'a-t-il pas encore adopté les moyens proposés, pour amener les acquéreurs des biens nationaux, à anticiper leurs paiemens ; anticipation qui auroit augmenté la masse des brûlemens ? Pourquoi, en un mot, a t-il dédaigné tant d'autres expédiens ingénieux développés dans les mémoires trop

---

(1) Ne seroit-ce pas complaisance pour quelques patriotes exaltés qui ont manifesté une opposition intéressée à cette vente !

peu lus de Clavière, (1) dont il vouloit prendre des leçons en 1791, et dont, en 1792, il vouloit faire son disciple de Clavière! dont il a sans cesse paralisé et persécuté le talent et le génie, parce qu'il connoissoit sa supériorité sur ces misérables plagiaires, qui lui prêtoient leurs étroites conceptions; en lui suggérant des expédiens ruineux ou illusoires!

Car par exemple? Qu'est-ce que cette défense de vendre de l'or, lorsque l'intérêt national force la trésorerie d'en faire usage, d'en acheter; lorsque le commerce lui-même en a besoin pour ses soldes avec l'étranger? Qu'est-ce que la loi de sang proposée contre la vente, sinon, la confession tacite de l'impuissance de la loi? Qu'est-ce que cette interruption de commerce avec Londres, Amsterdam, et toutes les grandes villes, lorsque la France est obligée de tirer tant de l'étranger, lorsque l'étranger lui doit tant? Le circuit que cette interruption occasionne, n'est-il pas un impôt en pure perte pour la nation?

Mais, on veut proscrire l'agiotage! Eh! pourquoi Cambon n'a-t-il pas fait fermer la bourse plutôt, comme Clavière n'a cessé de le demander, depuis 1791? C'étoit aller droit à la source du mal. Pourquoi après avoir avoué lui-même, que l'agiotage ne pouvoit être combattu que par un contre-agiotage, pourquoi après avoir avoué que cet agiotage faisoit hausser si prodigieusement le prix du numéraire, pourquoi n'a-t-il pas fait accorder au conseil exécutif

---

(1) Voyez entr'autres son compte rendu du premier février 1793, page 39.

quelques millions pour faire des opérations de banque, en faveur de la hausse des changes, lorsqu'il étoit prouvé qu'avec ce sacrifice il auroit épargné peut-être plus de cent millions, inutilement sacrifiés dans cet achat de numéraire enveloppé de tant de ténèbres, quoique ce soit l'impôt le plus cruel et le plus onéreux pour la nation, et celui conséquemment dont elle devroit plus avoir connoissance; cet achat confié souvent aux mains d'hommes, qui avoient intérêt de contrarier la révolution et les opérations du gouvernement (1)?

Pourquoi Cambon ne s'est-il pas encore occupé des moyens de diminuer l'emploi des assignats? Et par exemple : pourquoi, lui, qui ne cessoit de dénoncer de petits dilapidateurs à la tribune, n'a-t-il pas dénoncé le chef des dilapidations? Pourquoi, lui, qui dès le mois d'août 1792 affirmoit que la comptabilité du bureau de la guerre, ce gouffre où s'absorbe près de la moitié des richesses nationales, que cette comptabilité, dis-je, étoit dans un désordre effroyable; pourquoi n'a-t-il pas proposé des mesures pour arrêter ces désordres? Pourquoi les a-t-il laissés paisiblement continuer, de manière qu'en mai 1793, lui,

(1) On n'a cessé de reprocher à Cambon qu'il employoit pour ses achats, des agens de change aristocrates. Il les a toujours conservés, il a confié des opérations considérables en ce genre à la maison de Bourdieu et Chollet, en Angleterre, qui lors de la déclaration de guerre a fait saisir entre ses mains par le gouvernement anglois, une somme de 5 millions environ. Jamais on n'a rendu compte de cette perte à la convention. A cette époque la trésorerie dirigée par Cambon avoit pour 25 millions de numéraire achetés en Angleterre, et qui furent exposés à être pris? que sont-ils devenus? on l'ignore.

Cambon, annonçoit encore, qu'il étoit impossible *qu'aucun homme vivant pût tirer au clair l'état de ce département* ? C'est que pour nettoyer ces écuries d'Augias, il falloit avoir le courage de heurter de front les anarchistes qui dominoient et dilapidoient impunément dans ce département ; c'est qu'il falloit avoir le courage de leur faire *vuider les poches* ; c'est que Cambon non seulement n'a jamais eu ce courage, mais que depuis il s'est coalisé avec eux ! Lui, qui, cependant avoit avoué au comité de défense générale, que la banqueroute étoit inévitable, si l'anarchie l'emportoit, si l'on ne punissoit pas sévèrement les prédications de loi agraire, de séditions, ect.

Maintenant quel est le résultat de cette complaisance de Cambon, pour les anarchistes, (1) de l'im-

(1) Je dois faire deux observations qui m'ont frappé, en examinant la conduite de Cambon. — J'observe d'abord qu'il affecte à la tribune de flatter la multitude. Or tout flatteur de la multitude me donne des défiances sur ses vues.

J'observe que Cambon n'a jamais été atttaqué par les journalistes qui calomnient les hommes les plus vertueux, et ces ménagemens de la calomnie augmentent mes soupçons ; peut-être est-ce le résultat de ses liaisons avec certains personnages qui disposent de la plume de ces calomniateurs à gages.

Je ne parle point des bruitt répandus sur l'accroissement de la fortune. Je ne la connois point, et je n'adopte pas si facilement des bruits publics ; cependant comment s'explique son opposition à la loi proposée par Buzot, qui force chaque député à donner le bilan de sa fortune depuis l'assemblée législative ou constituante, et de justifier des causes de son accroissement. — Cambon craint-il aussi la lumière ? Le mien est prêt, il est dans un mot. — RIEN, — et c'est la seule réponse que je fais à l'épithète qu'il m'a donnée, *allié de Pit* ; si la fureur n'avoit pas alors égaré sa tête, s'il l'a dit, s'il peut encore le répéter de sang froid, Cambon est un calomniateur infâme.

péritie, et de l'imprévoyance avec laquelle il a laissé s'amonceler et les dépenses et la masse des assignats ? Le voici —.

Masse toujours croissante d'assignats ; dépréciation toujours croissante ; hypothèque décroissant en valeur et en quantité —. Dépenses toujours croissantes —. Revenus publics décroissant en proportion —. Impossibilité de pouvoir soutenir la guerre, et remplir ses engagemens —. Impossibilité de tirer des matières de l'étranger —. Chûte des manufactures —. Misère des ouvriers —. Renchérissement (1) excessif des denrées —. Misère générale du peuple, sédition, ect.

Voilà les maux auxquels nous exposent les faux calculs, et le mauvais systême des finances que Cambon a suivis ; maux qu'un homme de génie, à la tête des finances, auroit infailliblement prévenus ; si cependant il s'étoit attaché au systême *de l'ordre*, le seul capable d'affermir le régime républicain, et de sauver la France ; s'il avoit combattu ce systême de *pouvoir de mesures révolutionnaires*, qui ne pouvoit que ruiner la république, comme les finances ; maux dont il est encore possible de diminuer l'étendue et les conséquences ; si l'on veut enfin abjurer ce fatal systême.

(1) Je prends pour exemple la cherté des souliers. Elle est occasionnée d'un côté par la dépréciation des assignats, et de l'autre par la consommation immense qui se fait, à l'armée, de cuir pour souliers, selles, gibernes ; la paire de souliers d'hommes coûte maintenant 11 liv. Qui peut garantir qu'à la fin de l'année elle ne coutera pas 24 liv. ? et je le demande, qui pourra la payer à ce prix ? Il faudroit que tout renchérît en proportion ; or, qui fera travailler l'ouvrier, quand le prix du travail sera excessif ?

Je l'avoue, je suis encore à concevoir comment on a pu espérer d'établir la liberté par le despotisme, de repousser ses ennemis, de dissiper les mécontens, ou de diminuer leur nombre, sans établir l'ordre par-tout.

Je suis encore à chercher ce qu'entendent, ce que veulent les anarchistes, avec leur mot de *révolutionnaire*.

Quand on demande à un anarchiste une explication précise, il est fort embarrassé; tandis que son adversaire ne l'est jamais. Je veux, dit celui-ci, provisoirement l'ordre, et par conséquent l'exécution des loix; je veux très-promptement une constitution, parce que chacun desire de connoître le contrat social sous lequel il doit vivre; parce que c'est dans ce contrat seul, qu'il trouvera un gage solide de son bonheur, et un aiguillon pour se bien battre.

L'anarchiste dit: sans doute, il faut de l'ordre; il faut une constitution, mais le temps n'en est pas encore venu. Eh! pourquoi, lui répond-on? —

Parce que, dit-il, la révolution n'est pas finie, parce que nous avons des mécontens au dedans, des ennemis au dehors, et que le *pouvoir révolutionnaire* peut seul vaincre les uns et les autres.

Je réponds à l'anarchiste. — Avec quoi vaincrez-vous vos ennemis au dehors? n'est-ce pas avec des troupes, de l'argent et des provisions? Comment aurez-vous des troupes? n'est-ce pas lorsque vos concitoyens seront sincérement attachés à votre nouveau régime; lorsqu'il le connoîtront? Mais si ce régime n'existe pas; si, au lieu de la liberté, ils ne voient par-tout que des actes de despotisme; si, au lieu d'or-

dre, ils ne voient que désordre, comment voulez-vous trouver des hommes qui versent leur sang pour le désordre? Comment voulez-vous que le cultivateur ensemence une terre dont il n'est pas sûr de recueillir les fruits? que le négociant achète et vende, quand sa boutique peut être pillée? Comment voulez-vous avoir de l'argent ou des assignats, lorsque la crainte fait cacher l'argent; lorsque le désordre fait baisser la valeur des assignats, et empêche d'acheter les terres dont le produit l'augmenteroit?

Venons au dedans. — Qui est-ce qui grossit le nombre des mécontens? n'est-ce pas la crainte qu'a chaque citoyen, ou pour sa fortune, ou pour ses jouissances, ou pour sa vie? Et, comment voulez-vous diminuer le nombre de ces mécontens, si vous persistez dans cet état violent, où chaque jour les propriétés sont violées, où la sûreté des individus est attaquée? Est-ce avec des Commissaires, qui en un jour distribuent plus de milliers de lettres de cachet, que n'en ont distribué par le passé tous les inquisiteurs? est-ce par une création énorme d'assignats, qui présage des bouleversemens incalculables? est-ce en excitant les pauvres contre les riches, que vous ferez des prosélites à votre systême?

Non, croyez-le enfin; continuer ce que vous appellez le pouvoir révolutionnaire (1), c'est vouloir

(1) L'ex-député Antonelle vient de publier une brochure sur le pouvoir révolutionnaire. — On arrive à la fin de sa brochure, sans être instruit de la nature de ce pouvoir. — Antonnelle est dans ce pamphlet tantôt anarchiste, tantôt indépendant. — Cette versatilité m'a prouvé que les Sybarites aussi savoient bien calculer. — Jouir avant tout. —

détruire la révolution. Les convulsions, en politique comme au physique, doivent avoir leur terme; trop prolongées, elles tuent.

En deux mots, voulez-vous avoir des forces, pour vaincre vos ennemis au dehors? ayez de l'ordre; ayez une constitution. Avec une constitution, vous aurez des armées; sans constitution, vos armées disparoîtront bien vîte.

Ayez de l'ordre, ayez une bonne constitution, et vos mécontens seront bientôt dissipés.

Je vais plus loin, et je le dis: ayez de l'ordre, ayez une constitution, et les puissances étrangères vous demanderont bientôt la paix. Comment voulez-vous que dans l'état incertain et vacillant où vous êtes, les puissances étrangères consentent à traiter avec une Convention qui est chaque jour traînée dans l'opprobre, parce qu'il y a de plus vil, avec un pouvoir exécutif sans cesse dénoncé, humilié et chancelant?

Lorsque les puissances de l'Europe envoyoient leurs ambassadeurs au long Parlement d'Angleterre, et recherchoient son alliance, ce Parlement et le Conseil exécutif qu'il avoit institué, jouissoient d'une grande force; ils faisoient respecter les lois; ils cassoient,

---

On est pour les assassins, parce que les gens de bien ne troublent pas les sybarites mêmes. — Cette brochure est terminée par une adresse aux sociétés, que caractérise une profonde perfidie. Je ne l'aurois jamais soupçonnée dans Antonelle, dont les premiers écrits annonçoient une candeur séduisante. Un fait révoltera encore plus les lecteurs; dans le moment où il pnblioit cette diatribe contre la députation de la Gironde, Il écrivoit la lettre la plus flatteuse, la plus amicale à Guadet.

sans éprouver de résistance, le Maire et les *Aldermen* de Londres, qui avoient refusé obéissance à leurs décrets. Là, il y avoit une autorité, une force ; on étoit sûr que le traité conclu avec une pareille puissance seroit exécuté.

Mais les Puissances étrangères, qui voudroient traiter avec nous, dans l'état où nous sommes, pourroient-elles concevoir un espoir semblable ? Non ; elles se disent : la France est divisée par des factions ; l'une triomphe aujourd'hui ; demain ce sera l'autre. Traitez avec l'une, l'autre casse le traité. Rien n'est stable ; attendons cette stabilité, et nous traiterons.

Je crois, plus qu'aucun autre, que nous avons dans notre sein toutes les ressources possibles pour vaincre nos ennemis, pourvu qu'elles soient bien administrées. Je crois que nous ne devons poser les armes, que lorsque l'honneur de la République sera vengé, et son indépenance affermie et reconnue. Mais je crois aussi que la fin de cette guerre, comme de toutes les autres, doit être la paix ; et que tout bon Français doit rechercher les moyens d'accélérer cette paix, parce que la guerre la plus heureuse pèse toujours cruellement sur la classe indigente du peuple.

Or, la fin de la guerre extérieure est dans la fin de l'anarchie intérieure ; ayez une constitution, ayez un gouvernement énergique, qui fasse exécuter les loix, et vous aurez bientôt la paix ; car les puissances étrangères sentent aussi le besoin de la paix ; mais elles veulent la faire solide et durable. Eh ! qui s'oppose avec plus de force à l'achévement de cette constitution, à l'établissement de ce gouvernement ? l'anarchie, qui ne veut qu'un pouvoir *révolutionnaire*,

que des mesures *révolutionnaire*, et qui crie anathême à une constitution, comme à un acte de trahison.

Nous avons parcouru les causes de nos malheurs ; il faut voir maintenant notre situation actuelle, afin de pouvoir appliquer le remède.

Or voici notre situation :

Une nation nombreuse, active, industrieuse, féconde en ressources, que la nature semble avoir physiquement prédestinée pour le régime républicain, par les facilités de défense à l'extérieur, par la facilité des communications intérieures, et par la dépendance naturelle où les départemens sont les uns des autres ; une nation dont la majorité veut la république, mais veut aussi l'ordre ;

Des départemens où règne le meilleur esprit, que n'ont pu corrompre les anarchistes par les missionnaires de sang qu'ils y ont envoyés deux fois ; départemens, qui sont encore à concevoir, comment la convention n'a ni la liberté, ni la force d'écraser les factieux qui la dominent ; et pourquoi cette ignorance ? Parce que les meilleurs patriotes, parmi les journalistes, ont entretenu leur erreur, pour conserver à la convention, la confiance des départemens qui lui est nécessaire ;

Quelques départemens embrasés par le feu d'une révolte, qu'il falloit chercher à appaiser par l'instruction, en même-temps qu'on devoit l'arrêter par les armes ; révolte qu'on a certainement animée, en frappant indistinctement du glaive de la loi, et les chefs et tous les malheureux qui, soit séduction, soit contrainte, suivent leurs drapaux ; révolte qu'on n'éteindra encore, qu'en combinant les moyens doux et

propres à éclairer (1), avec un grand appareil de forces qui dispense de verser tant de sang; car c'est le sang de nos frères.

Des armées qui ne veulent combattre que pour la république, qui détestent également, et les rois, et les dictateurs, et les triumvirs, et tout esprit de faction; mais qui sont trop éloignées de la scène, qu'elles ne voient pas même dans les journaux, pour la bien juger.

Des sociétés populaires, qui, presque par-tout, ont contribué à élever l'édifice de la liberté, qui toutes veulent la république; mais dont quelques-unes sont égarées, sur la manière d'arriver à un bon gouvernement républicain, et par les anarchistes qui

---

(1) Pourquoi, nous dira-t-on, n'a-t-on pas d'abord proposé ces moyens doux à la convention ? parce que la calomnie auroit aussitôt traité cette proposition d'idée de contrerévolutionnaire. Tant qu'on se permettra de calomnier les opinions, il n'y aura pas de liberté, il n'y aura pas de bonnes discussions, — il faut du sang, et toujours du sang, crioient les anarchistes; il faut que la guillotine soit permanente; elle l'a été; plusieurs même ont été élevées. Des milliers de malheurenx ont péri. Qu'en est-il résulté ? Le feu s'est étendu, et a couvert quatre départemens au lieu d'un. Les rebelles se sont battus en désespérés. Ils ont eu leurs guillotines aussi, et il s'est établi entre les deux partis une lutte de férocité....

Ce n'est pas ainsi que se comporta, en 1785, l'état de Massasuchetts, en Amérique, lorsqu'une grande partie du peuple, égarée par des royalistes, comme chez nous, voulut renverser la Constitution; on essaya de cerner les révoltés; on les suivit, sans tirer sur eux; on les éclaira, et après 6 mois d'efforts et de sacrifices, pour les réduire, sans verser de sang, on y parvint. Quatre hommes seulement furent tués !

dirigent la société de Paris, et par leur correspondance perfide et leurs émissaires secrets, et par la longue habitude où sont ces sociétés, de regarder celle de Paris, comme le foyer le plus pur du patriotisme; enfin par le despotime, avec lequel on a écarté de ces sociétés les discussions régulières, les hommes instruits, et les feuilles qui auroient pu éclairer (1).

En concentrant ses regards sur Paris, on y voit :

Une convention pure dans sa très-grande majorité, mais gênée dans ses mouvemens, usée dans son énergie, presque toujours commandée dans ses résultats, comptant trop sur les chances de l'avenir, n'ayant de la vigueur que par saccades, excellente, quand elle suit son premier mouvement; mais facile à soupçonner, aussi facile à intimider, se composant de trois élémens, de trois parties aisées à distinguer :

L'une (2), ennemie jurée des anarchistes, éclairée, irréprochable, courageuse, et déterminée ou à périr ou à établir la liberté par l'ordre;

---

(1) Un article des instructions secrètes des commissaires envoyés dans les départemens étoit de faire arrêter les journaux anti-anarchiques, et cet article a été exécuté dans plusieurs départemens; et la municipalité de Paris, pour leur donner l'exemple, a voulu suspendre la circulation du *Patriote Français*. Mais, bafouée même par les écrivains de son parti, elle a renoncé à ce ridicule arrêté. Telle est au surplus la haine portée par les meneurs des Jacobins à la liberté de la presse, que le juge Roussillon a dit à leur tribune, que cette liberté étoit un FLÉAU, et il a été applaudi.

(2) On a désigné cette partie sous le nom de *coté droit*, l'autre sous celui de *la plaine*, et le troisième a pris le nom de *la Montagne*.

Une autre voulant tenir la balance entre les républicains, amis de l'ordre, et les anarchistes, renfermant des talens, une grande probité, un vrai patriotisme, mais entre-mêlée de beaucoup d'hommes foibles qui ne savent que gémir, qui croient que capituler avec le crime, c'est l'étouffer; excitée sourdement par quelques hommes artificieux, qui y remplissent le rôle d'espions des anarchistes, et font jouer les ressorts de la terreur, des soupçons, des calomnies; dirigée, sans oser se l'avouer, par cinq à six individus, qui, en criant contre l'aristocratie du talent, se sont avec astuce arrangé un despotisme assez agréable, qu'ils exercent, tantôt en capitulant, et partageant avec les anarchistes, et tantôt en déclamant contr'eux, lorsqu'ils s'apperçoivent qu'ils sont les plus foibles;

Une troisième partie, peu nombreuse, mais qui sait suppléer par la tactique à la foiblesse, composée de dupes et de fripons; composée d'hommes forts de poumons, qui ne savent que faire des phrases, ou pousser des cris, des rugissemens; dirigée par quelques chefs hypocrites, qui parlent sans cesse de *sans-culoterie*, en affectant un luxe insolent (1), en augmentant tous les

---

(1) C'est bien à ces hommes qu'on peut appliquer ce trait de Tacite: *ex pauperibus divites, ex contemptis metuendi, perniciem aliis, ac postremum sibi invenere.* Leur sort est marqué dans ces derniers mots.

Et, par exemple, où Fabre d'Églantine, poëte pauvre, avant le 2 septembre, qui ne connoissoit que des assignations au lieu d'assignats, a-t-il puisé ces 12,000 liv. de rente qu'il a avoué, au comité de défense générale, posséder maintenant? Où prend-il de quoi soutenir son hôtel, sa voiture, ses gens et

jours leurs propriétés ; qui, mannequins de dictature, plutôt que dictateurs, poussent la France vers la royauté, en parlant de république, en ne voulant l'établir que sur des lois de sang ;

Des tribunes où domine le *souverain massacreur*, si bien peint par l'énergique *Fauchet;* des tribunes familiarisées *à dessein*, et depuis long-temps, avec le désordre, l'insolence, les vociférations : insultant impunément aux députés, dont les anarchistes redoutent le courage (1);

Au dehors de la salle, quelques groupes de coupe-jarrêts, apostés pour outrager et menacer les députés sur leur passage ;

---

ses filles ? Où Danton a-t-il aussi puisé, pour étaler le même luxe, et pour acquérir, soit sous son nom, soit sous celui de son beau-père, des terres considérables ? Lacroix, devenu de simple avocat de campagne, colonel et maréchal de camp en deux ou trois mois, possesseur de riches propriétés! Et Lacroix, qui n'a pas encore répondu à l'inculpation de Guadet, relativement à cette négociation de millions que la cour l'avoit chargé en août 1792, d'entamer avec Pétion ; La croix décoré de la croix de Saint-Louis, le 4 août 1792 ! Et Panis Fréron, et tant d'autres, dont la fortune subite ne date que du mois de septembre, etc. ! Que ces messieurs osent citer de même parmi leurs adversaires un seul qui se soit enrichi depuis la révolution! ils leur ont bien prêté les mêmes crimes, mais ils ne les haïssent tant que, parcequ'ils ont bien la conscience que ces hommes purs n'en sont pas souillés. La haine injuste est toujours la plus déchirante.

(1) Les tribunes de la nouvelle salle, quoique renfermant plus d'individus, sont tellement disposées, qu'il seroit bien plus facile d'y maintenir l'ordre, s'il étoit possible de pouvoir faire exécuter un réglement, s'il étoit possible de réprimer les anarchistes qui sont dans le sein de l'assemblée.

Dans le jardin et aux environs, des groupes composées d'oisifs, qui s'y rendent comme au spectacle, de bandits qui y prêchent l'ordre du jour donné par les directoires secrets, de bacchantes, qui ne parlent que de couper des têtes;

Des sections, où jusqu'au mouvement donné dans ces derniers temps par la loi du recrutement, les gens de bien n'osoient pas se présenter, où vingt ou trente individus, oisifs ou soudoyés, dictoient des lois; des sections nombreuses aujourd'hui, et par conséquent meilleures, mais trop variables, faisant et défaisant leurs arrêtés, suivant l'heure, et au gré du parti qui domine;

Une population plus divisée d'opinions, qu'elle ne le paroît; composée d'abord d'un grand nombre d'aristocrates, qui desirent secrétement le retour de l'ancien régime, haïssent encore plus les républicains que les anarchistes, qui pour sauver leurs propriétés, défendroient les premiers; qui pour atteindre leur but chéri, excitent les derniers; composée d'hommes vivant de leur industrie, qui, las des mouvemens, lesquels ne nourrissent point, laissent faire, veulent voir venir, applaudissent en secret les amis de l'ordre, mais commandent même à leurs physionomies d'être muettes; composée d'hommes qui veulent sincérement la république, mais pas assez nombreux pour convertir les aristocrates, guérir la léthargie des indifférens, vaincre la scélératesse de trois ou quatre mille brigands répandus dans cette ville;

Une force publique qui n'est point organisée, point armée, à laquelle cependant on doit la justice de

dire, qu'elle maintient avec soin la police particulière ;

Un département nul, ou paralisé, quand il ne se joint pas aux anarchistes ;

Une municipalité entiérement à leur dévotion, en état de révolte ouverte contre la convention ;

Une société de jacobins, entiérement abandonnée de tous les vrais patriotes, de tous les hommes instruits, de tous les députés qui méritent quelque estime et ont quelque pudeur, et livrée à des meneurs ambitieux ou cupides ;

Un Conseil exécutif trop décrié pour être obéi, garotté de liens trop nombreux pour pouvoir marcher, et cependant chargé de toute la responsabilité, quoique privé de tout pouvoir ; Conseil, où le ministre qui a le département le plus important, celui dont dépend le salut de la France, le ministre de la guerre, est un homme inepte, de l'aveu même de ses protecteurs, et que, malgré son ineptie, malgré le désordre de ses bureaux, malgré le mal qu'il fait, on conserve dans sa place ;

Un comité *de salut public*, dans la main duquel est réellement tout le pouvoir ; qui tient le ministère sous sa férule, dispose de tout, nomme à tout, sans aucune responsabilité ; qui peut influencer les départemens et les armées par ses Commissaires et l'esprit qu'il leur inspire ; qui domine l'Assemblée par son initiative, par la crainte de ce qu'il laisse entrevoir plutôt que de ce qu'il dit, par cette influence qui se transporte si aisément des choses importantes aux hommes qui le sont peu ; comité visiblement imaginé pour envahir sous un autre nom le ministère, qu'on

n'avoit pu directement envahir ; comité qui peut ou perdre ou sauver la France, suivant le caractère moral ou immoral, les talens ou l'ineptie de ses membres ; comité dont la nomination a été le produit d'un arrangement entre l'ambition, la peur et la jalousie, dicté par les conspirateurs du 10 mars, qui y ont leurs représentans ; comité où l'on cherche en vain ce vaste coup-d'œuil, capable d'embrasser l'immense scène qu'occupe la révolution française, et ce caractère décidé, qui, s'il ne maîtrise pas les événemens, n'est jamais maîtrisé par eux ; où l'on trouve, chez les uns, de la droiture sans caractère ; chez les autres, une sorte de caractère sans droiture ; et chez d'autres enfin, des phrases ou de la chaleur, sans caractère ni droiture : comité où la médiocrité des *faiseurs* (1) peut seule rassurer sur l'étendue et l'abus de leurs pouvoirs, mais où elle ne console pas du mal qu'ils font par ineptie.

Les hommes éclairés ont dû juger ce comité par un trait. S'il avoit recherché la cause de nos maux, il ne se seroit pas arrêté là où le feu se montre, aux frontières, dans la Vendée ; il auroit remonté plus haut ; il auroit trouvé cette cause dans le défaut de constitution ; il auroit dit à l'Assemblée : la révolte de la Vendée, la guerre du dehors, la misère, l'épuisement des finances, nos divisions intestines, notre anarchie, tout est là ; tout est dans ce seul mot : *Il*

---

(1) On a beaucoup parlé dans ces darniers temps de Catilina. Voici le portrait qu'en fait Cicéron ; et on verra avec quelque consolation, qu'aucun de nos conspirateurs n'en réunit les traits : *erat ei consilium ad facinus aptum, concilio autem neque lingua, neque manus deerat.* — On a encore parlé de triumvirats ; mais ce n'est pas avec des Lépides qu'on forme ceux qui sont dangereux.

n'y a point de Constitution; ayez en donc une, sous un mois, sous quinzaine, sous huitaine, s'il se peut; qu'elle soit acceptée, et tous vos maux finiront. Une constitution vaudra des armées; une constitution vaudra les meilleurs missionnaires pour les rebelles (1), les meilleurs négociateurs pour les puissances étrangères, les meilleures mesures pour réprimer les hommes qui viennent vous tyranniser jusques dans votre enceinte...

On parle de sauvages qui se fendent la tête, pour se guérir de la migraine: voilà l'image de notre comité de salut public. Il ne rêve que guerre, que loi de sang.... Il nous parle encore de négociations.... Enfans qu'on amuse! c'est folie ou imbécillité que de compter sur la paix ou sur des alliés, tant que nous serons sans constitution. On ne s'allie point, on ne traite point avec l'anarchie. Traiter avec des hommes qui n'ont pas la force de faire arrêter les coupables qui les insultent à leur porte, les femmes qui, malgré eux, font la police de leur enceinte, les Jacobins qui souscrivent hautement un contingent de têtes à couper! (*Voyez la séance du* 12 *mai.*)

Les tyrans ne sont pas si stupides!... Ils traitoient avec Cromwell qu'ils détestoient, parce qu'il savoit se faire respecter. — Notre cause est aussi bonne, que la sienne étoit exécrable. — Faisons-nous respecter chez nous, et les tyrans seront bientôt à nos genoux. Voilà ce que le comité de salut public auroit dû dire à la convention huit jours après sa formation, et sans doute elle eût pris un parti vigoureux.

---

(1) Les rebelles de la Vendée ont parlé d'abord de religion, mais à mesure qu'ils sortent du foyer du fanatisme, ils parlent du défaut de constitution. C'étoit aussi le langage de Cobourg et de Dumouriez.

Tels sont les individus ou les corps qui jouent un rôle dans la république ; qui peuvent faire ou son bonheur ou son malheur ; et, d'après ces données, il faut voir comment la république peut être sauvée.

La Convention est et doit être seule chargée de ce soin ; tout doit aboutir à elle, et tout doit partir de son sein. Est-elle bonne, est-elle libre? tous les moyens seront bons et forts. Est-elle maîtrisée ? les moyens tiendront de la nature des hommes et des corps qui la maîtriseront.

La Convention ne peut sauver la France qu'en établissant l'ordre provisoirement, et en achevant la Constitution. —

Elle ne peut établir l'ordre, qu'en rendant des décrets répressifs de l'anarchie, qu'en les faisant exécuter.

Elle ne peut rendre ces décrets, et les faire exécuter, que lorsque les députés seront affranchis de toute crainte personnelle.

Cette crainte ne disparoîtra, que lorsque la convention sera environnée de la tranquillité, du respect, de la confiance, ou bien sera environnée d'une force capable de faire respecter cette tranquillité et la liberté de chaque individu.

Les députés ne se croiront libres, que lorsqu'ils seront entendus avec calme, et sans être hués par les tribunes, lorsqu'ils ne seront plus menacés, jusques dans leur enceinte même, d'être égorgés pour leurs opinions ; lorsqu'ils ne seront plus obligés, pour repousser ces menaces et les provocations, de venir à la convention armés de sabres, de pistolets et de poignards ; (car chaque député est maintenant réduit

à cette triste extrémité) lorsqu'ils ne seront plus, pour leurs opinions, calomniés ni désignés au fer des assassins, dans les clubs, à la municipalité, dans les sections ; lorqu'ils verront la convention ou les tribunaux punir ou faire punir très-sévérement, et les calomniateurs, et les provocateurs, et les assassins. Voilà les conditions sans lesquelles il ne peut exister ni liberté personnelle d'opinion, ni par conséquent de convention.

Or I est impossible de réprimer, et les tribunes, et les coupe-jarrets (1), et les calomniateurs, et les attentats du club des jacobins (2), et les usurpations de la municipalité ; parce que c'est avec ces élémens

---

(1) La même tactique a toujours lieu dans les environs de la nouvelle salle. Les brigands et des bacchantes ont trouvé le moyen de s'en emparer. Que peut faire la garde composée de simples citoyens, qui changent chaque jour, et qui ne savent point, comme l'ancienne garde d'honneur, défendre aux bandits l'entrée de la salle. On avoit arrêté que 400 billets seroient donnés aux députés pour leurs frères des départemens. Ces femmes injurient, frappent ceux qui vont à ces loges. Rappellez-vous l'outrage fait à *Bonneville*, auteur d'excellens écrits patriotiques ; ce délit a-t-il été puni ?

(2) N'avez-vous pas vu, dans ces derniers temps, Chaumet annoncer à la municipalité de Paris, qu'il avoit enfin formé le comité de correspondance avec les 44000 municipalités, malgré la loi du 27 octobre? N'avez-vous pas vu cette municipalité faire arrêter l'orateur de la section de Bon-Conseil, parce qu'au nom de cette section, il étoit venu protester de son zèle à maintenir l'ordre, et à défendre l'indépendan ce de l'assemblée ? Ce forfait, qui réjaillissoit sur la convention, a-t-il été puni ?

Quant aux jacobins, quoiqu'il y ait une loi qui condamne à mort les provocateurs au meurtre, à la dissolution de la convention, quoiqu'on ait ordonné la poursuite des conspirateurs du 10 mars, les jacobins ne renouvellent-ils pas hautement à chaque séance cette conjuration, et les provocations

que se forme l'armée des meneurs des jacobins, armée nécessairement protégée par eux ; parce que ces meneurs ont une véritable puisance, qui non-seulement rivalise celle de l'assemblée, mais même qui l'écrase. Je n'en ai cité que trop d'exemples.

Guadet a proposé (1) les seules mesures convenables. Elles vont droit au but, appliquent le caustique sur la mal, sur le siége du mal. Dans tout autre temps, et pour tout autre corps, rien ne paroîtroit si simple, si naturel. Eh bien ! la lecture seule du projet de Guadet, a fait frissonner ces hommes timides, qui croient encore aux palliatifs !

Cependant, et c'est une vérité qu'on ne doit cesser de répeter, tant que la convention n'aura pas la force d'exécuter les idées de Guadet, tant qu'elle

---

au meurtre ? Je vais en citer un exemple, il est tiré textuellement du journal des séances des jacobins, du 12 mai 1793.

Un militaire. — » Voulez-vous sauver la patrie ? le moyen consiste à exterminer tous les scélérats avant de partir ; j'ai étudié la convention, *elle est en partie composée de scélérats dont il faut faire justice*, et pour cela il faut tirer le canon d'alarme, et faire fermer les barrières, ect. (applaudissemens).

Bentabole, député qui présidoit, fait semblant de ne pas appercevoir cette provocation à l'assassinat, et complimente vaguement le militaire. — On lui crie qu'il est un modéré, et un feuillant.

Un citoyen de Lyon, se disant *député des autorités constituées de cette ville.* — « Peuple, tu souffres la misère au milieu des biens qui t'environnent, et tu ne sais pas frapper !. La montagne ne peut sauver la chose publique, *parce que la majorité de la convention est corrompue* ;... Il faut faire disparoître de la France, tout ce qu'il y a d'impur. Vous ne ferez pas de révolution sans répandre de sang —. Sans cela vous ne serez que des enfans. Les modérés calomnient les amis du peuple. Or, il est un moyen de se mettre au dessus de ces calomnies, c'est d'exterminer les modérés.

(2) Voyez sa réponse à Robespierre.

n'ordonnera pas la cloture des séances des jacobins de Paris, le scellé sur leurs papiers, la poursuite des provocateurs au meurtre et à sa dissolution; tant qu'elle soufrira que chaque jour on l'avilisse, on l'outrage; tant qu'elle laissera impunie la révolte ouverte de la municipalité, la convention ne sera pas libre; elle ne sera rien. Elle ne pourra mettre l'ordre en aucun endroit, puisqu'elle ne peut même le faire régner à sa porte. — Voilà pour l'ordre.

Quant à la constitution, on ne peut espérer de la terminer qu'en mettant fin aux passions, aux haines, aux soupçons qui excitent une partie de l'assemblée contre l'autre, qu'en trouvant le secret d'empêcher les scènes tumultueuses élevées par les hommes qui ne veulent pas de constitution; le secret d'avoir une discussion calme, loyale et réfléchie. Or cela est-il possible? Les hommes qui desirent la paix, croient la voir par-tout. Ces hommes ne sont que trop portés à complétement oublier l'orage, quand ils sont hors du danger. Une ou deux séances calmes, leur redonnent de l'espoir, jusqu'à ce qu'une autre tempête violente la leur enlève. C'est ainsi qu'ils flottent dans une incertitude perpétuelle, cédant pendant l'orage, et corroborant l'erreur des départemens, par l'espoir dangereux que leur donne un calme momentané. Chacun se dit: la raison a triomphé aujourd'hui, l'anarchie a eu le dessous, prenons donc patience! On ne voit pas que les anarchistes ont constamment le dessus dans la conduite des affaires, et dans les décisions importantes. Et c'est à ces hommes que vous voudriez demander le silence de leurs passions, pour achever votre mis-

sion! A ces hommes qui ont juré d'éterniser la discussion de la constitution, pour éterniser leur puissance! A ces hommes qui connoissent le secret de leur force, puisqu'ils ont cent fois éprouvé que vingt d'entr'eux, à force de cris, de hurlemens, parviennent après cinq à six heures d'un combat opiniâtre, à dicter à 3 ou 400 hommes, tels décrets qu'ils vouloient! Non, cette discussion sera interminable (1), si sur-tout, on ajoute aux calculs des passions, les chances des événemens qui se succèdent, et qui doivent fixer presque constamment l'attention de l'assemblée.

Enfin quant à la force dont il faudroit environner, soit la convention, soit les autorités chargées de faire exécuter les lois, elle ne peut être que de deux sortes : ou morale, ou physique.

La force morale sera nulle, tant qu'il y aura des écoles impunies de diffamation contre les autorités constituées, soit à la municipalité, soit dans les clubs.

Il est une distinction bien nécessaire à faire ici. Sans doute la convention a encore la confiance des départemens, et cette vérité doit être méditée, sur-tout par les étrangers qui ne sont que trop portés à calculer la chûte de la convention sur son avilissement local, qui prennent faussement cet avilissement local pour

---

(1) Si vous calculez l'espace de temps que doit emporter la discussion de la constitution, si vous le mesurez par celui qu'a consumé l'examen de sa seule déclaration des droits, dont les principes sont si simples, et de l'introduction de la constitution, vous verez qu'une année ne suffira pas. Car voilà plus d'un mois écoulé pour un chapitre, et ce n'est pas le plus difficile; et le plan a 14 ou 15 chapitres.

un avilissement national ; non, ce dernier n'existe pas ; et là, est le salut de la France ; car la confiance dont jouit la convention dans toute la France, suffit pour y faire exécuter les loix, et révérer ses membres.

Peut-être conclura-t-on, par une autre erreur, que la convention ayant la confiance de tous les départemens, a, ou doit avoir cette force morale qui lui est nécessaire pour achever sa mission. Cette confiance ne suffit pas ; il faut encore qu'elle y joigne particulièrement celle de la ville immense qu'elle habite.

Je suis bien porté à croire, avec Pétion, qui a bien étudié l'esprit de Paris, que si tous ses habitans étoient réunis dans les sections, étoient interrogés sur leur opinion à l'égard de l'assemblée, presque tous voteroient pour elle. — Comment donc voit-on sortir tous les jours de cette ville des adresses, des pétitions, des arrêtés qui annoncent à la convention qu'elle a perdu la confiance de Paris ? C'est que les hommes de bien abandonnent la place aux anarchistes (1). — Qu'en résulte-t-il ? qu'en apparence, la convention est en guerre avec Paris, et n'a pas sa confiance ; or, du moment où cette guerre existe, où les libelles, les placards, les adresses, enlèvent à l'assemblée la force morale qui doit l'environner, où de fait elle est anéantie par les usurpations, et les rivalités de pouvoir qu'élèvent les clubs, les sections, et la municipalité, il est évident que la convention n'a plus aucune force morale, quoiqu'elle ait

(1) *Quid expectas* ? Pourroit on dire avec Cicéron, qui apostrophoit de même l'inertie de cette classe d'hommes, pendant les séditions de Catilina : *Quid ergo in vastatione omnium, tuas possessiones, sacro sanctas futuras putas* ?

en apparence toute celle dont les 84 départemens peuvent l'environner ; parceque cette dernière n'agit que de loin, n'agit que par des adresses dont on se joue, ne frappe jamais les brigands, n'est qu'un vain phantôme pour eux.

Au défaut de cette force morale, il faudroit invoquer la force physique, pour faire respecter l'assemblée, pour faire exécuter ses décrets.

La force physique ! s'écrient les anarchistes ! vous êtes donc des tyrans; eux-seuls ont besoin de cette force ; faites-vous aimer du peuple, et le peuple vous servira de garde.

Faites-vous aimer du peuple ! mais de quel peuple entendez-vous parler ? du peuple de la France ? La convention a sa confiance. Du peuple de Paris ? La convention croit l'avoir. — Du peuple de brigands qui environne son enceinte, l'outrage dans les tribunes, dans les clubs, dans les sections désertes ? La convention se croiroit dégradée, si elle avoit l'amour de cette classe d'hommes ; et c'est contre elle, et non contre le peuple qu'elle invoque la force physique.

Mais comment se procurer cette force ? Tout ce que Paris renfermoit de militaires est répandu dans les différentes armées. La garde de Paris qui reste et qu'on décore de ce nom, est trop dépendante de ses besoins journaliers, de ses opinions individuelles, de ses relations avec les hommes qui mettent la multitude en jeu, et de mille autres circonstances, pour que la convention puisse compter sur un service constant de sa part.

En demandera-t-on aux départemens ? on crie tout d'un coup à la contre-révolution, au fédéralisme. Cette

garde départementale seroit peut-être à présent un prétexte de discorde dans Paris, ou seroit bientôt enlevée à la convention.

Cependant si la convention ne peut sauver la France qu'en rendant librement ses décrets, qu'en les faisant pleinement exécuter; si elle ne peut avoir cette liberté, cette faculté que par la confiance ou la force; si la confiance des 85 départemens est rendue nulle par les brigands qui infestent Paris; s'il n'y existe aucune force capable de les réprimer, si par le concours de ces circonstances, la convention est sous le joug d'une faction qui la domine, et qui par elle veut dominer la France, en en faisant une *machine à décrets*, comme disoit *Isnard*; il faut ou consentir à perdre la république, en laissant périr la convention actuelle dans le marasme et dans la fange, ou bien il faut prendre un parti prompt et vigoureux, pour l'en tirer, pour donner à la France une représentation qui ait de la dignité, de la liberté, de la force.

Plusieurs partis ont été proposés, et nous les parcourons rapidement :

1°. Transférer la convention à Versailles ou ailleurs. — Mais cette translation ne nous ôte point nos passions, nos divisions, n'efface point notre avilissement. — Mais le peuple entier ne prononce point entre les partis. Cette translation est-elle d'ailleurs praticable?

2°. Convoquer nos suppléans dans une autre ville. — Ils ne sont pas en assez grand nombre, et l'on ne consulte point encore le peuple par ce moyen.

3°. Augmenter la convention d'un tiers de membres. — C'est le moyen de doubler le tumulte, de remplir les cases vuides de chaque parti, sans anéan-

tir les partis. Ce tiers de membres ne leur donneroit ni plus de liberté, ni plus de force. Nous avons assez de membres qui veulent la liberté ; mais il en est encore plus qui craignent les violences.

4°. Présenter tout d'un coup aux assemblées primaires le plan du comité de constitution, les engager à l'accepter, et à nommer une autre législature.

Ce seroit le meilleur moyen, si nous avions la force de nous élever au-dessus des petites passions, et la sagesse de voir dans un plan de constitution, plutôt une mesure pressante de sûreté générale, qu'un plan dont il faut perfectionner soigneusement toutes les parties. Sans doute il a des défauts ; mais il offre des moyens faciles pour les réformer, quand nous aurons la paix. —

Je ne cesserai de le répéter :— Ayons une constitution, et nous aurons une législature respectée, des lois obéies, la force physique pour les faire exécuter, un pouvoir exécutif considéré et indépendant de la législature, avec lequel les puissances étrangères pourront traiter. Ayons une constitution, et nous serons délivrés, et de ce comité de salut public, qui est une monstruosité révoltante, qui anéantit toutes les responsabilités, accapare tous les pouvoirs, et peut conduire à tout ; et de ces commissaires ou despotes répartis dans les départemens, et dans les armées, qui ne sont propres qu'à désorganiser tout, à écarter les hommes à talens (1), à rendre le républicanisme odieux : or on ne peut avoir de constitution prompte

(1) Ce qui vient de se passer pour Custines, en offre la preuve ? N'est-il pas révoltant de subordonner à des hommes

que par ce quatrième moyen. Si on la discute ici, nous n'en aurons pas avant *deux* ans.

Le cinquième moyen est préférable, si le quatrième n'est pas adopté; il consiste à convoquer immédiatement les assemblées primaires, pour procéder à l'élection d'une nouvelle convention, avec invitation de ne point élire les députés actuels.

Ce projet de Gensonné diffère de celui de *Lasource*, dont le résultat eût été nul; parce que si l'on peut très-bien faire porter le scrutin épuratoire de 5 à 6 millions d'hommes sur une trentaine de députés bien connus, il est impossible qu'il atteigne 40 ou 50 députés obscurs, qui ne se distinguent que par des hurlemens et des vociférations en chorus. Ces hommes sont peut-être plus dangereux que les orateurs; car ce sont eux qui fatiguent l'assemblée par leurs cris, et parviennent à arracher les décrets. Or, de deux choses l'une; ou l'invitation d'exclure tous les membres actuels seroit adoptée, et la nouvelle législature seroit délivrée de la tyrannie de ces hommes turbulens; ou quand elle ne seroit pas exécutée, ils sont trop connus par leurs excès dans leurs départemens, pour n'être pas exclus par une élection nouvelle.

Ce projet de Gensonné vaut bien mieux que celui de Condorcet; parce que son exécution est immédiate. Condorcet ne convoque les assemblées primaires que pour le mois de novembre. Or, qu'on nous suppose ou sains ou malades, c'est un remède inutile; sains, nous n'en avons pas besoin; malades, il n'arrivera pas à tems.

qui n'ont aucunes connoissances militaires, ni talent, un énéral qui a rendu d'importans services, et fait preuve de énie dans l'art militaire?

Je cherche le motif qui a pu dicter ce projet à Condorcet. Croiroit-il à la guérison, par la convention, des maux qui la déchirent ? C'est entretenir la nation dans une erreur pernicieuse. La convention pourroit les guérir, si elle étoit libre. L'est-elle ? Certes Condorcet ne l'affirmera pas. Le sera-t-elle plus d'ici au mois de novembre ? Qui oseroit sur cette chance jouer le salut de la nation ? C'est pourtant ce qu'on fait, en ne voulant pas prendre une mesure décisive et prompte.

J'aime celle de Gensonné ; elle a ces caractères ; il applique sur-le-champ le remède, parce que le mal est pressant. C'est un appel au peuple français, au peuple qui doit enfin prononcer entre nous et nos adversaires, qui doit prononcer entre l'ordre et l'anarchie ; et sa voix seule peut complétement écraser les anarchistes. Le peuple d'ailleurs peut prendre cette mesure de lui-même, lorsqu'il verra le mal porté à son comble.

Cette mesure n'interrompt point nos travaux ; tous restons à notre poste, nous continuons la discussion du plan de constitution, nous veillons sur le dehors et sur le dedans.

La nouvelle convention amène un changement d'hommes, et c'est ce que nous cherchons. Ceux qui composent la convention actuelle se haïssent trop pour ne pas se combattre avec un acharnement éternel, et le bien ne se fait pas au milieu de cet acharnement.

La nouvelle convention, ou changera le lieu des séances sans aucune convulsion, ou bien revenant à Paris, s'environnera d'une force départementale, capable de se faire respecter, et y prendra la direction de la police et de la force publique.

Gensonné proposa, il y a quelque temps, cette mesure de mettre la police sous la main de la convention; on la traita de mesure tyrannique; elle ne fut pas même mise aux voix. Le temps en a démontré la sagesse.

Il faut que la représentation nationale ait la police du lieu où elle réside, ou bien elle ne sera jamais libre.

C'est une grande question que celle de déterminer le lieu de la résidence du corps législatif; car de sa liberté, de son indépendance, dépend la bonté des décrets, et l'égalité du sort des départemens.

Cette question a été longuement discutée dans le congrès, et l'expérience a convaincu, pendant 15 ans, que quoiqu'on fit, l'état où residoit le congrès avoit toujours plus d'influence sur ses délibérations, que les autres. Cette épreuve faite plusieurs fois en Pensilvanie, dans le Jersey, à Newyork, a donné les mêmes résultats. Voilà pourquoi il y avoit des débats éternels entre les différens états; voilà pourquoi on a enfin résolu de bâtir une ville fédérale, loin des grandes villes, sur un terrein appartenant au congrès seul, où seul il aura le droit de police.

Le Congrès a d'ailleurs éprouvé un autre inconvénient non moins considérable, en résidant dans une grande ville; c'est d'être perpétuellement en dispute avec les autorités constituées, soit de l'état, soit de la ville. Elles veulent rivaliser avec le Congrès; mais là, comme la raison domine dans les têtes, ce n'est pas la violence qui appuie ces rivalités; elles ne se manifestent que dans des altercations, dans des pointilleries toujours fâcheuses, toujours trop propres

à altérer la confiance dont le corps législatif doit être environné.

A la fin de la guerre, un grand nombre de soldats se présenta au congrès pour exiger des indemnités; la pétition étoit insolente. Le congrès demanda des forces au gouvernement de Philadelphie, pour réprimer ces séditieux ; le gouvernement ne se pressa pas ; et le congrès s'ajourna aussi-tôt dans le Jersey, quoiqu'aucune violence ne lui eut été faite.

Que diroit ce congrès, s'il connoissoit la position actuelle de la convention ? ne blâmeroit-il pas justement la république de la laisser dans une ville, où ses délibérations ne sont pas libres, où tous les jours son autorité est foulée aux pieds par des autorités inférieures, où ses députés sont insultés et menacés ?

Je n'examine point ici, si dans un temps de paix, et lorsque la constitution sera finie, les circonstances physiques et politiques, n'exigeront pas que la résidence du corps législatif soit fixée à Paris. Il n'est pas impossible sans doute d'établir dans cette grande ville, l'indépendance du corps législatif. Mais je soutiens que les mesures qui peuvent affermir cette indépendance du corps législatif, dans quelque ville que ce soit, doivent être prescrites par la constitution, afin de n'être point contrariées ; je soutiens que la convention n'a point maintenant à Paris la liberté nécessaire pour prendre ces mesures, ni la force pour les faire exécuter.

Il n'y a donc pas à balancer ; il faut que la nouvelle convention s'assemble provisoirement ailleurs, pour pouvoir délibérer librement.

Mais la prospérité de Paris, mais le bonheur du

peuple ! Que vont-ils devenir, s'écrie-t-on ? Je réponds que sans doute Paris a rendu d'immenses services à la révolution ; mais ce seroit les payer trop cher, que de lui sacrifier la liberté de la France. Ce seroit trahir le vœu de Paris même.

La république doit s'occuper du bonheur de Paris ; c'est une dette sacrée ; elle l'acquittera. Une foule de moyens se présentent pour lui rendre son antique prospérité, ou plutôt pour lui en donner une, fondée sur des bases plus solides, et plus honorables.

Mais le premier, le plus efficace de ces moyens, est le retour de l'ordre et des loix. Or, il est démontré que jamais cet ordre ne s'établira à Paris, tant que la convention y sera dominée par les brigands, qui usurpent le nom de ses habitans, pour en décorer leurs arrêtés sanguinaires. Et ce peuple de brigands qui déchirent Paris, et outragent la convention, il faut enfin l'exterminer.

Et c'est à ces brigands, qu'ils appellent le peuple, le souverain, que nos anarchistes voudroient asservir la France entière !

Croyez-vous donc, leur dirai-je, comme Cicéron, aux Catilina de son temps (1), que le peuple françois n'est composé que de ces misérables stipendiés, pour assiéger le sénat, insulter aux magistrats, provoquer sans cesse les meurtres, les pillages, les incendies ? O ! la belle image de la dignité du peuple françois, de ce peuple, qui, même au milieu de ses revers, fait trembler les rois et leurs

(1) Il faut lire ce passage dans l'orateur romain ; *voyez* son premier discours, *pro domo sua* n°. 89 Le peuple de Robespière et de Marat, y est peint avec une ressemblance frappante.

peuples esclaves; que cette troupe de bandits, de scélérats, de furies, dont le sénat est environné chaque jour ! Le peuple françois ! Il est dans nos villes, occupé à faire fleurir nos manufactures; dans nos campagnes, fertilisant la terre; dans nos armées, défendant la patrie contre les tyrans étrangers ! Voilà, voilà le peuple françois que nous voulons, que nous devons servir, dont les intérêts doivent l'emporter sur-tout ! Voilà le peuple qui veut que ses représentans soient libres, pour lui donner de bonnes lois ! Voilà le peuple qui dit aux brigands : je vous immolerai tous, si le sang d'un seul de mes représentans est versé ? Voilà le peuple à qui nous ne devons pas taire la vérité, à qui nous la devons entière ! Eh bien ! c'est à ce peuple, que je dis : la convention n'est pas libre à Paris, la convention actuelle ne peut pas vous sauver. Il faut en nommer une autre, il faut la placer ailleurs; ou vous n'aurez ni constitution, ni gouvernement.

Quel bonheur pour moi, si je me trompois en portant ce jugement ! mais je ne puis en imposer à ma conscience; je connois trop bien les anarchistes, et le passé m'a trop éclairé, pour me laisser abuser par quelques momens d'un calme perfide, par quelques séances où la raison l'emporte.

Départemens, écoutez-moi; voici mon thermomètre, il doit être le vôtre. Quand on vous dira que la convention est libre, obéie, demandez, si la municipalité est cassée, si les provocateurs à l'asassinat, à la dissolution, de cette convention, ont porté leur tête sur l'échafaud. Sont-ils impunis ?

Renouvellent-ils avec la même audace leurs excès chaque jour? Dites que la convention n'est pas libre, et par conséquent ne peut vous sauver. Qui affirme le contraire, est égaré, ou vous trompe. *Force ici*, ou *loin d'ici*; voilà mon dernier mot.

Anarchistes, brigands, vous pouvez frapper maintenant, j'ai fait mon devoir; j'ai dit des vérités qui me survivront; des vérités qui effaceront au moins l'opprobre dont vous vouliez couvrir à jamais nos noms (1); des vérités qui prouveront à toute la France, que les gens de bien ont constamment déployé tous leurs efforts, pour lui dessiller les yeux, et sauver la liberté.

---

(1) Sans doute ils le vouloient, lorsqu'ils demandèrent à grands cris que la liberté de la presse fut enchaînée. Ils vouloient ôter la mémoire de leurs forfaits, et de nos courageux efforts ! insensés ! Les tyrans des Romains avoient la même tactique que nos montagnards : *socordiam eorum irridere libet, qui præsente potentia credunt extingui posse etiam sequentis ævi memoriam.* Tacite.